

DECEMBRE 2006

MERKUR

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Enquête Eurochambres 2007:

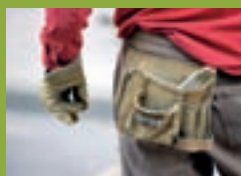
Conjoncture économique favorable en 2006, optimisme prudent pour 2007

■ FORMATION

Remise solennelle des CATP et CIP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg

■ INTERNATIONAL

2^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce



■ FEDERATIONS/U.E.L

Le statut du salarié unique: Propositions de l'U.E.L



S-net Mobile **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur www.bcee.lu et auprès de votre agence BCEE habituelle.

* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Le statut salarié unique

L'introduction au sein du secteur privé du statut salarié unique découle des décisions prises par le Comité de Coordination tripartite portant sur la compétitivité. C'est justement dans le contexte de la compétitivité que l'UEL place le sujet du statut unique. Ainsi, d'après l'accord tripartite, il s'agit de donner une nouvelle définition au statut unique tout en garantissant la neutralité financière de sa mise en place, de façon à éviter que les surcoûts de la réforme ne retombent sur l'économie. En même temps, les spécificités des différents secteurs économiques sont à prendre en considération.

Un objectif affiché de la réforme vise à diminuer le taux d'absentéisme au sein des entreprises. La modernisation tant du statut du salarié que de l'assurance sociale devrait – par la fusion des caisses de maladie – entraîner une simplification administrative et alléger en même temps les lourdeurs administratives auxquelles sont confrontées les entreprises. Il est toutefois regrettable que l'occasion a été manquée d'introduire un véritable statut unique qui – au nom de la solidarité – aurait lié tous les salariés, donc également ceux de la fonction publique.

C'est la continuation du paiement des salaires par les entreprises qui est au cœur du problème de la réforme. En effet, l'introduction du statut unique obligera l'entreprise – par analogie au système appliqué aujourd'hui à l'employé privé – à prendre en charge les indemnités pécuniaires de l'ouvrier malade pendant une durée à définir, en l'occurrence 13 semaines.

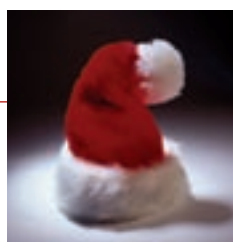
Concrètement, la réforme du statut salarié devra amener tous les salariés à être soumis au même régime; cela vaudra également en cas de maladie. Toutefois, alors que le taux d'absentéisme est beaucoup plus élevé parmi la population des salariés-ouvriers que parmi les salariés-employés, l'introduction du statut unique entraînera un surcoût pour les employés privés et leurs entreprises. Les

cotisations que ces deux catégories socioprofessionnelles paient aujourd'hui devront, pour des raisons de solidarité, être alignées à un niveau uniforme, ce qui se répercutera inexorablement sur le salaire net de tous les salariés.

Le congé de maladie de courte durée d'un salarié-ouvrier n'aura plus d'incidence sur la caisse de maladie. En revanche, il appartiendra à l'entreprise concernée de couvrir l'intégralité du coût parce qu'elle devra assumer à elle seule la totalité du risque. Il est donc indispensable, pour des raisons de neutralité financière, de transférer aux entreprises cette partie de la cotisation salariale couvrant le coût de la continuation du paiement des salaires et qui aujourd'hui revient à la caisse de maladie. Afin d'éviter le risque que constituera pour une entreprise de petite taille d'être confrontée à un niveau d'absentéisme excédant le taux constaté au niveau interprofessionnel, il est prévu de solidariser ce risque dans le cadre d'une mutuelle à constituer.

Enfin, la réforme devra donner les moyens nécessaires aux entreprises pour agir efficacement contre l'absentéisme abusif. Il importe dès lors d'introduire une participation des salariés à l'indemnité pécuniaire de maladie et d'asseoir celle-ci sur des bases nouvelles. Les entreprises s'en remettent au législateur pour des améliorations surtout en matière de droit du travail et s'attendent à ce qu'il les dote des méthodes de contrôle appropriées pour faire diminuer le taux d'absentéisme.

Les organisations patronales ont soumis des propositions pour toutes ces questions. La position de l'UEL peut être consultée à la page 68 de ce numéro. Il faut espérer que le Gouvernement et le partenaire social continuent de respecter leur engagement tripartite et qu'ils saisisent la modernisation du statut du salarié comme une occasion pour renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. ■



La Chambre de Commerce souhaite à tous ses ressortissants un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année!





DOSSIER

4 **Conjoncture économique favorable en 2006, optimisme prudent pour 2007**

FLASH

20 **Le Forum de l'Entreprise 2006 attire un public nombreux et intéressé**

DOSSIER

4 Conjoncture économique favorable en 2006, optimisme prudent pour 2007

26 Fairs 2007 in Indonesia
27 2^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce
29 Le salon des Eco-Industries et le Proceed réunissent leurs forces
30 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
32 Textes européens publiés du 24 octobre 2006 au 23 novembre 2006
34 Ordonnance européenne de saisie des avoirs bancaires

41 Le stand collectif «Firwat net Fuerscher» a permis de sensibiliser des lycéens aux domaines de la R&D
42 Accord sur le Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité
42 Faciliter l'intégration des PME dans des projets R&D du 7^e PCRD
44 La spin-off Airfield concrétise vos projets de traçabilité
44 7^e PCRD: quelles opportunités pour les PME?

FLASH

18 Remise solennelle des CATP et CIP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg
19 Avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget 2007
20 Le Forum de l'Entreprise 2006 attire un public nombreux et intéressé

FORMATION

22 Calendrier 2006
22 Messen und Ausstellungen im Januar 2007
22 Visite de Monsieur Ali Babacan à la Chambre de Commerce
22 Visite du président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi à la Chambre de Commerce
23 Visite du Premier Ministre de Swaziland à la Chambre de Commerce
23 Luxembourg presence at the EU-China Partenariat in Chengdu
25 Le Luxembourg American Business Award 2006 remis à l'entreprise Avery Dennison

36 Education et formation tout au long de la vie: un nouveau programme pour bâtir la société de la connaissance
37 HR One décerne à l'IFBL l'award «Best Training Services»

46 secure-pme.lu: la sécurité informatique pour les PME et les indépendants
47 La FEDIL remet pour la 17^e fois le Prix de l'innovation industrielle
48 La S. A. des Chaux de Contern investit dans une technologie révolutionnaire

INNOVATION

38 Les IRC et les EIC s'associent pour mieux servir les PME
39 Innovation Management Techniques: Organisez-vous pour innover
40 L'entreprise luxembourgeoise Fours Hein remporte à nouveau un prix international d'innovation

ECONOMIE

50 Les pays de la zone euro doivent mieux s'adapter à l'union monétaire
53 Un cinquième des produits importés par le Luxembourg provient de la Grande Région
54 Emploi salarié: + 4,0 % en moyenne au 1^{er} semestre 2006 contre 3,1 % au 1^{er} semestre 2005



INTERNATIONAL

27 2^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce

55 L'activité hôtelière reste soutenue en 2006

55 Le STATEC présente le Kaléidoscope 2006 de l'économie luxembourgeoise

LEGISLATION/AVIS

58 SEED sur Europa: Accès en ligne gratuit aux numéros d'accises

59 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

62 Lux@ccount: un accès unique vers l'information pour les professionnels de la finance

62 Nouvelles dispositions fiscales

64 Ouverture dominicale le 24 décembre 2006

64 Inspection générale de la Sécurité Sociale

66 Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles minima applicable à partir du 1^{er} décembre 2006 (indice 668,46)



INNOVATION

47 La FEDIL remet pour la 17^e fois le Prix de l'innovation industrielle

67 Simplification administrative: Fiche d'impact et procédure d'analyse des flux

FEDERATIONS/UEL

68 Le statut du salarié unique: Propositions de l'UEL

76 Fin du DVD zone 1 au Luxembourg

76 Horesca und Sozialsektor vor neuer Zusammenarbeit

77 Déversements accidentels de mazout

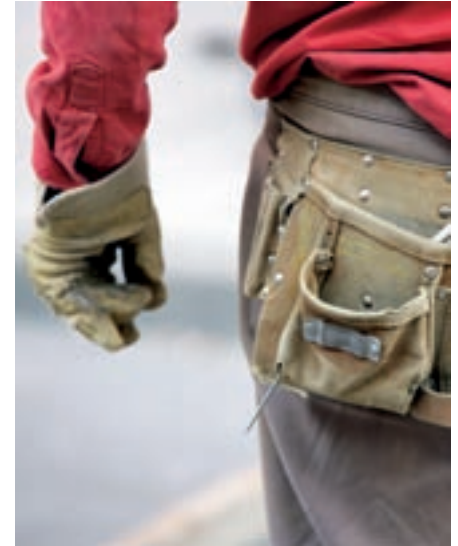
77 Remise du «Dexia BIL Woman Business Manager of the Year Award»

78 AMCHAM veröffentlicht chinesische Version von "Why Luxembourg?"

79 Déclaration d'obligation générale de la Convention relative au régime juridique du Télétravail

INFO ENTREPRISES

80 En bref



FEDERATIONS / UEL

68 Le statut du salarié unique: Propositions de l'UEL

80 City-Delhaize fête 12 premiers mois couronnés de succès

81 L'Ambassadeur du Japon en visite chez Goodyear

82 Improve your business communication in English with TalkBusiness

82 Ouverture du premier espace «Apple» à Luxembourg

83 Les lauréats de la 3^e édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité récompensés

84 IMATEC fête son 10^e anniversaire

84 DTZ Luxembourg dresse un bilan positif de l'année 2006

85 L'agence Mersch de Fortis Banque Luxembourg fête ses 75 ans

BOURSE

86

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 29.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Bei Wang

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag,
Chambre de Commerce, SIP

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Résultats de l'Enquête Eurochambres 2007

Conjoncture économique favorable en 2006, optimisme prudent pour 2007

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres¹ vient de publier les résultats de la 14^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Si les entreprises affichaient une attitude à la fois prudente et réservée sur les perspectives de développement de l'économie luxembourgeoise au cours de l'enquête précédente, les résultats 2007 reflètent une amélioration sensible de la conjoncture luxembourgeoise et indiquent une approche plus optimiste de la part des entreprises luxembourgeoises, aussi bien en termes de climat des affaires que de chiffre d'affaires domestique et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation.

■ 1. La 14^e édition de l'enquête Eurochambres

L'objectif de l'enquête annuelle Eurochambres est de suivre l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique en 2006 et de connaître les prévi-

sions des entreprises pour l'année 2007. La reconduction annuelle de cette étude auprès du même panel d'entreprises permet de mettre en évidence les changements intervenus d'une année sur l'autre. Etant donné que cette enquête

est réalisée selon la même méthodologie au niveau européen, les résultats obtenus permettent de comparer le climat économique luxembourgeois avec celui des autres pays participants de l'Union européenne.

¹ L'association Eurochambres représente 34 organisations nationales de Chambres de commerce et d'industrie et regroupe 1.300 Chambres de commerce et d'industrie locales. Elle représente quelque 14 millions d'entreprises en Europe. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de commerce européennes (www.eurochambres.eu).

- **Résumé des résultats de l'Enquête Eurochambres 2007:
Conjoncture économique favorable en 2006,
optimisme prudent pour 2007**



Les résultats de l'enquête Eurochambres au niveau européen montrent globalement que les entreprises sont plutôt optimistes quant à l'évolution de l'environnement économique au cours des douze prochains mois. Les entreprises s'attendent en général à une persistance de l'embellie conjoncturelle en 2007, même si le ralentissement économique des Etats-Unis est susceptible d'influencer l'économie européenne et que les mesures fiscales dans certains pays européens risquent d'avoir des effets négatifs sur les entreprises. En général, les prévisions pour les pays hors de la zone euro sont plus optimistes que celles des pays de la zone euro.

Au niveau luxembourgeois, les résultats de l'enquête Eurochambres reflètent l'amélioration sensible de la conjoncture luxembourgeoise. L'année dernière, les entreprises affichaient une attitude à la fois prudente et réservée sur les perspectives de développement de l'économie luxembourgeoise au cours de l'année 2006. Comparé à l'année précédente, les résultats de l'enquête Eurochambres 2007 indiquent une approche plus optimiste aussi bien en termes de climat des affaires que de chiffre d'affaires domestique et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation.

En ce qui concerne l'évolution conjoncturelle en 2006, les résultats de l'enquête Eurochambres confirment le rôle moteur du secteur financier dans l'économie luxembourgeoise. Les excellentes performances économiques de 2006 s'expliquent en grande partie par le dynamisme de la place financière et particulièrement des exportations de services.

En ce qui concerne l'évolution de la conjoncture en 2007, les entreprises luxembourgeoises montrent davantage d'optimisme que l'année passée, mais restent relativement prudentes dans leur ensemble. En effet, la balance des prévisions du climat des affaires pour 2007, bien que positive, reste à un niveau relativement faible par rapport à la période 1997-2002. Plus de la moitié des entreprises (59,9 %) sont d'avis qu'en 2007 le climat des affaires devrait rester constant.

En ce qui concerne l'emploi, après une évolution relativement prudente de cet indicateur au cours des dernières années, on constate cette année une nette amélioration, même si l'évolution de l'emploi s'avère très hétérogène d'une branche d'activité à l'autre. En 2007, les entreprises prévoient une poursuite de l'augmentation de leurs effectifs. Cependant, l'évolution positive de l'emploi intérieur ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'évolution du taux de chômage : en effet, comme l'indique le STATEC, 75 % des nouveaux emplois sont occupés par des frontaliers. En 2007, le taux de chômage au Grand-Duché devrait rester constant aux alentours de 4,5 % et les difficultés pour les entreprises à recruter de la main-d'œuvre qualifiée devraient persister, voire se renforcer.

En ce qui concerne l'investissement, les résultats de l'enquête Eurochambres laissent entrevoir un frein à la dynamique connue au cours des années précédentes. Ceci peut s'expliquer par une tendance des entreprises à différer leurs dépenses d'investissement face aux hausses des taux d'intérêt décidées par la Banque Centrale Européenne.

Pour conclure, la Chambre de Commerce rappelle que, malgré ce regain d'optimisme des entrepreneurs quant aux perspectives conjoncturelles, des problèmes structurels importants persistent au Luxembourg. Elle renvoie à ce sujet notamment à son avis du 15 novembre 2006 relatif au projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (cf. www.cc.lu).

Au Luxembourg, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES², qui a effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours de la 2^e et de la 3^e semaine d'octobre 2006. Sur un panel de départ de 1.071 entreprises appartenant au secteur industriel et des services, 816 ont répondu à l'édition 2007 de l'enquête Eurochambres.

À l'heure actuelle, l'enquête Eurochambres est la seule enquête réalisée au Luxembourg qui prenne en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (à l'exception de l'agriculture, du secteur de la santé et des administrations publiques). En choisissant d'insérer une question supplémentaire à propos de l'utilisation du commerce électronique dans les entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce peut mieux sonder le degré d'utilisation du commerce électronique dans le monde des entreprises au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête 2007 peuvent être consultés sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu, volet luxembourgeois) et sur celui d'Eurochambres (www.eurochambres.eu, volet européen).

■ 2. Le contexte macroéconomique international et européen

2.1. Les perspectives conjoncturelles à l'échelle mondiale

Selon les prévisions des principales institutions et organisations internationales, l'économie mondiale est actuellement solide, mais les perspectives mondiales demeurent incertaines.

La croissance mondiale pour l'année 2006 est estimée à 5,1 %, ce qui la situe à peine en dessous du taux record atteint en 2004. Elle devrait sans doute connaître un léger fléchissement au tournant de l'année, principalement sous l'effet du ralentissement de l'économie américaine, alors que d'autres pôles de croissance devraient poursuivre leur expansion à des taux élevés. La croissance du PIB mondial devrait s'établir un peu au-dessus de 4,5 % en 2007-2008.

En même temps, les perspectives économiques sont aussi assombries par les risques présents dans le secteur extérieur. Un ralentissement plus marqué aux États-Unis aurait un effet négatif sur la croissance.

L'économie mondiale a probablement déjà entamé une phase de ralentissement. Les signes les plus notables proviennent des États-Unis où le consommateur ne semble plus trouver les moyens financiers pour augmenter davantage ses dépenses. Étant donné que la conjoncture mondiale reste fortement dépendante des États-Unis, le ralentissement de l'économie américaine devrait s'étendre progressivement aux autres régions du monde. La récente baisse des prix des matières premières pointe vers un affaiblissement général de la demande mondiale.

Mais il y a aussi des chances que les choses se passent mieux que prévu. Le commerce mondial pourrait se montrer plus dynamique, en particulier en Asie. Sur le marché intérieur, la situation du marché de l'emploi pourrait s'améliorer plus fortement que prévu, ce qui aurait pour effet de stimuler la consommation privée.

Enfin, selon l'expérience des dernières années, les prix du pétrole peuvent évoluer dans les deux sens. Les tensions géopolitiques pourraient entraîner de nouvelles flambées des prix, mais un affaiblissement de la demande pourrait exercer une pression à la baisse, qui à son tour devrait modérer l'étendue et l'effet d'impact d'un ralentissement de l'économie américaine.

2.2. Les prévisions de la Commission européenne

Les prévisions de croissance de la Commission européenne s'appuient sur des perspectives économiques qui restent globalement favorables au niveau mondial.

Selon la Commission européenne, le ralentissement de l'économie américaine et la remise en cause désordonnée des déséquilibres de balance courante au niveau mondial constituent deux facteurs de risque important pour le commerce mondial. Cependant, les pays asiatiques pourraient connaître une activité éco-

nomique plus dynamique que prévue et avoir un impact positif significatif sur les échanges commerciaux internationaux.

Concernant le coût de l'énergie, de nouvelles hausses du prix du pétrole ne peuvent être exclues en 2007. Par contre, les pays exportateurs de pétrole pourraient dépenser une part plus importante de leur revenu pétrolier supplémentaire, et stimuler ainsi le commerce mondial et notamment les exportations de l'Union européenne. Sur le plan intérieur, la consommation privée en Europe pourrait se redresser plus nettement que prévu, comblant le retard de demande accumulée, à mesure que s'améliore la situation du marché du travail et que diminue l'incertitude liée à l'évolution future des revenus (par exemple quant à la viabilité des régimes de sécurité sociale et de pension).

2.2.1. Ralentissement prévu de la croissance économique en 2007-2008

Selon les prévisions économiques récentes de la Commission européenne³, la croissance économique devrait s'élever à 2,8 % dans l'Union européenne et à 2,6 % dans la zone euro en 2006 contre 1,7 % et 1,4 % respectivement en 2005. Ces excellentes performances s'expliquent par une accélération de la croissance de l'économie mondiale, mais aussi et surtout par la vigueur de la demande intérieure et par une forte augmentation des investissements au sein de l'Union européenne.

Au premier semestre 2006, l'investissement a crû à un taux annualisé de 6 %. La Commission anticipe le maintien d'un taux élevé d'investissement en 2007, grâce notamment à l'augmentation sensible du taux d'utilisation des capacités, à l'amélioration des comptes des sociétés, à la faiblesse des taux d'intérêts et à l'importance des marges bénéficiaires. C'est l'investissement en équipement qui devrait croître le plus en 2006, avant de se ralentir quelque peu en 2007-2008.

Avec le ralentissement prévu de l'économie américaine, la Commission européenne prévoit un ralentissement de l'économie en 2007-2008. La croissance économique de l'Union européenne devrait atteindre 2,4 % en 2007 et en 2008. Pour la seule zone euro, la

² TNS-ILRES (www.tns-ilres.com)

³ Le texte complet des prévisions économiques d'automne de la Commission peut être consulté sur l'internet, à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/forecasts_en.htm

croissance économique devrait être de 2,1% en 2007, puis de 2,2 % en 2008.

2.2.2. Le chômage, l'inflation et les déficits publics diminuent en 2006 et devraient continuer à diminuer en 2007

La croissance de l'emploi en Europe s'est accélérée de façon marquée au premier semestre de l'année 2006, sous l'effet du retour de la confiance dans l'économie. Au total, 7 millions de nouveaux emplois devraient voir le jour dans l'Union européenne entre 2006 et 2008, dont 5 millions dans la zone euro, permettant d'augmenter le taux d'emploi de 63,75 % en 2005 à 65,5 % en 2006. En même temps, le taux de chômage devrait être ramené à 7,3 % en 2008. Cette amélioration de la situation sur le marché du travail devrait renforcer la confiance des consommateurs et soutenir ainsi la reprise progressive de la consommation privée. La croissance de la productivité de la main d'œuvre se raffermira également.

Conformément aux prévisions, l'inflation avec un taux moyen de 2,2 % est restée stable en 2006. On peut constater que l'inflation sous-jacente reste modérée, ce qui montre que les hausses des prix pétroliers n'ont presque pas eu d'effets secondaires significatifs. En 2007 l'inflation ne dépassera guère l'objectif de 2 % de la Banque Centrale européenne pour la zone Euro. Il devrait en être de même pour l'ensemble de l'Union européenne.

La santé des finances publiques s'avère également meilleure que prévue. Dans la zone euro, comme dans l'ensemble de l'Union européenne, le déficit budgétaire moyen observé se situe aux alentours de 2 % du PIB, contre 2,3 % et 2,4 % en 2005, essentiellement grâce à des recettes fiscales dépassant les montants prévus. Les prévisions de déficit budgétaire des administrations centrales pour 2007 devraient tomber à 1,6 % dans l'Union européenne et à 1,5 % dans la zone euro. Pour 2008, la Commission européenne prévoit un déficit de 1,4 % dans l'Union européenne et de 1,3 % dans la zone euro.

2.3. Les résultats de l'enquête Eurochambres au niveau européen: confiance des entreprises européennes

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2007 au niveau européen montrent globalement que les entreprises sont

plutôt optimistes quant à l'évolution de l'environnement économique au cours des douze prochains mois. Les entreprises s'attendent en général à une persistance de l'embellie conjoncturelle en 2007, même si le ralentissement économique des États-Unis est susceptible d'influencer l'économie européenne et que les mesures fiscales dans certains pays européens risquent d'avoir des effets négatifs sur les entreprises. En général, les prévisions pour les pays hors de la zone euro sont plus optimistes que celles des pays de la zone euro.

Même si la Commission européenne prévoit un ralentissement conjoncturel en 2007 dans l'Union Européenne (croissance du PIB de +2,4 % en 2007 contre +2,8 % en 2006), il convient cependant de constater que ces résultats ne sont pas contradictoires. En effet, les prévisions de la Commission européenne pour 2007 reflètent une performance économique soutenue en Europe, en ligne avec son potentiel macroéconomique. Par ailleurs, la Commission européenne prend soin de préciser dans ses prévisions pour 2007 que le retournement conjoncturel annoncé de l'économie américaine pourrait être compensé par la vigueur du commerce international avec l'Asie. L'importance des pays asiatiques dans le commerce extérieur de l'Union européenne en général et du Luxembourg en particulier peut contribuer à l'optimisme affiché par une grande part des entreprises ayant participé à l'enquête Eurochambres 2007.

En Allemagne, la confiance des entreprises a été très positive en 2006. On peut cependant constater que ce sont principalement les entreprises exportatrices qui demeurent également optimistes pour 2007, tandis que les entreprises principalement dirigées vers le marché intérieur allemand font preuve de davantage de scepticisme. Ceci peut s'expliquer en outre par les craintes d'éventuels effets secondaires de l'augmentation de 3 points de la TVA allemande à partir du 1^{er} janvier 2007. Les entreprises anticipent une diminution de la consommation intérieure. Autres facteurs qui influencent négativement la confiance des entreprises allemandes: le manque de flexibilité du marché de travail et les carences en main d'œuvre qualifiée.

En France, grâce notamment à l'amélioration de la conjoncture économi-

que aux deux premiers trimestres 2006, les entreprises françaises affichent une confiance élevée en 2006 et demeurent globalement confiantes dans l'évolution de la conjoncture en 2007. Cet optimisme ne devrait cependant pas avoir d'effet significatif sur l'évolution des effectifs des entreprises françaises.

La situation au Royaume-Uni est similaire à celle de la France. La forte croissance économique britannique suscite une forte confiance des entreprises relative à l'évolution de leur environnement économique en 2006 et en 2007.

En ce qui concerne l'évolution de l'indicateur de chiffre d'affaires, les résultats de l'enquête Eurochambres 2007 indiquent que les entreprises européennes anticipent une augmentation de leur chiffre d'affaires total dans quasiment tous les pays participant à l'enquête. Seules la Hongrie, la Lettonie et la Roumanie font exception. Cette croissance prévue du chiffre d'affaires total des entreprises est principalement due à l'augmentation des quantités de biens et de services produits en 2006. Parallèlement, l'inflation n'a augmenté que modérément et la stabilité des prix en Europe a été garantie par la stabilité de la monnaie européenne.

La croissance du chiffre d'affaires à l'exportation, ainsi que les dépenses gouvernementales moins limitatives que l'année précédente, ont contribué à l'amélioration des balances aussi bien en matière de chiffre d'affaires à l'exportation que de chiffre d'affaires réalisé sur le marché domestique. L'enquête Eurochambres 2007 indique que, selon les entreprises européennes, cette tendance devrait se poursuivre l'année prochaine.

Conformément à l'analyse de la Commission européenne, l'amélioration de la conjoncture économique dans l'Union européenne a également des effets positifs sur le marché de travail. Ces effets positifs sont illustrés par une balance de l'emploi plus positive en 2006 que ce que ne prévoyait l'enquête Eurochambres de l'année dernière. L'enquête Eurochambres indique que cette tendance positive devrait persister en 2007.

Enfin, en ce qui concerne l'investissement, les prévisions de l'année dernière ont largement été dépassées en 2006. Pour 2007, par contre, la ten-

dance est à la stagnation des investissements au niveau européen.

■ 3. Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2007 au niveau luxembourgeois⁴

De manière générale, les différents indicateurs de l'Enquête Eurochambres pour le Luxembourg se sont tous améliorés. D'un côté, les perspectives économiques pour 2006 ont été meilleures que prévues l'année dernière, mais surtout les prévisions pour 2007 sont plus optimistes qu'elles ne l'étaient lors de la précédente enquête Eurochambres.

Dans l'ensemble, l'enquête Eurochambres 2007 reflète donc une amélioration sensible de la conjoncture luxembourgeoise. L'année dernière, les entreprises affichaient une attitude à la fois prudente et réservée sur les perspectives de déve-

loppement de l'économie luxembourgeoise au cours de l'année 2006. Comparé à l'année précédente, les résultats de l'enquête Eurochambres 2007 indiquent une approche plus optimiste de la part des entreprises luxembourgeoises, aussi bien en termes de climat des affaires que de chiffre d'affaires domestique et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation. Les prévisions en ce qui concerne le climat des affaires en 2007 indiquent également un certain optimisme, malgré les prévisions de croissance moins vigoureuse du STATEC (cf. tableau 1 ci-dessous qui retrace l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et les prévisions du STATEC). Il convient cependant de constater que ces résultats ne sont pas contradictoires. En effet, avec un taux de croissance de 4,0 % en 2007, l'économie luxembourgeoise continue à progresser à

un rythme soutenu, proche de son potentiel économique. Par ailleurs, le retournement conjoncturel annoncé de l'économie américaine pourrait être compensé par la vigueur du commerce international avec l'Asie. L'importance croissante des pays asiatiques dans le commerce extérieur luxembourgeois peut constituer un facteur explicatif de l'optimisme affiché par une grande part des entreprises.

La Chambre de Commerce donne à considérer que, malgré cet optimisme relativement prononcé des entrepreneurs quant aux perspectives conjoncturelles, des problèmes structurels importants persistent au Luxembourg. Elle renvoie à ce sujet notamment à son avis du 15 novembre 2006 relatif au projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (cf. www.cc.lu).

Tableau 1: Indicateurs économiques et prévisions concernant le Luxembourg⁵

	2005 (observé)		2006 (prévision)		2007 (prévision)	
	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution
PIB (vol. réf. 2000, Mio. EUR)	25.574	4,0	26.980	5,5	28.060	4,0
PIB (valeur, Mio. EUR)	29.396	8,9	31.727	7,9	33.820	6,6
Prix implicites PIB (1995-1)	1,15	4,7	1,18	2,3	1,21	2,5
RNB (Mio. EUR)	24.018	8,2	25.922	7,9	27.632	6,6
Déficit public (% du PIB)	-1,0	-	-1,5	-	-0,9	-
Emploi total intérieur (*1.000)	307,3	3,0	318,7	3,7	330,2	3,6
Emploi indépendant (*1.000)	20,0	0,3	19,9	-0,6	20,0	0,6
Emploi salarié (*1.000)	287,3	3,2	298,8	4,0	310,2	3,8
Taux de chômage (ADEM, % pop. act.)	4,2	-	4,5	-	4,5	-
Prix à la consommation (IPCN)	-	2,5	-	2,6	-	1,7
Echelle mobile (EMS, moyenne 1948-100)	640,24	2,5	653,52	2,1	668,46	2,3
Coût salarial moyen (1.000 EUR/an)	49,03	3,7	50,74	3,5	52,66	3,8
Idem, évolution hors EMS	-	1,1	-	1,4	-	1,4
Masse salariale (Mia. EUR)	14,1	6,9	15,2	7,6	16,3	7,7
Productivité (VAB vol./emploi total)	-	1,0	-	1,7	-	0,4
Coût salarial unitaire	-	2,9	-	1,7	-	3,4

Source: STATEC (12 octobre 2006)

3.1. Evolution économique en 2006: la spécialisation financière du Luxembourg constitue un facteur dopant de l'économie luxembourgeoise

Le secteur financier, qui représente près d'un tiers de l'activité économique

au Luxembourg⁶, a profité du retour de confiance sur les marchés de capitaux.

Après une progression plutôt limitée en 2004 qui témoignait cependant d'une reprise, le secteur financier a nettement progressé en 2005 renforçant ainsi son

poids dans l'économie. L'ensemble des activités connaît une croissance sensible et ce à travers les différents indicateurs mesurés, et particulièrement la valeur ajoutée, favorisée par les bons résultats du secteur et la reprise de l'emploi, et la contribution aux recettes fiscales.

⁴ Au Luxembourg, l'enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce et menée par TNS-ILRES.

⁵ Source: STATEC, Note de conjoncture, 12 octobre 2006.

⁶ Etude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise, Comité pour le Développement de la Place Financière, Septembre 2006.

Cette évolution est profitable pour l'ensemble de l'économie, à travers l'emploi, la valeur créée, les recettes fiscales et les effets indirects générés. Ces derniers sont cependant plus limités dans la mesure où la transformation des revenus injectés par le secteur financier dans le reste de l'économie semble plus faible que par le passé.

L'industrie financière continue de représenter:

- Plus de 26 % de la production nationale, les activités directement induites représentant plus de 21 % à elles seules.
- Plus de 38 % du PIB suivant la définition de la valeur ajoutée nationale retenue, dont 32 % provenant des activités directement induites.
- Près de 19 % de l'emploi intérieur luxembourgeois, dont près de 60 % travaillant directement dans le secteur financier.
- Plus de 31 % des recettes fiscales de l'Etat, dont 87 % provenant directement des activités financières.

Le secteur des services marchands avec ses activités juridiques, comptables, informatiques et conseils de gestion est un des premiers secteurs à profiter des bonnes performances du secteur financier.

A moyen terme les perspectives du secteur financier restent favorables, selon le FMI⁷. Dans le secteur financier le processus de spécialisation se poursuit et le passage réussi des activités bancaires traditionnelles aux services de gestion d'actifs est déjà bien avancé. L'expansion dans ce domaine continuera, mais à moyen terme la croissance de ce secteur devrait ralentir.

L'enquête Eurochambres 2007 confirme la bonne tenue générale du secteur des services en 2006. En effet, dans ce secteur, la balance du chiffre d'affaires national en 2006 comparé à 2005 a légèrement augmenté pour atteindre 23,1 %. L'amélioration de la balance totale s'explique en grande partie par le dynamisme des exportations de services en 2006: la balance du chiffre d'affaires à l'exportation du secteur des services en 2006 comparé à 2005 s'élève à 31,8 % et a augmenté de 9 points de pourcentage par rapport à l'année dernière.

Parallèlement, l'enquête Eurochambres montre que la conjoncture économique de 2006 n'a pas profité uniquement au secteur financier. Le secteur manufacturier a également connu une embellie en termes de chiffres d'affaires: la balance du chiffre d'affaires total de ce secteur a quasiment doublé de 2005 à 2006 pour atteindre finalement 22,5 %. La balance du chiffre d'affaires national a pu passer de 12,5 % à 18,5 % et la balance du chiffre d'affaires à l'exportation s'est presque multiplié par cinq et se trouve maintenant à un niveau historiquement élevé de 30,1 %.

Le secteur des finances est un des plus grands créateurs d'emplois. Pour l'année 2006 45,6 % des entreprises ont déclaré une hausse de leurs effectifs. Pour 2007 les entreprises prévoient une évolution comparable.

Les réponses des entreprises luxembourgeoises à l'enquête Eurochambres sont fortement influencées par tout élément ayant une répercussion directe sur leur confiance au cours des mois à venir. La dégradation de la compétitivité, la hausse de l'inflation et du chômage et l'augmentation des déficits publics influencent négativement la confiance des entreprises.

Au cours des deux dernières années, une prise de conscience progressive de ces problèmes a pu être constatée. Les mesures adoptées par le Comité de coordination tripartite en avril 2006, en vue de rétablir la compétitivité des entreprises et de réduire les déficits publics, constituent certes le plus petit dénominateur commun, mais également un premier pas dans la bonne direction. Ces mesures devront cependant être suivies par des décisions plus incisives visant à remédier aux déficiences structurelles du pays.

Dans le contexte du paquet tripartite, l'on peut considérer que deux mesures spécifiques ont eu des effets contradictoires sur la confiance des entreprises: D'une part, le report de l'indexation automatique des salaires a certainement eu un effet plutôt positif, même s'il s'agit d'une mesure temporaire et donc pas d'une réponse définitive à la problématique de l'effet négatif induit par le système de l'indexation automatique des salaires sur la compéti-

tivité des entreprises luxembourgeoises. D'autre part, les discussions sur l'adoption du statut unique, avec un risque potentiel d'impact sur le coût salarial des entreprises, pèsent sur la confiance des entreprises.

3.2. Perspectives en 2007: les risques qui pèsent sur l'économie mondiale ne semblent pas altérer l'optimisme des entreprises

Selon les prévisions du STATEC, le ralentissement conjoncturel aux Etats-Unis et en Europe entraînerait une baisse du dynamisme des marchés à l'exportation rythme de croissance du PIB. En 2007, la croissance du PIB en volume devrait revenir à 4 %. Comme les prix pétroliers ont baissé substantiellement la baisse des prévisions de l'inflation 2007 doit être révisée. L'inflation des prix à la consommation est estimée à 1,7 % en 2007. Ces prévisions dépendent cependant fortement du prix du pétrole et d'événements au niveau géopolitique.

Malgré ces prévisions de ralentissement de la croissance économique en 2007 aussi bien au niveau international que strictement luxembourgeois, l'indicateur portant sur l'évolution du climat des affaires est en hausse pour 2007 par rapport à 2006. La balance de cet indicateur affiche +1,8 %. Ceci représente une augmentation de 7,7 points de pourcentage par rapport à l'année dernière. Cet optimisme est cependant hétérogène d'un secteur à l'autre. En effet, le secteur manufacturier connaît une augmentation de seulement 4,4 points de pourcentage tandis que le secteur des services enregistre une hausse de 9,3 points de pourcentage. Les entreprises luxembourgeoises montrent donc un peu plus d'optimisme pour l'année à venir, mais restent relativement prudentes dans leur ensemble. En effet, le montant de la balance des prévisions du climat des affaires pour 2007, bien que positive, reste à un niveau relativement faible par rapport à la période 1997-2003. Plus de la moitié des entreprises (59,9 %) sont d'avis qu'en 2007 le climat des affaires devrait rester constant.

Comparée aux résultats obtenus dans le cadre de l'enquête Eurocham-

⁷ Luxembourg – Consultation de 2006 au titre de l'article IV, Conclusions du FMI, 30 janvier 2006, consultable sur le site du Ministère des finances à l'adresse suivante: http://www.fi.etat.lu/fmi_imf_article_4_consultation_2006.pdf

bres de l'année dernière, la balance des prévisions de chiffre d'affaires national en 2007 comparé à 2006 atteint 28,9 %, soit une augmentation de 3,6 points de pourcentage. Cette amélioration est particulièrement sensible en ce qui concerne le chiffre d'affaires à l'exportation pour l'année prochaine: la balance atteint 37,8 %, soit une augmentation remarquable de 6,9 points par rapport à l'enquête précédente.

En ce qui concerne l'emploi, après une évolution relativement prudente de cet indicateur au cours des dernières années, on constate cette année une nette amélioration, même si l'évolution de l'emploi s'avère très hétérogène d'une branche d'activité à l'autre. En 2007, les entreprises prévoient une poursuite de l'augmentation de leurs effectifs. Cependant, l'évolution positive de l'emploi intérieur ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'évolution du taux de chômage: en effet, comme l'indique le STATEC, 75 % des nouveaux emplois sont occupés par des frontaliers. En 2007, le taux de chômage au Grand-Duché devrait rester constant aux alentours de 4,5 %. En 2007, les difficultés pour les entreprises à recruter de la main-d'œuvre qualifiée devraient persister, voire se renforcer.

En ce qui concerne l'investissement, les résultats de l'enquête Eurochambres laissent entrevoir une stagnation des investissements en 2007. Ceci peut s'expliquer par une tendance des entreprises à différer leurs dépenses d'investissement face aux hausses des taux d'intérêt décidées par la Banque Centrale Européenne.

3.3. Les prévisions de la 8^e actualisation du Programme de Stabilité et de Croissance 2006-2009

Selon le Programme publié fin novembre 2006, les perspectives économiques pour le Luxembourg restent favorables à moyen terme, hypothèse qui est confirmé par les résultats de l'enquête Eurochambres 2007.

Le scénario macroéconomique du Gouvernement luxembourgeois repose sur l'hypothèse d'un léger tassement de la conjoncture internationale en 2007, mais la croissance de l'économie mondiale continuera à être robuste, évoluant à un rythme proche de 5 %.

Le principal impact négatif est susceptible de provenir d'un ralentissement

de la conjoncture aux Etats-Unis, suite à la correction intervenue sur le marché immobilier. Or, pour l'instant, le scénario central reste celui d'un «soft landing».

Il est prévu que l'augmentation de la TVA en Allemagne au 1^{er} janvier 2007 aura un impact négatif temporaire sur la croissance économique dans l'espace euro. Néanmoins, l'activité économique dans l'espace euro continuera à bénéficier de la forte demande internationale, notamment en provenance de l'Asie. Par ailleurs, la reprise de la consommation privée et de l'investissement augmente la résilience de l'espace euro à des chocs de croissance exogènes.

L'évolution de l'inflation est dans une large partie déterminée par l'évolution du prix du pétrole. Récemment, ce dernier a été caractérisé par un degré élevé de volatilité. Conformément aux «common external assumptions» de la Commission européenne, les prévisions macroéconomiques à moyen terme sont basées sur l'hypothèse technique d'un prix du pétrole supérieur à 65 USD/baril en 2007-2009.

En 2007-2009, la croissance économique au Luxembourg devrait se situer à 4-5 % l'an. En 2007, le ralentissement de la conjoncture dans l'espace euro en général et en Allemagne en particulier entraînera un ralentissement de la croissance à 4 %. En 2008, il est prévu que la croissance économique atteindra 5 %, emportée par la demande intérieure et le regain de dynamisme de l'économie allemande. En 2009, la croissance économique est estimée ralentir à 4 %, notamment à cause de la décélération de l'investissement suite au renchérissement du crédit et à cause d'une certaine décélération de la croissance économique internationale.

L'inflation devrait significativement ralentir par rapport à la période 2003-2006. En effet, en 2007-2009, le taux d'inflation mesuré par l'IPCH se situerait à 1,4-2,0 l'an, rétablissant ainsi la stabilité des prix. En exécution de l'accord tripartite concernant la modulation de l'indexation automatique des salaires et compte tenu de l'évolution de l'inflation, aucune adaptation des salaires à l'évolution des prix n'est prévue en 2007. Il est en effet prévu que la «cote d'échéance» sera dépassée en novembre 2007 et fin 2008, mais conformément à l'accord tripartite, l'adaptation

des salaires sera décalée à mars 2008 et mars 2009. L'emploi intérieur continuera à être caractérisé par un grand dynamisme en 2007-2009, augmentant de 3,6-3,7 % l'an. En parallèle, le chômage commencerait à diminuer – quoique lentement – de 4,8 % en 2006 à 4,4 % en 2009.

3.4. Le commerce électronique: l'utilisation de ce moyen de communication reste faible

La Chambre de Commerce intègre chaque année dans l'enquête Eurochambres plusieurs questions relatives au degré d'utilisation du commerce électronique au sein des entreprises luxembourgeoises.

Les entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique demeurent largement minoritaires (16,8 %). Par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière, la proportion des entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique n'a changé que de 0,6 points de pourcentage (selon l'enquête Eurochambres 2007). Depuis plusieurs années, la proportion d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires grâce au commerce électronique reste à des niveaux relativement faibles, puisque cette proportion était de 16,2 % selon l'enquête Eurochambres 2006, de 16 % selon l'enquête Eurochambres 2005, de 17 % selon l'enquête 2004, de 12,6 % selon l'enquête 2003, de 15,6 % selon l'enquête 2002 et de 10,7 % selon l'enquête 2001.

La Chambre de Commerce constate que les entreprises qui utilisent le commerce électronique sont encore deux fois plus nombreuses dans le secteur des services (19,9 %) que dans le secteur industriel (seulement 10,5 %). Le fait que le pourcentage pour le secteur des services ait baissé, alors qu'il y a eu une augmentation dans le secteur industriel par rapport à 2006, n'a rien changé à la dominance du secteur des services dans le commerce électronique.

Parmi les entreprises du secteur industriel, 40,3 % utilisent l'Internet pour réaliser des opérations commerciales avec d'autres professionnels (B2B) et 18 % utilisent l'Internet pour réaliser des opérations commerciales avec des consommateurs (B2C). Enfin, 41,7 % des entreprises réalisent à la fois des opé-

rations B2B et B2C (elles n'étaient que 37,9 % l'année dernière).

Par contre, même si le commerce électronique demeure peu développé au Luxembourg, les entreprises qui ont recours au commerce électronique semblent être particulièrement dynamiques. En effet, la grande majorité des entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires réalisé par ce moyen de communication (63,6 %), tandis que seulement 1,6 % des entreprises qui commercialisent des biens ou des produits par voie électronique prévoient une baisse.

Cette prévision de hausse du chiffre d'affaires réalisé par voie électronique est également présente dans le secteur industriel: 54,9 % des entreprises industrielles contre 65,9 % des prestataires de services prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires réalisé par voie électronique en 2006. Il est à espérer que la nouvelle société Luxtrust, visant à mettre en place une infrastructure à clé publique, conduira à un nouvel élan et à un dynamisme accru dans le domaine du commerce électronique.

■ 4. L'évolution des différents indicateurs économiques

4.1. Climat des affaires: nette amélioration de la confiance des entreprises, différences importantes entre les secteurs

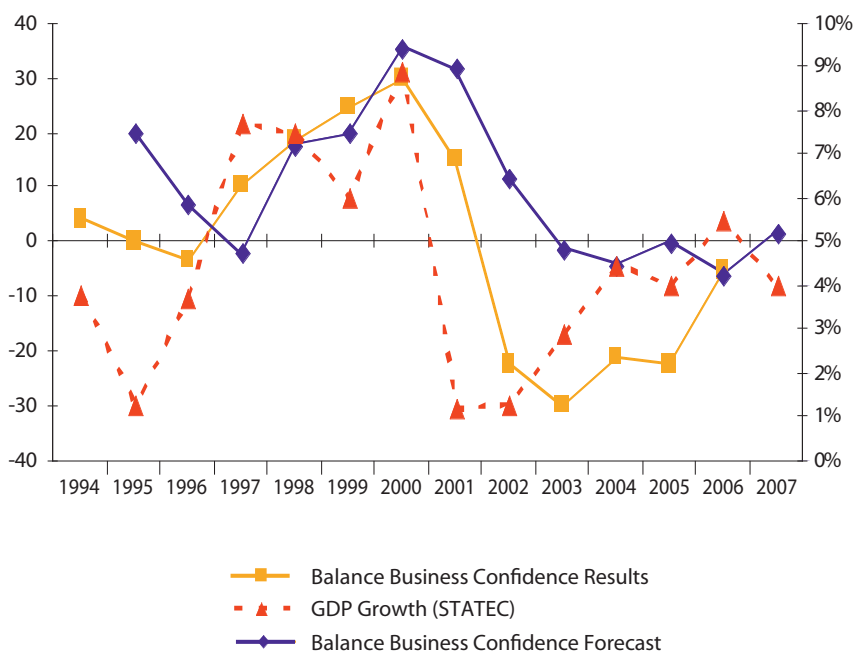
Comme l'économie en France et au Royaume Uni, l'économie luxembourgeoise se trouve en bonne santé en 2006 (5,5 % de croissance économique et 4 % en 2005). Ceci est une origine de la plus grande confiance dans l'environnement économique des entreprises. L'enquête Eurochambres de cette année montre que le climat des affaires en 2006 par rapport à 2005 a sensiblement augmenté au Luxembourg passant de -22,5 % à -5,3 %. 22,8 % des entreprises ont exprimé une confiance plus élevée relative à l'exercice écoulé. Il y a un an, cette part a été de 16,9 %.

Lorsqu'on examine de plus près le climat des affaires tel que ressenti par les entreprises en 2006, les différences entre le secteur manufacturier/industriel et celui des services ne sont pas significatives. En effet, la balance du climat d'affaires pour le secteur manufacturier-industriel est de -3,8 % (au lieu de -25,5 % selon l'enquête de l'année der-

nière) et de -6 % pour le secteur des services (au lieu de -20,9 % selon les résultats de l'enquête de l'année dernière).

L'amélioration conjoncturelle semble avoir profité globalement à l'ensemble de l'économie.

Graphique 1: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant le climat des affaires



Source: STATEC

Les résultats de l'enquête Eurochambres indiquent cependant une répartition inégale des fruits de cette confiance entre les différents secteurs. En 2006, les entreprises qui ont été le plus positivement influencées par l'environnement économique sont celles du secteur financier et celles du secteur sidérurgique: 37,1 % des entreprises du secteur financier et 35,9 % des entreprises du secteur sidérurgique indiquent avoir été influencées positivement par le climat des affaires en 2006. Dans le domaine des services, des ventes en gros et de détail, des réparations, des hôtels et restaurants, cette influence positive n'a été perceptible que par 14,5 % des entreprises du secteur. Enfin, le secteur des exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau est celui dont le moins d'entreprises déclarent avoir été influencées positivement par le climat des affaires en 2006 (seulement 6,2 %).

Selon les prévisions officielles, la croissance du PIB ralentira en 2007 pour atteindre environ 4,0 %, mais cette perspective ne semble pas inquiéter les entreprises luxembourgeoises. L'enquête Eurochambres 2007 montre un

fort optimisme des entreprises concernant l'évolution du climat des affaires en 2007. Ainsi, la balance des prévisions de climat des affaires indique une amélioration, passant de -5,9 % à +1,8 %, ce qui constitue le chiffre le plus élevé depuis 2002. Ce résultat semble s'expliquer par une confiance croissante des investisseurs et des consommateurs, une l'inflation réduite suite à la diminution des prix du pétrole, le fort taux de création d'emploi et les perspectives favorables du secteur financier pour 2007.

Il convient cependant de constater que la confiance dans l'évolution du climat des affaires varie fortement entre entreprises appartenant au secteur manufacturier/industriel et entreprises appartenant au secteur des services. Pour 2007, seules 11,6 % des entreprises du secteur manufacturier estiment que le climat des affaires sera globalement plus favorable qu'en 2006, tandis que, dans le secteur des services, cette proportion est beaucoup plus élevée et atteint 25,6 % des entreprises. C'est dans le secteur financier que les entreprises font preuve du plus d'optimisme pour 2007 puisque 34,9 % des

entreprises de ce secteur déclarent anticiper une évolution favorable du climat des affaires. A contrario, c'est le secteur des «autres industries manufacturières» qui fait preuve du moins d'optimisme: dans ce secteur, seules 9,2 % des entreprises croient à une évolution de l'influence de l'environnement plus favorable en 2007, alors que 66,1 % d'entre elles n'anticipent pas de changements par rapport à 2006. Enfin, les entreprises du secteur de l'exploitation minière, gaz et eau, électricité, etc. ne prévoient aucun changement du climat des affaires en 2007: 100 % des entreprises de ce secteur sont d'avis que le climat d'affaires restera constant l'année prochaine.

Enfin, il convient de relativiser l'optimisme affiché des entreprises luxembourgeoises pour 2007. En effet, bien que le climat des affaires s'améliore, il restera à un niveau relativement faible comparé aux balances de climat des affaires affichées dans la période 1997-2002. La majorité des entreprises demeure assez prudente face à l'évolution de la conjoncture au cours de l'année à venir, puisque 59,9 % des entreprises pensent que le climat des affaires

ne changera pas en 2007. Une entreprise sur cinq estime que le climat des affaires sera défavorable.

4.2. Chiffre d'affaires total, national et à l'exportation: une tendance globalement favorable, surtout pour les exportations de services

Les résultats concernant l'évolution du chiffre d'affaires total ainsi que les attentes pour l'année prochaine révèlent une nette amélioration par rapport aux résultats obtenus lors de la précédente enquête Eurochambres.

A la fois la balance du chiffre d'affaires total réalisé en 2006 et les prévisions de chiffres d'affaires total pour 2007 continuent de croître. Les résultats de l'enquête Eurochambres confirment ainsi les statistiques officielles concernant la bonne tenue du marché domestique et des ventes de biens et de services à l'exportation: la balance du chiffre d'affaires nationale est passée de 15,7 % à 21,6 %, tandis que la balance du chiffre d'affaires à l'exportation est passée de 16,5 % à 31,2 %.

menté et est passée de 22,8 % à 31,8 % (soit une augmentation de 9 points de pourcentage par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière).

Cette nette amélioration de la balance du chiffre d'affaires total des services confirme qu'en 2006, le secteur financier a de nouveau été la locomotive de la croissance: au total, 60,3 % des entreprises du secteur financier déclarent un chiffre d'affaires total en hausse en 2006. Néanmoins les activités financières restent étroitement liées à celles des indices boursiers et de la demande internationale de services financiers.

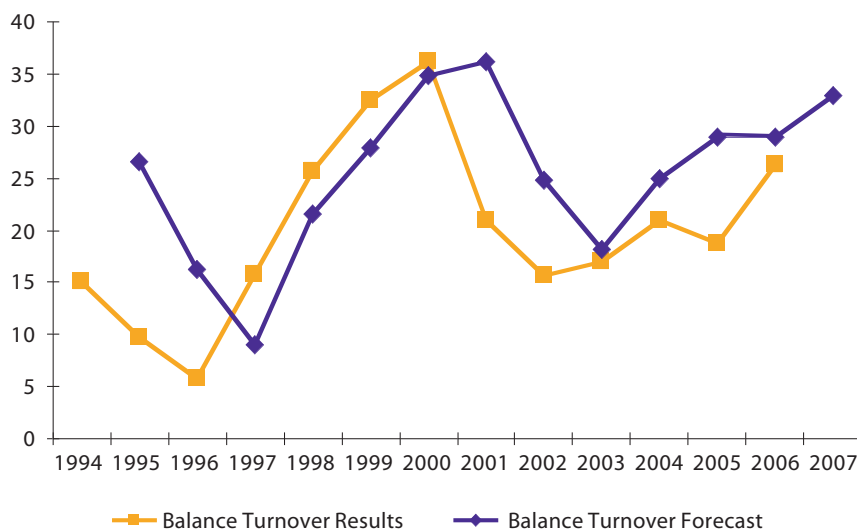
Le secteur des transports, entreposage et communication affiche également d'excellentes performances en 2006. Au total, 56,7 % des entreprises de ce secteur déclarent que leur chiffre d'affaires en 2006 a augmenté par rapport à 2005. Dans le secteur des ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants, seules 36,2 % des entreprises ont constaté une augmentation de leur chiffre d'affaires total en 2006.

Ces résultats confirment en grande partie l'analyse du STATEC sur la conjoncture économique luxembourgeoise en 2006. Le commerce automobile, le commerce en gros et le commerce de détail ont connu une croissance des chiffres d'affaires en volume. Par contre, depuis fin mai 2006, l'activité dans le secteur du commerce de détail a chuté, de même, l'HORECA a connu une progression relativement modeste en 2006.

En outre, l'enquête Eurochambres montre que la conjoncture économique de 2006 n'a pas profité uniquement au secteur des services. Le secteur manufacturier/industriel a également connu une embellie en termes de chiffres d'affaires: la balance du chiffre d'affaires de ce secteur a quasiment doublé de 2005 à 2006 pour finalement atteindre 22,5 %. La balance du chiffre d'affaires national a pu passer de 12,5 % à 18,5 % et la balance du chiffre d'affaires à l'exportation s'est presque multiplié par cinq et se trouve maintenant à un haut niveau de 30,1 %. Au total, 38,8 % des entreprises industrielles déclarent avoir connu une augmentation de leur chiffre d'affaires total en 2006.

Mais encore une fois, une analyse plus détaillée montre que ce résultat englobe de fortes variations d'un sec-

Graphique 2: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant le chiffre d'affaires total



Source: STATEC

Des différences importantes apparaissent entre secteurs.

Ainsi, la part des entreprises annonçant un chiffre d'affaires total en hausse en 2006 augmente dans le secteur des services (48 %, soit une augmentation de +5,1 points de pourcentage par rap-

port aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière). Cette augmentation est encore plus substantielle lorsqu'on considère les exportations du secteur financier en 2006: la balance du chiffre d'affaires à l'exportation du secteur des services a aug-



**Mon entreprise :
241 ouvriers
7 ingénieurs
16 employés
et ... AXA**



TeamUp

**La gamme complète de solutions - entreprise
qui a tout pour vous séduire.**

Quel que soit votre projet d'entreprise, sa taille ou son secteur d'activité, nos spécialistes-entreprise s'engagent à vos côtés. Ils analysent avec vous les risques et les opportunités liés à votre activité et vous proposent des solutions personnalisées et packagées. **TeamUp** d'AXA est une gamme complète,

innovante et évolutive exclusivement dédiée aux professionnels. Elle répond de façon spécifique à vos attentes en matière de protection matérielle, de placement et d'assurances collectives pour vous et pour vos salariés. Demandez conseil à votre agent ou courtier AXA.



www.axa.lu

Maacht dat Bescht aus Ärem Liewen



Monsieur Pierre Gramagna, directeur de la Chambre de Commerce, Monsieur Carlo Thelen, chef du département économique et Monsieur Jean-Christophe Burkel, attaché économique, ont présenté les résultats luxembourgeois de l'enquête Eurochambres dans le cadre d'une conférence de presse le 4 décembre 2006.

teur à l'autre. Ainsi, 63,6 % des entreprises de fabrication de produits métalliques ont constaté une hausse de leur chiffre d'affaires total en 2006 (une proportion légèrement plus élevée que celle des entreprises du secteur financier), tandis que cette proportion n'est que de 32,2 % pour les entreprises du secteur de la construction.

Ces résultats confirment donc également l'analyse du STATEC selon laquelle les secteurs de l'industrie et de la construction dans leur ensemble n'ont pas connu de fléchissement, mais plutôt une certaine stabilisation en 2006.

En ce qui concerne les exportations, la balance du chiffre d'affaires à l'exportation a presque doublé en 2006 passant de 16,5 % à 31,2 %.

Les balances des chiffres d'affaires à l'exportation du secteur manufacturier et du secteur des services sont très proches: 30,1 % dans le secteur manufacturier, contre 31,8 % dans le secteur des services.

Traditionnellement, l'enquête Eurochambres indique des écarts plus significatifs entre les secteurs. Ceci est dû à la forte augmentation de la balance dans le secteur manufacturier/industriel qui passe de 6,5 % à 30,1 %. Dans le secteur des services, l'augmentation est

moins marquée, puisqu'elle n'est «que» de 9 points de pourcentage (de 22,8 % à 31,8 %).

Globalement, les entreprises ont été plus nombreuses cette année à constater une hausse de leur chiffre d'affaires à l'exportation: elles sont 57,1 % dans le secteur financier, 56,5 % dans le secteur transports, entreposage et communications et 55,1 % dans le secteur sidérurgique.

En ce qui concerne le marché domestique, la balance du chiffre d'affaires national passe de 15,7 % à 21,6 % (soit une augmentation de 5,9 points de pourcentage). L'amélioration est donc moins marquée en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaires national qu'en ce qui concerne les exportations. Les balances de chiffre d'affaires national augmentent de manière comparable dans les deux secteurs analysés: de 17,2 % à 23,1 % pour le secteur des services et de 12,5 % à 18,5 % pour le secteur manufacturier.

En ce qui concerne les prévisions d'évolution de leur chiffre d'affaires total en 2007, les entreprises font preuve d'un optimisme relativement prudent: la balance du chiffre d'affaires total pour 2007 passe de 29 % à 32,9 %, soit une augmentation de seulement 3,9 points

de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Encore une fois, les différences entre secteurs persistent concernant les prévisions pour 2007. Tandis que 31,5 % des entreprises du secteur manufacturier anticipent une augmentation de leur chiffre d'affaires total en 2007, cette proportion atteint 49,4 % dans le secteur des services. L'année prochaine, le secteur financier continuera à être la locomotive de l'économie luxembourgeoise, puisque 63,4 % des entreprises de ce secteur anticipent une amélioration de leur chiffre d'affaires total en 2007.

Il convient cependant de nuancer cet optimisme. En effet, la majorité des entreprises du secteur manufacturier/industriel prévoient un chiffre d'affaires constant en 2007 (58,1 %). Cette proportion est plus faible dans le secteur des services (39,9 %).

D'une manière générale, les prévisions concernant l'évolution du chiffre d'affaires en 2007 reposent essentiellement sur le dynamisme attendu des exportations de services. On s'attend à ce que la balance du chiffre d'affaires à l'exportation en 2007 atteigne 37,8 %, soit une augmentation de 6,6 points de pourcentage par rapport à la balance du chiffre d'affaires à l'exportation de l'année dernière.

Cette tendance se reflète essentiellement dans le secteur des services, où la balance du chiffre d'affaires à l'exportation augmente de manière substantielle, passant de 25,8 % à 38,2 %. Dans le secteur manufacturier/industriel, on constate au contraire une légère baisse de la balance des anticipations de chiffres d'affaires à l'exportation pour 2007 qui passe de 38,8 % à 37,1 % (soit une diminution de 1,7 points de pourcentage).

4.3. Emploi: une reprise économique sans effet positif sur le taux de chômage

Le chômage est en phase de stabilisation, mais une tendance à la baisse n'est pas perceptible. Alors que le chômage atteignait 3,9 % en 2004 et 4,2 % en 2005, le taux de chômage moyen en 2006 devrait être de 4,5 %. Les prévisions pour 2007 du STATEC indiquent une stabilisation du taux de chômage à 4,5 %.

Bien que la croissance de l'emploi intérieur, avec un taux de 3,2 % en 2005 et de 3,7 % en 2006, soit largement positive, la croissance annuelle de l'emploi reste encore insuffisante pour absorber la hausse du nombre de chômeurs, ce qui souligne le problème structurel du marché du travail luxembourgeois. La cause en est que quelque 75 % des nouveaux emplois créés sont occupés par des non-résidents. Cela a

pour effet que l'évolution largement positive de l'emploi intérieur n'a pas d'effet significatif sur l'évolution du taux de chômage.

Bien que l'enquête Eurochambres ne donne pas d'indication sur l'évolution du taux de chômage, elle confirme cependant la nette augmentation des effectifs des entreprises au cours de l'année 2006 et les attentes d'un fort taux de création d'emploi en 2007. La

balance de l'emploi pour l'année écoulée passe en effet de 11,5 % à 18,1 %. Cette évolution positive des effectifs des entreprises en 2006 se partage inégalement entre les différents secteurs de l'industrie et des services.

En 2006, 31,2 % des entreprises actives dans les secteurs manufacturiers ont augmenté leurs effectifs, contre 37 % des entreprises dans le secteur des services.

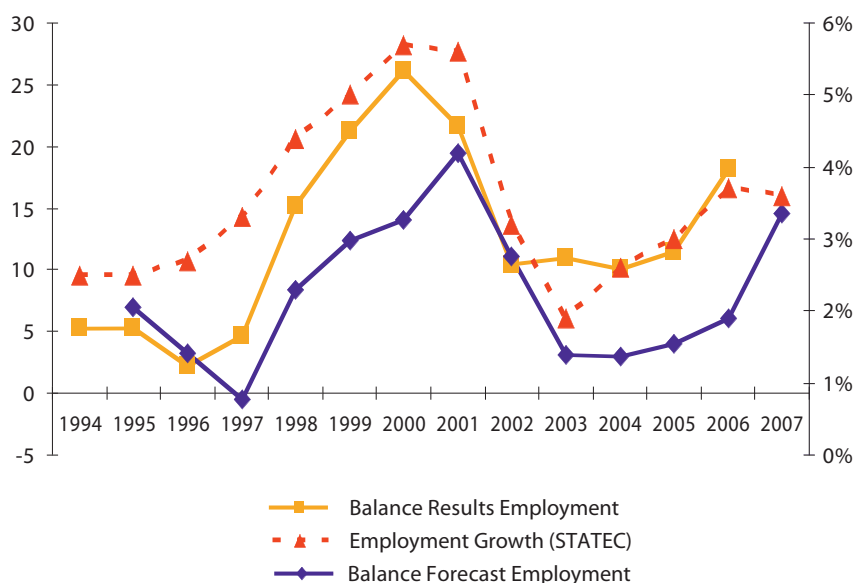
Dans le domaine des services, le secteur ayant créé le plus d'emplois en 2006 est celui de la finance. Dans ce secteur, 45,6 % des entreprises déclarent avoir augmenté leur effectif en 2006.

En ce qui concerne les prévisions d'emploi pour 2007, la balance passe de 6,1 % à 14,5 %. Au total, 24,5 % des entreprises interrogées prévoient une augmentation de leurs effectifs en 2007 (elles n'étaient que 19 % l'année dernière à prévoir une augmentation de leurs effectifs pour 2006).

Encore une fois, cette évolution positive est répartie inégalement. Dans le secteur des services, 29,6 % des entreprises prévoient une augmentation de leurs effectifs (et même 45,7 % des entreprises du secteur financier) contre seulement 14,3 % dans le secteur manufacturier.

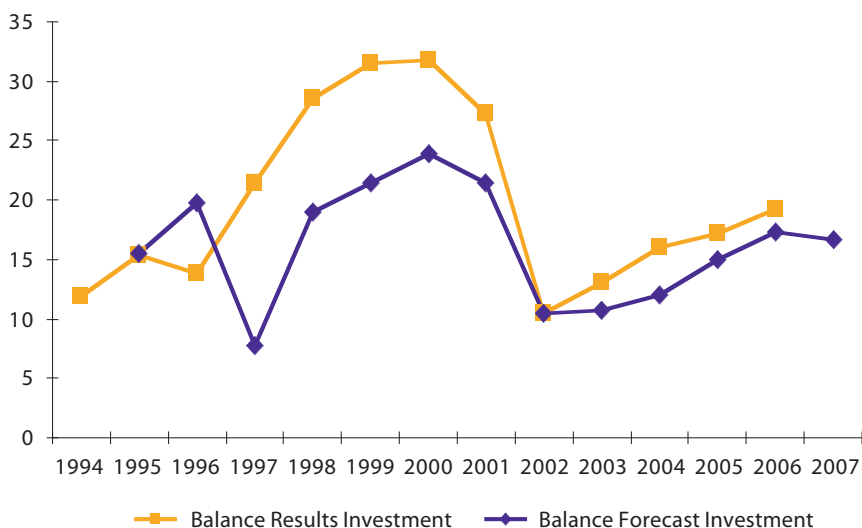
Dans le domaine de la finance, on devrait continuer à créer autant d'emplois en 2007 qu'en 2006. Les autres secteurs connaîtront majoritairement une stabilité de leurs effectifs en 2007.

Graphique 3: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant l'emploi



Source: STATEC

Graphique 4: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant les investissements



Source: STATEC

4.4. Investissements: dynamique freinée par rapport aux années précédentes

L'investissement privé est un indicateur relativement volatil dans une petite économie, largement ouverte sur l'extérieur, comme le Luxembourg. Selon les réponses des entreprises ayant participé à l'enquête Eurochambres 2007, les investissements des entreprises ont évolué favorablement en 2006, poursuivant ainsi la tendance constatée au cours des dernières années.

Pour 2006, l'Enquête Eurochambres indique une très légère hausse de 2,1 points de pourcentage de la balance des investissements. En 2006, 34,7 % des entreprises ont augmenté leurs investissements, 49,9 % des entreprises les ont maintenus à un niveau constant tandis que 15,4 % des entreprises ont diminué leur niveau d'investissement.

La tendance à investir en 2006 est plus importante dans le secteur des services que dans le secteur industriel: la balance des investissements dans le secteur des services en 2006 est de 24,3 %, alors qu'elle n'est que de 9,3 % dans le secteur manufacturier/industriel. Alors que dans le secteur des services on peut constater une légère hausse des investissements de 3,3 points de pourcentage, le secteur manufacturier/industriel maintient ses investissements à un niveau constant (-0,3 points en 2006 par rapport aux résultats de la précédente enquête).

Les prévisions pour 2007 indiquent un léger tassement des investissements. La balance des prévisions d'investissements pour l'année prochaine indique une légère diminution de l'ordre de -0,6 points de pourcentage passant de 17,3 % à 16,7 %. 28,2 % des entreprises comptent augmenter leurs

investissements en 2007, 60,2 % comptent les maintenir à un niveau constant et seules 11,5 % des entreprises comptent diminuer le montant de leurs investissements. Cette proportion est inégalement répartie entre secteur manufacturier et secteur des services, puisque, au total, 31,7 % des entreprises du secteur des services et 21,3 % des entreprises industrielles ont l'intention d'augmenter leurs investissements en 2007.

La stagnation, voire le léger recul des intentions d'investissement (exprimées par l'évolution des balances afférentes) s'explique notamment par les récentes hausses des taux d'intérêt décidées par la Banque Centrale Européenne et par la perspective de nouveaux relèvements en 2007.



Les personnes intéressées peuvent commander le dossier complet des résultats auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce
Tél.: 42 39 39-350
E-mail: eco@cc.lu

• Méthodologie

L'enquête Eurochambres 2007 a été réalisée à partir d'un panel et non pas d'un échantillon purement aléatoire. Les entreprises sollicitées pour cette étude sont sélectionnées en fonction de leur appartenance à un domaine d'activité et de leur effectif. Ces entreprises forment ainsi un ensemble représentatif de la population cible (entreprises de 10 salariés et plus, hors les entreprises des secteurs de la chasse et de la sylviculture, et les ASBL). Une partie des entreprises participent à cette étude annuelle depuis plus de 10 ans.

Le panel, constitué de 727 entreprises, de 10 salariés et plus, ayant finalement participé à l'enquête en 2005 a été complété afin d'obtenir un panel de départ de 1071 entreprises en 2006. Finalement, 816 entreprises ont participé mi-octobre 2006 à l'enquête Eurochambres 2007.

Le panel comprend des entreprises du secteur manufacturier/industriel et des entreprises du secteur des services. Chacun de ces secteurs est subdivisé respectivement en 4 et 3 domaines d'activité. L'appartenance à un secteur d'activité a été établie selon le code Nace-Rev enregistré auprès du STATEC.

Les domaines d'activité des entreprises du secteur manufacturier/industriel sont les suivants:

- Fabrication de produits métalliques, de machines et de matériel de transport
- Autres industries manufacturières
- Construction
- Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)

Les domaines d'activité des entreprises du secteur des services sont les suivants:

- Ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants
- Transports, entreposage et communications
- Médiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services

Sont exclues du panel: les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la santé, de la chasse et de la sylviculture, les ASBL et les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 personnes au moment de la constitution du panel.

La représentativité de l'échantillon, assurée en principe par la composition du panel initial, a été vérifiée par après avec les données du STATEC. Des sur-représentations ou sous-représentations ont été corrigées par une pondération selon la taille des entreprises, par secteur d'activité.

L'enquête a été effectuée par téléphone au cours de la 2^e et de la 3^e semaine d'octobre 2006. Les questionnaires ont été contrôlés, puis saisis afin de pouvoir être intégrés dans le panel final.

A l'instar des années précédentes, le taux de participation relatif à l'édition 2007 de l'enquête Eurochambres est satisfaisant, puisque 816 entreprises sur un panel de 1.071 ont répondu au questionnaire.

(FLEXIBILITÉ)²



NEW NISSAN ATLEON

Les limites sont faites pour être dépassées. Le nouveau Atleon en est la preuve. Confort, polyvalence, sécurité, économie... la nouvelle gamme Atleon va plus loin dans tous les domaines. Les nouveaux moteurs Euro IV brillent autant par leurs performances que par leur faible coût d'utilisation. La flexibilité atteint un nouveau sommet grâce à des possibilités d'aménagement quasi illimitées. Quant à la vie à bord, tout est prévu pour que le chauffeur, les passagers et le chargement voyagent dans le plus grand confort et en toute sécurité. De 3,5 à 15 tonnes, permis B ou C, le nouveau Nissan Atleon se plie à toutes vos exigences, même les plus extrêmes.



NISSAN TRUCKS

SHIFT _smart solutions

BINSFELD DIFFERDANGE S.A.R.L.
Z.I. Haneboesch - L- 4562 DIFFERDANGE
Tél. 545056 - Fax 588111

SCHAUS A. S.P.R.L.
Route de Bastogne 469 - B-6700 ARLON
Tél. +32 63 23 03 03 - Fax +32 63 22 24 84

19 novembre 2006

Remise solennelle des CATP et CITP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg



Pour les 655 jeunes lauréats commence une nouvelle et importante étape de leur vie



Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a félicité les jeunes lauréats et a souligné que l'offre de formation doit répondre aux attentes patronales

6 55 jeunes lauréats ont été honorés lors de la remise solennelle des CATP et CITP, qui a été organisée par la Chambre de Commerce le 19 novembre 2006 en présence de Madame Mady Delvaux-Stehes, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Au total, 774 candidats s'étaient présentés aux examens, dont 655 ont été admis, soit un taux de réussite de 84,64 %. Parmi les diplômés en CATP (Certificat d'aptitude technique et professionnelle), 308 l'ont été dans les

professions relevant de l'apprentissage commercial, 187 dans les professions techniques relevant de l'apprentissage industriel, 59 dans les professions relevant de l'apprentissage dans l'hôtellerie et la restauration et 34 auxiliaires-économistes relevant de l'apprentissage ménager. Des 67 candidats diplômés en CITP (Certificat d'initiation technique et professionnelle), 61 l'ont été en vente et 6 en restauration.

Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a souligné l'évolution positive de la formation professionnelle continue. En effet, le nombre des contrats d'apprentissage a



Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, félicite une des lauréates



Lindsay Garcia Ragni et Maria Christell Morales arborent fièrement leur CATP

augmenté de 8 % entre les années scolaires 2005/06 et 2006/07 pour atteindre 1.550 contrats.

La devise «Plus de jeunes mieux formés» reste toujours d'actualité puisque la Chambre de Commerce vise 1.800 contrats d'apprentissage en 2009. (sans impact de la réforme entamée). Pierre Gramegna a souhaité que l'offre de formation réponde aux attentes patronales et a ajouté que la Chambre de

Commerce assume son rôle en matière d'anticipation des besoins en formation professionnelle et participe activement à la création d'un Observatoire des qualifications. La Chambre de Commerce va par ailleurs continuer à sensibiliser ses ressortissants à offrir les postes d'apprentissage en nombre suffisant.

L'initiative «Action 300+» lancée suite aux engagements pris au sein du comité de coordination tripartite a

connu un succès certain et sera reconduite.

Pierre Gramegna a également brièvement commenté le projet de réforme de la formation professionnelle, pour lequel la Chambre de Commerce vient d'être saisie pour avis et a salué le partenariat proposé et confirmé l'intention de la Chambre de Commerce de rester un partenaire privilégié en matière de formation professionnelle. ■

16 novembre 2006

Présentation de l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget 2007

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 16 novembre 2006, les représentants de la Chambre de Commerce se sont félicités de ce que le projet de budget 2007 de l'Etat innove dans le sens que l'effet ciseau entre recettes et dépenses budgétaires qui était à l'origine de la détérioration sensible des finances publiques au cours des dernières années, a été inversé. Les mesures tripartites en vue du rétablissement de l'équilibre budgétaire montrent ainsi leurs premiers effets.



M. Carlo Thelen, Chef du Département économique; M. Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce; M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, lors de la présentation de l'avis budgétaire

- Cependant, le projet de budget 2007: sera exécuté dans un environnement économique qui sera probablement moins porteur que celui des années 2005 et 2006
- ne reflète pas suffisamment les mesures tripartites d'économies budgétaires, qui par ailleurs ont été trop timides
- n'apporte pas de réponses durables aux problèmes structurels qui se posent au pays à moyen et à long terme
- ne comporte pas de marge de manœuvre pour reconstituer les réserves des fonds d'investissements
- ne prévoit pas de mesures fiscales en vue de rétablir la compétitivité des entreprises et notamment du secteur financier

- prévoit une diminution des dépenses d'investissements publics, alors que les dépenses de fonctionnement et de sécurité sociale continuent à progresser sensiblement dans le total des dépenses de l'Administration centrale.

La Chambre de Commerce a proposé un inventaire non exhaustif d'amendements budgétaires, permettant des économies supplémentaires de quelque 210 millions EUR, et des recommandations concrètes pour relever les défis structurels du Grand-Duché. Les économies supplémentaires à réaliser dès 2007 devront servir à assainir plus rapidement et durablement les finances publiques, à reconstituer les réserves

des fonds spéciaux, à créer la marge de manœuvre pour des mesures fiscales ciblées visant à consolider la compétitivité de l'économie et en particulier du secteur financier et à permettre la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires.

L'atteinte à terme de l'équilibre budgétaire, voire le dégagement de réserves budgétaires n'est pas seulement une fin en soi. C'est un élément essentiel du bon fonctionnement d'une économie, ainsi que cela est d'ailleurs reconnu par le Traité de Maastricht. Voilà pourquoi la Chambre de Commerce y attache une attention primordiale. L'avis intégral peut être téléchargé à partir du site www.cc.lu.

22 novembre 2006

Le Forum de l'Entreprise 2006 attire un public nombreux et intéressé



Le Forum a attiré près de 250 entrepreneurs venus du Luxembourg, de Belgique, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas

Le mercredi 22 novembre, la Chambre de Commerce accueillait en ses locaux le Forum de l'Entreprise 2006, manifestation organisée dans le cadre du projet «Initiative Entreprendre», initié par la Direction Générale

«Entreprises et Industries» de la Commission Européenne.

Cet événement, méticuleusement préparé par les EIC de 9 régions différentes, représentant 5 nationalités, a réuni en un seul lieu et sur un seul

jour plus de 140 entreprises, et comptait parmi ses participants près de 250 entrepreneurs venus du Luxembourg, de Belgique, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas. Avec le soutien des Centres Relais Innovation (CRI), de Business Initiative, ainsi que du centre d'entreprise et d'innovation Eco-Start, le réseau des EIC de la Grande Région est donc parvenu à mettre en place une importante plate-forme de rencontres «b2b», qui a remporté auprès des entreprises en quête de coopération et de partenariat un franc succès.

En présence du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, M. Jeannot Krecké, qui a souligné, lors de la séance inaugurale, l'étendue des opportunités de croissance offertes par la Grande Région, la journée s'est déroulée sous le signe de l'échange transfrontalier et de l'internationalisation; qu'il s'agisse des allocutions de la conférence d'ouverture, des workshops thématiques, ou des rencontres bilatérales, où, tout tendait à rappeler le rôle essentiel que les PME ont à jouer dans le renforcement du tissu économique européen.

Quelques chiffres suffiraient à convaincre les plus sceptiques: les entreprises

de moins de 250 salariés représentent aujourd'hui 99,8 % des entreprises de l'UE, occupent 70 % des salariés, et réalisent plus de 55 % du PIB. Le Directeur du bureau «EIM Business & Policy Research» de Bruxelles, M. Rob van der Horst, avançant ces statistiques impressionnantes, notamment pour les micro-entreprises (moins de 10 salariés) qui à elles seules offrent un tiers des emplois européens, a par ailleurs affirmé que celles qui étaient actives dans la recherche de partenariats connaissent d'autant plus de réussite.

Il n'a toutefois pas manqué d'évoquer certaines difficultés et barrières rencontrées par les micro-entreprises, que ce soit dans l'accès aux capitaux, le franchissement des frontières, ou encore le traitement des formalités administratives.

C'est notamment dans ces domaines que les organismes officiels tels que les Euro Info Centres se doivent d'être actifs et d'apporter leur précieux soutien aux PME, avec des initiatives telles que ce Forum de l'Entreprise.

En informant, d'abord, en particulier sur des thèmes d'actualité communautaire, tels que ceux traités par les différents workshops qui ont suivi la séance inaugurale: ayant pour thèmes la réussite d'un business plan, l'accès aux marchés publics, la gestion de la coopération internationale, les aspects juridiques du partenariat d'entreprise, le capital-risque dans la Grande Région ou encore l'apport des fonds structurels dans un processus d'internationalisation, ces ateliers visaient à fournir aux PME présentes les connaissances et les armes nécessaires à une croissance fructueuse, et ont réuni chacun une cinquantaine de participants.

L'autre mission des EIC étant d'assister et de soutenir les efforts de coopération, ceux-ci avaient ensuite organisé une bourse de contacts qui a suivi le déjeuner-buffet offert aux entreprises présentes.

Rassemblant des profils divergents, starts-ups, esprits innovants ou entreprises déjà bien établies, dans des secteurs ciblés tels que les TIC ou la construction, cette plate-forme d'entrevues d'affaires personnalisées a donné lieu à près de 950 rendez-vous et prises de contact; à partir d'un catalogue réunissant les profils des inscrits, chaque participant a pu sélectionner à sa



Lors de la bourse de contacts près de 950 rendez-vous ont pu être organisés, rassemblant des profils divergents, starts-ups, esprits innovants ou entreprises déjà bien établies dans des secteurs très divers

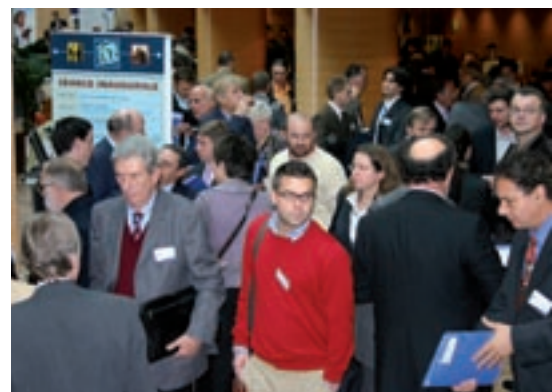
convenance les rencontres qu'il désirait faire, avant de recevoir un planning de rendez-vous, d'une durée respective de 15 minutes. Etalées sur l'après-midi, ces rencontres se sont déroulées de façon harmonieuse, malgré le grand nombre de participants, notamment grâce à l'implication des organisateurs, opérant des mises à jour en temps réel des listes de rendez-vous, en fonction des absences et des enregistrements de nouveaux participants tout au long de la journée. Ce système de «speed dating», à l'efficacité reconnue par les entreprises, permet en effet de multiplier les contacts en limitant les déconvenues, du fait que le choix des rendez-vous est individualisé et se fait après la présélection de profils détaillés.

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, cette initiative du réseau des EIC a été couronnée d'un réel succès qui appelle naturellement au renouvellement d'une telle expérience; tâche à laquelle les partenaires organisateurs ne vont pas manquer de s'atteler.

Les présentations qui ont été effectuées lors des workshops et de la séance inaugurale sont téléchargeables à partir du site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) et de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI (www.eicluxembourg.lu). ■



Lors des différents workshops qui ont suivi la séance inaugurale les participants ont pu s'informer sur des thèmes divers tels que la réussite d'un business plan, l'accès aux marchés publics, la gestion de la coopération internationale, les aspects juridiques du partenariat d'entreprise, le capital-risque dans la Grande Région ou encore l'accès aux fonds structurels



CALENDRIER

Janvier

24-25 Mission du Ministère des Finances en collaboration avec l'ABBL et l'ALFI en Inde, New Delhi et Mumbai

mi jan. Workshop «Fit for fairs: Stratégies de marketing et conception de stands d'exposition», Chambre de Commerce

Février

5-12 Mission multisectorielle et secteur financier au Taiwan et à Hong Kong

Mars

11-15 Stand collectif au salon Horecatel, Marche-en-Famenne

15-21 Visite accompagnée à la CeBIT, Hanovre

13-16 Stand collectif au salon MIPIIM, Cannes

20-23 Visite d'Etat avec mission multisectorielle et secteur financier en Belgique, (Bruxelles, Anvers et Namur)

27-29 Stand collectif aux salons Eco-Industries/Proceed, Metz

MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

Im Januar 2007

8. – 10.1.2007

HORECAVA

Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe
Amsterdam (NL)
Tel.: 0031 20 549 12 12

9. – 14.1.2007

VAKANTIEBEURS

Messe für Touristik und Freizeit
Utrecht (NL)
Tel.: 0031 30 29 52 700

10. – 13.1.2007

HEIMTEXTIL

Internationale Fachmesse für Wohn- und Objekttextilien
Frankfurt/Main (DE)
Tel.: 0049 69 75 750

10. – 12.1.2007

PSI

Internationale Fachmesse für Werbeartikel
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 90 191 0

11. – 14.1.2007

REISELIV

Internationale Reisemesse
Oslo (NR)
Tel.: 0047 669 39 100

12. – 21.1.2007

EUROPEAN MOTOR SHOW

Messe für Nutzfahrzeuge und Automobilzubehör
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 77 86 400

14 novembre 2006

Visite de Monsieur Ali Babacan à la Chambre de Commerce

A l'occasion de sa Visite de Travail au Grand-Duché de Luxembourg, S.E.M. Ali Babacan, Ministre d'Etat et Chef Négociateur pour les Affaires européennes de la Turquie, a été accueilli le 14 novembre 2006 à la Chambre de Commerce.

En présence de quelques entreprises luxembourgeoises qui entretiennent des relations commerciales importantes avec la Turquie, M. Babacan a été informé sur l'économie luxembourgeoise par M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce.

Après cette présentation, M. Babacan a brièvement mis en lumière les oppor-

tunités d'affaires en Turquie pour les entreprises luxembourgeoises. Dans ce cadre le secteur financier et le secteur automobile peuvent être cités comme des domaines très prometteurs. L'adhésion future de la Turquie à l'Union européenne a également été discutée lors d'un débat ouvert.

Vu le grand intérêt des entreprises luxembourgeoises pour le marché turc, la Chambre de Commerce prévoit des actions de suivi à la mission économique qu'elle a organisée en septembre 2006. Ces activités pourraient inclure la participation à une foire en Turquie ou l'accueil d'une délégation turque au Luxembourg. ■

• Visite du président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi à la Chambre de Commerce



Le président de la République du Bénin, Thomas Boni Yayi, a effectué une visite de travail au Luxembourg les 19 et 20 octobre 2006. Il a été accompagné par la ministre des Affaires étrangères, Mariam Aladji Boni-Diallo, et le ministre du Développement de l'Économie et des Finances, Pascal Irénée Koupaki. La délégation Béninoise s'est rendue à la Chambre de Commerce pour une entrevue avec M. Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce.

• **Visite du Premier Ministre de Swaziland à la Chambre de Commerce**



Le 24 novembre 2006, le Premier Ministre du Royaume de Swaziland, Absalom Themba Dlamini, a effectué une visite de travail à la Chambre de Commerce de Luxembourg. Il a été accompagné par le ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, S. A. R. le Prince David, et le ministre de l'Économie et du Développement, Muntu Dlamini. Lors d'une table ronde à la Chambre de Commerce il a été retenu entre autre que le know-how luxembourgeois dans le domaine de la logistique peut être valorisé dans le contexte des projets visant la construction d'un aéroport de fret au Swaziland.

9-10 November 2006

Luxembourg presence at the EU-China Partenariat in Chengdu



Asia's importance for Luxembourg trade is incontestable. Since the year 2000, in the aftermath of the Asian Financial crisis, Luxembourg's exports to the Asian

countries are likely to increase by 60 % by year end.

Our imports from the Asian continent will increase by more than 25 % during the same period. Therefore the

13. – 16.1.2007

ARABPLAST

Fachmesse für Kunststoffherstellung und -verarbeitung
Dubai (VAE)
Tel.: 00971 4 34 06 888

15. – 20.1.2007

BAU

Internationale Fachmesse für Baustoffe, Bausysteme und Bauerneuerung
München (DE)
Tel.: 0049 89 949 20 720

15. – 21.1.2007

IMM COLOGNE

Internationale Möbelmesse
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 821 0

18. – 22.1.2007

IBERJOYA

Fachmesse für Schmuck, Silberwaren und Accessoires
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

18. – 21.1.2007

MATKA

Internationale Finnische Reisemesse
Helsinki (FIN)
Tel.: 00358 9 15091

18. – 22.1.2007

BISUTEX

Fachmesse für Modeschmuck und Accessoires
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

18. – 12.1.2007

INTERGIFT

Internationale Geschenkartikelmesse
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

19. – 28.1.2007

INTERNATIONALE GRÜNE WOCHE

Messe für Ernährung, Landwirtschaft und Gartenbau
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 380

19. – 21.1.2007

VAKANZ

Tourismus Messe
Luxembourg (LU)
Tel.: 43 991

20. – 24.1.2007

SIRHA

Internationale Fachmesse für Catering, Hotel und Lebensmittel
Lyon (FR)
Tel.: 0033 4 72 22 32 54

20. – 25.1.2007

SALON DU MEUBLE

Internationale Möbelmesse
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

20. – 24.1.2007

SIGEP

Internationale Fachmesse für Speiseeis, Konditorei- und Backwaren
Rimini (IT)
Tel.: 0039 0541 74 41 11

20. – 28.1.2007**BOOT**

Internationale Bootsausstellung
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 45 60 01

23. – 26.1.2007**BUDMA**

Internationale Baumesse
Posen (PL)
Tel.: 0048 61 86 65 927

23. – 25.1.2007**URBEST**

Fachmesse für öffentliche Flächen
Metz (FR)
Tel.: 0033 3 87 55 66 00

24. – 28.1.2007**CHRISTMASWORLD**

Internationale Messe für Festartikel
Frankfurt (DE)
Tel.: 0049 69 75 75 0

24. – 28.1.2007**PAPERWORLD**

Internationale Messe für Bürobedarf
Frankfurt (DE)
Tel.: 0049 69 75 75 0

26. – 30.1.2007**MAISON & OBJET**

Internationale Messe für Innendekoration,
Geschenkartikel und Tischdekoration
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 44 29 02 00

28. – 31.1.2007**ISM**

Internationale Süßwarenmesse
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 10

29.1. – 1.2.2007**ARAB HEALTH**

Internationale Fachmesse für Medizintechnik
und Krankenhausausrüstung
Dubai (VAE)
Tel.: 00971 4 33 65 161

31.1. – 4.2.2007**FITUR**

Internationale Tourismusmesse
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Il y a les solutions séduisantes



... et celles qui font le boulot

SM3 – La solution salaires la plus populaire du Grand-Duché

Plus de 400 installations. Plus de 50.000 décomptes par mois. Étonnamment rapide et efficace. Réductions de frais considérables. Assistance illimitée. Garantie de la satisfaction. Conseillers quadrilingues. Prix fixes garantis. Pas d'acompte: vous payez si tout fonctionne.

Cela ne coûte rien de demander:

SOFT-KIS s.à r.l. «Keep It Simple»

Tél: 32 83 80 ■ Fax: 32 79 84

www.softkis.lu (liste de références) ■ info@softkis.lu

Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg was present at the EU-China Partenariat in Chengdu. In the framework of the Asia-Invest II Program, an initiative by the European Commission to promote and support Business co-operation between Asia and Europe, a Luxembourg delegation consisting of 9 companies participated at the EU-China Partenariat 2006.

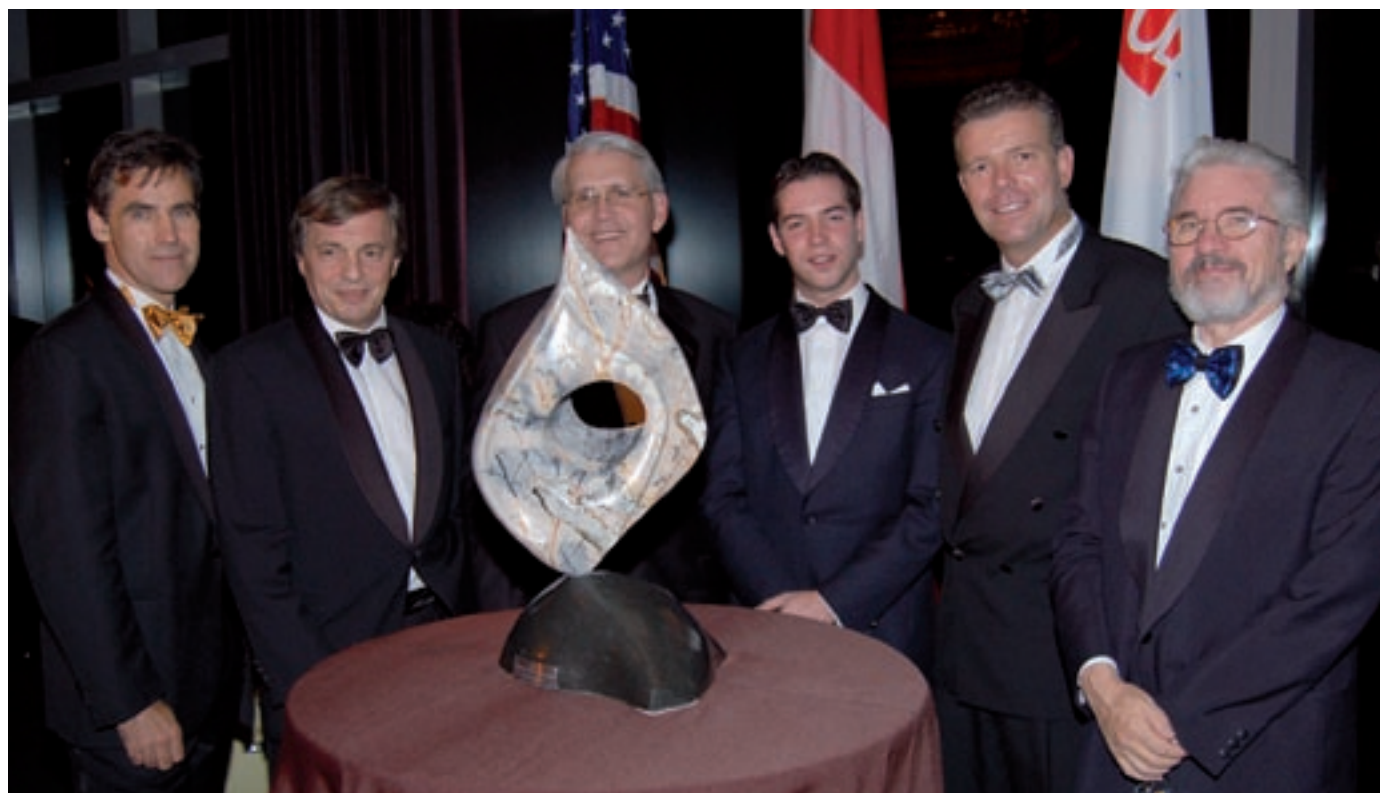
The Partenariat in Chengdu was the 6th event in Asia since the start of the Asia-Invest Program in 1997 and was a major Business-Meeting Event regrouping some 480 prime Chinese SME's and some 390 European counterparts.

During the 2 days event some 5000 individual meetings took place among the SME, thus facilitating mutually

beneficial partnerships between companies. The meetings held by the Luxembourg companies will certainly enhance the Trade and Investment Flows between China and Luxembourg in the years to come. Members of the Luxembourg delegation in China were: Paul Wurth, Elcom, Skuup, Lutos, MECEC, Evalueserve, Kaiban, Joining Hands and Fortis Bank. ■

16 novembre 2006

Le Luxembourg American Business Award 2006 remis à l'entreprise Avery Dennison



La Chambre de commerce luxembourgeoise aux États-Unis (LACC) a décerné le Luxembourg American Business Award 2006 à l'entreprise Avery Dennison, basée à Pasadena en Californie, et à son président et directeur général (CEO), Monsieur Dean A. Scarborough.

Ce prestigieux prix est attribué tous les deux ans par la LACC en reconnaissance d'une relation privilégiée entre une entreprise américaine et le Grand-

Duché de Luxembourg. Le trophée, sous forme d'une sculpture réalisée spécialement pour l'occasion par l'artiste luxembourgeoise Victorine Hinger, a été remis à Monsieur Scarborough à l'occasion d'un dîner de gala présidé par S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Le dîner de gala a eu lieu le 16 novembre 2006 au célèbre Mandarin Oriental Hotel à New York. La soi-

rée, organisée en collaboration avec le Board of Economic Development, a été un grand succès avec quelque 275 invités présents, dont les lauréats des dernières années, des représentants de la Chambre de Commerce et de la FEDIL ainsi que de nombreux dirigeants d'entreprises luxembourgeoises.

Le Luxembourg American Business Award 2006 est la reconnaissance d'une relation historique et bénéfique entre le Luxembourg et une entreprise amé-

ricaine de renommée mondiale, Avery Dennison. Il honore aussi la vision et les mérites du PDG Monsieur Scarborough, qui a réussi à positionner Avery Dennison comme leader mondial dans le domaine des matériaux auto-adhésifs et des articles de bureau.

À travers son soutien aux activités luxembourgeoises du groupe, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a largement contribué à ce succès, et ce encore dernièrement dans le contexte de l'ouverture d'une toute nouvelle unité de fabrication à Rodange.

Avery Dennison est présente en Europe depuis 1946 et a commencé ses

opérations de production au Luxembourg en 1990. Depuis ses débuts à Rodange (PED), Avery Dennison s'est développée au point de figurer parmi les grands employeurs industriels au Luxembourg.

Faisant partie de la Roll Materials Division du groupe, l'usine de Rodange est le grand centre européen de fabrication et de distribution pour les matériaux auto-adhésifs de la marque Fason. Ces matériaux sont essentiellement utilisés dans le secteur de la décoration et de l'identification des produits, comme l'étiquetage dans le domaine de l'alimentaire, des boissons (y inclus

les vins et spiritueux), des produits de soins, des nettoyeurs ménagers, des pièces détachées pour le secteur automobile, des codes-barres et de la logistique. Avery Dennison emploie plus de 22 000 personnes dans 49 pays différents. Le groupe possède plus de 200 unités de production, de distribution et de vente dans le monde entier.

Ses produits sont vendus dans 85 pays. Avery Dennison fait partie des 500 plus grandes entreprises américaines. Elle est cotée au New York Stock Exchange (AVY) et a réalisé un chiffre d'affaires de quelque 5,5 milliards de dollars en 2005. ■

Fairs 2007 in Indonesia

Date of Exhibition 2007	Exhibition	Venue
14-17 June 2007	SPE- Surabaya Printing Expo 2007 The 2 nd Surabaya Int'l Exhibition on Printing (pre-press, press, post-press) Machinery, Equipment, Supplies. Featuring: Digital Printing, Digital Imaging, Print Media, Rotogravure, Screen Printing, Label Printing, Publishing Technology, Converting Technology. Held in conjunction with: Surabaya Paper Expo 2007	Jatim International Expo Surabaya
5-8 September 2007	INTERPAK INDONESIA 2007 The 8 th Int'l Processing & Packaging Technology Exhibition - F&B Technology Processing & Packaging - Pharma Processing & Packaging - Bottling - Plastic - Refrigeration - Automation - Materials Handling - Quality Control and testing system	Hall A1 & A3 Jakarta International Expo Kemayoran
5-8 September 2007	INTERFOOD INDONESIA 2007 The 7 th Int'l Exhibition on Food & Beverage: Technology, Ingredients, Additive, Raw Materials, Services, Equipment, Supplies - Food Ingredients - Bakery Indonesia Food & Hospitality - Herbal & Health Food - Retail & Franchising Special feature: Asia Pacific Food Festival	Hall D1 & D2 Jakarta International Expo Kemayoran
5-8 September 2007	IPEX-Indonesia Int'l Pharma Expo 2007 The 4 th Int'l Exhibition on Pharmaceutical Raw Materials, Active Ingredients, Processing Machinery, Packaging Machinery, Equipments	Hall A2 Jakarta International Expo Kemayoran
5-8 September 2007	IMEX Indonesia Int'l Medical & Hospital Equipments Expo 2007 The 3 rd Indonesia International Medical & Hospital Equipments Expo Held in conjunction with: IPEX 2007	Hall A2 Jakarta International Expo Kemayoran

29 novembre 2006

2^e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce

Le mercredi 29 novembre, à l'occasion de la 2^e journée des Régions Russes, les entrepreneurs luxembourgeois ont investi en nombre les locaux de la Chambre de Commerce pour mettre à l'honneur la Fédération de Russie et trois de ses régions («oblasts»), celles de Tambov, de Tioumen, et de Yaroslav. S'inscrivant dans toute une démarche de promotion des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie, avec des initiatives telles que la 1^{ère} journée des Régions Russes en 2004, le séminaire «Investing in Russia» en 2005, ou encore la mission économique officielle à Moscou et Ekaterinbourg de 2006, cet événement était organisé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, l'Ambassade de la Fédération de Russie à Luxembourg et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou, tous représentés lors de ce dernier. De même, le «Luxembourg-Russia Business Forum» de Moscou, ainsi que la «Business-Association Luxembourg-Russie» de Luxembourg, créée en 2005, dont le succès est le reflet de relations florissantes entre les deux pays, étaient associés à l'organisation de la Journée.

Devant un parterre de plus de 160 participants, M. Robert Dennewald, Vice Président de la Chambre de Com-



Signature de l'accord d'investissement entre la société Astron Buildings S.A. et la Région de Yaroslav, représentée par son gouverneur, S.E.M. Anatoly Litissine.

merce du Grand-Duché de Luxembourg, a rappelé, lors de son mot de bienvenue, qu'entre 2000 et 2005, les exportations du Grand-Duché de Luxembourg vers la Russie ont plus que triplé, et atteignent sur les 8 premiers mois de 2006 une valeur totale d'ores et déjà supérieure à celle de l'année précédente.

Faisant suite aux interventions successives de S.E.M. Carlo Krieger, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Fédération de Russie, et de S.E.M. Edouard Malayan, Ambassadeur de la

Fédération de Russie au Luxembourg, le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, a souligné la nécessité de soutenir les efforts de rapprochement et de coopération entre les deux économies.

Cette volonté et ces engagements verbaux se sont traduits dans les faits, par la signature d'un accord d'investissement hautement symbolique entre la société Astron Buildings S.A. et la Région de Yaroslav, représentée par son gouverneur, S.E.M. Anatoly Litissine. ■



DANIEL HEIN (41 ans), Ingénieur de l'Ecole des Mines, membre du Comité de Direction de la société SOLUDEC S.A., a été nommé par le Conseil d'Administration de l'entreprise au poste de Directeur Général Adjoint.

Après une première expérience de 10 ans en France et en Allemagne dans le domaine de la construction et notamment en étude de prix et conduite de travaux, il est arrivé chez SOLUDEC en 1998, où il s'est vu confier la direction de plusieurs grands projets.

DANIEL HEIN participe activement au développement de la société depuis plusieurs années, et plus récemment à son extension dans la grande région.

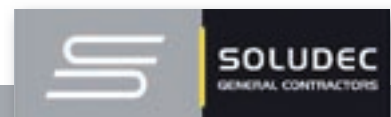
SOLUDEC S.A.

Tél.: +352 26 599 1 | Fax : +352 26 599 599

E-mail: info@soludec.lu

Adresse: B.P. 132 | L-4902 Bascharage

www.soludec.com





PROGRAMME DE FORMATION JANVIER-MARS 2007

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ Mise en place d'un système qualité ISO 9001	6 jours: 8/03 - 5/07/2007	8.30 - 17.00	1.000 €
RESSOURCES HUMAINES La politique de communication et le pilotage du changement	11, 12, 13/1/2007	11, 12/1/2007: 8.30 - 17.00 13/1/2007: 8.30 - 12.30	450 €
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	8, 9, 10/2/2007	8, 9/2/2007: 8.30 - 17.00 10/2/2007: 8.30 - 12.30	450 €
Prévenir et faire face aux pratiques de la violence morale	27/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Mitarbeitergespräche professionell führen	2,3/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Processus de recrutement: savoir attirer et garder les meilleurs	5/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
FORMATION Recueil et analyse des besoins en formation	8, 9/2/2007	8.30 - 17.00	350 €
Formuler et rédiger les objectifs de formation: conseils pratiques	8/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
MARKETING ET COMMERCIAL Marketing stratégique et opérationnel	6, 7/2 et 3/4/2007	6, 7/2/2007: 8.30 - 17.00 3/4/2007: 8.30 - 12.30	200 €
Attitude ou rôle du technicien en clientèle	1/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
Erfolgreicher im Verkauf: besser beraten – gekonnt präsentieren – sicherer verhandeln	13, 14/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Prospecter, chercher et trouver de nouveaux clients	14/3 et 17/4/2007	8.30 - 17.00	350 €
ACHATS ET LOGISTIQUE Techniques d'achat	30, 31/1/2007	8.30 - 17.00	300 €
Toutes les facettes de la bonne organisation d'achat	15/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Gestion moderne des stocks	7, 8/3/2007	8.30 - 17.00	350 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT Abfallwirtschaft im Betrieb	2/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001	13, 14/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Sécurité-incendie: équipier de première intervention	21/3/2007	13.00 - 17.00	140 €
Protection contre l'incendie aux bâtiments	23/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
DROIT Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	8/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Sécurité sociale luxembourgeoise	27, 28/2/2007	8.30 - 17.00	300 €
Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise	28/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel	2, 5, 7, 12/3/2007	18.30 - 20.30	160 €
Droit contractuel	14, 19, 21, 26 et 28/3/2007	18.30 - 20.30	200 €
Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	21,22/3/2007	21/3/2007: 8.30 - 17.00 22/3/2007: 8.30 - 12.30	250 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE Savoir lire et comprendre un bilan et un compte de pertes et profits	5, 7/3/2007	14.00 - 18.00	175 €
Erfolgreiches Management mit der Balanced Scorecard	6, 7/3 et 16/4/2007	8.30 - 17.30	450 €
Initiation aux normes comptables IAS/IFRS	Fr.: 7, 14, 21/3/2007 Ang.: 19, 26/4 et 3/5/2007	8.30 - 12.30	250 €
Mieux contrôler et gérer les frais au quotidien	12, 14/3/2007	14.00 - 18.00	175 €
FISCALITÉ Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise	30/1/2007	8.30 - 17.00	175 €
Déclaration de TVA	14/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Aides fiscales aux entreprises	15/2/2007	8.30 - 17.00	175 €
Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux	8/3/2007	8.30 - 12.30	140 €
Application de la TVA	14, 15/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	29/3/2007	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE Gestion du stress et stratégies de réussite	1, 2/3/2007	8.30 - 17.00	350 €
Reduce to the max – Auf den Punkt gebracht	8, 22/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Mehr Ruhe und Gelassenheit durch bewusstes Atmen	8, 22/3/2007	18.30 - 20.30	100 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES Erfolgreiches Konfliktmanagement	15, 16/2/2007	8.30 - 17.00	300 €
Die qualifizierte Junior-Sekretärin	15, 16/3/2007	8.30 - 17.00	350 €
Gestern Mitarbeiter - heute Führungskraft	23, 24/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Accueil et attitudes de qualité	27, 28/3/2007	8.30 - 17.00	350 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE Rhetorik: die Kunst eine Rede zu reden	30/1 et 6, 13/2/2007	18.30 - 21.00	175 €
Savoir-faire au téléphone	13, 14/2/2007	8.30 - 17.00	350 €
Gérer professionnellement les entretiens difficiles au téléphone	27, 28/2/2007	27/2/2007: 13.30 - 17.30 28/2/2007: 8.30 - 17.00	300 €
Schwierige Telefongespräche, professioneller Umgang mit Kunden	12, 13/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Savoir communiquer dans la vie professionnelle	19, 26/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
Optimiser la prise de notes et améliorer la rédaction des comptes-rendus	22, 23/3/2007	8.30 - 17.00	350 €
Améliorez vos relations de travail avec vos collègues	22, 23/3/2007	9.00 - 17.00	350 €
Prise de parole en public	27, 28/3/2007	8.30 - 17.00	300 €
MANAGEMENT INTERNATIONAL Instruments financiers à l'international	18, 19, 20/1/2007	18, 19/1/2007: 8.30 - 17.00 20/1/2007: 8.30 - 12.00	450 €
Management interculturel	9, 10/2/2007	9/2/2007: 8.30 - 17.00 10/2/2007: 8.30 - 12.00	325 €
BUREAUTIQUE Initiation à Outlook	28/2/2007	8.30 - 17.00	200 €
Initiation au PC et à l'environnement Windows	5, 6/3/2007	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Computer Aided Design (CAD)	7-28/3/2007	16.30 - 19.30	550 €
Découvrir l'Internet et ses possibilités	13, 20/3/2007	18.00 - 21.00	175 €
Initiation à Excel	19, 20/3/2007	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Access	26, 27/3/2007	8.30 - 17.00	390 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
✉ Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220
☎ (+352) 423939-820
✉ info@ifcc.lu
🌐 www.ifcc.lu



27-29 mars 2007

Le salon des Eco-Industries et le Proceed réunissent leurs forces

Du 27 au 29 mars 2007, le Parc des Expositions de Metz ouvrira ses portes au salon des Eco-Industries et au salon Proceed, qui se dérouleront pour la première fois en parallèle. Etant présent à ces deux salons respectivement en 2002 et 2004, et en 2003, et vu le grand intérêt des entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg renouvellera sa participation collective en 2007.

La 8^e édition du Salon International des Eco-Industries s'adresse à toutes les entreprises qui œuvrent pour le développement durable et la protection de l'environnement. Ainsi, tous les secteurs liés au développement qualitatif de l'environnement y seront représentés. Parmi les entreprises concernées figurent notamment:

- Spécialistes du traitement des eaux (boues, assainissement, stations d'épuration, ...)

- Spécialistes du traitement des déchets (valorisation, recyclage, ...)
- Spécialistes du traitement des nuisances (air, bruits, odeurs, ...)
- Producteurs et distributeurs d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermie, ...)
- Spécialistes en dépollution (sols, friches industrielles, ...)
- Spécialistes du nettoyage industriel (hygiène, sécurité, ...)
- Spécialistes qualité (évaluation des risques industriels, contrôles, ...)
- Experts en ingénierie (prestations de services, mesures, ...)
- Bureaux d'études et cabinets de conseils
- Collectivités territoriales et institutions.

Lors de la dernière édition du salon des Eco-Industries, près de 300 exposants ont présenté leurs produits et ser-

vices sur une surface d'exposition de plus de 8.000 m². 6.000 professionnels ont visité le salon.

■ **Proceed:** **Salon de la sous-traitance**

En synergie avec le salon des Eco-Industries se déroulera le salon Proceed, rendez-vous de la sous-traitance, de la fourniture et des services industriels. Le panel des secteurs visés par ce salon a été élargi pour couvrir encore davantage l'ensemble des secteurs de la sous-traitance:

- Automobile
- Aéronautique
- Energies renouvelables
- Plasturgie
- Electronique
- Transformation des métaux
- Logistique
- Informatique industrielle
- Maintenance industrielle
- Services industriels

Si votre entreprise est active dans un ou plusieurs domaines mentionnés ci-dessus et si une participation en tant qu'exposant au salon des Eco-Industries et au Proceed vous intéresse, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous ou à vous adresser au Département International - Affaires européennes de la Chambre de Commerce

Tél.: 42 39 39-360/371 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA/M. Niels DICKENS

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal, localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

- souhaite recevoir de plus amples informations sur la participation collective au salon des Eco-Industries et au Proceed qui se dérouleront du 27 au 29 mars 2007 à Metz.

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes

Personnes de contact:

Mme Sabrina SAGRAMOLA – M. Niels DICKENS

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26

E-mail: europe@cc.lu

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande-Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Euro Info Centre
Luxembourg PME/PMI**
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu ■

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société danoise, spécialisée dans la conception et la production de mobiliers et s'inspirant des grands concepteurs scandinaves, recherche un distributeur national exclusif pour ses produits sous la forme d'une franchise. (EIC-200611151)
- 2 Hôtel slovène souhaite conclure des partenariats commerciaux avec des tour-opérateurs, des agences de voyages, des clubs de sports, etc. (EIC-200612717)
- 3 Société IT belge, spécialisée dans les logiciels destinés aux hôpitaux, recherche des partenaires commerciaux pour une coopération couvrant tous les aspects suivants: vente, installation, exécution et service après-vente. (EIC-200612738)
- 4 Producteur ukrainien de vins, cognac et vermouth, recherche des importateurs. (EIC-200612755)
- 5 Société néerlandaise-polonaise, spécialisée dans le développement et la vente de logiciels de gestion de voyages et d'apprentissage des langues et des services y afférents pour les gsm, recherche des investisseurs. (EIC-200612814)
- 6 Société espagnole, spécialisée dans le conseil et la gestion commerciale destinée aux entreprises étrangères souhaitant conquérir le marché espagnol, propose ses services en matière de logistique, marketing et distribution sur le sol espagnol. (EIC-200612830)
- 7 Société italienne, spécialisée dans la production de dispositifs d'ultrasons, de défibrillateurs et de moniteurs pour patients, recherche des partenaires pour la conclusion d'accords de distribution. (EIC-200612859)
- 8 Société suédoise, spécialisée dans la production de produits de soins pour cheveux et peau destinés aux hôtels et établissements thermaux, recherche des fournisseurs de bouteilles et tubes en plastique. (EIC-200612849)

- 9 Société suédoise, spécialisée dans le travail du bois, recherche des fournisseurs de cartouches de clous pour pistolets à clous. (EIC-200612981)
- 10 Société belge, active dans le secteur de l'électricité industrielle, recherche un fournisseur de laser. (EIC-200613106)
- 11 Société autrichienne, spécialisée dans la gestion des ressources en eau, recherche un partenaire pour créer une joint-venture dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de la géothermie. (EIC-200613082)
- 12 Société allemande, spécialisée dans la conception et le développement de bâtiments clés en main, recherche un partenaire pour la conclusion d'alliances stratégiques. Ce partenaire doit avoir de bonnes expériences avec les architectes et développeurs de projets immobiliers au Luxembourg, et pouvoir le mettre en contact avec les opérateurs, investisseurs etc. du secteur. (EIC-200613075)

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI
 Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
 7, rue Alcide de Gasperi
 Luxembourg / Kirchberg • L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu

AFTER WORK TRAINING PROGRAM



COURS DU SOIR 2007/I

Renseignements et inscriptions: www.ifcc.lu

PROGRAMME	DURÉE	DÉBUT	JOUR	HORAIRE	PRIX
MARKETING					
La communication publicitaire au Grand-Duché de Luxembourg	Trois semaines	23 janvier 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
Les médias luxembourgeois	Trois semaines	6 mars 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES					
Gestion et calcul des salaires	Trois semaines	6 mars 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
COMPTABILITÉ					
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	Deux mois	6 mars 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €
Aspects fiscaux de la comptabilité	Deux semaines	3 mai 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	150,00 €
DROIT					
Droit commercial	Quatre mois	6 février 2007	Mardi	18.30 à 21.00	250,00 €
Droit du travail	Quatre mois	24 janvier 2007	Mercredi	18.30 à 21.00	175,00 €
Droit de la sécurité sociale	Quatre mois	22 janvier 2007	Lundi	18.30 à 21.00	175,00 €
LANGUES					
Intermediate business English course II	Deux mois et demi	16 janvier 2007	Mardi et Jeudi	18.30 à 21.00	200,00 €

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
 Institut de Formation de la Chambre de Commerce
 L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
 (+352) 423939-820

info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

I F C C

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
 Fabricant de succès

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Textes européens publiés du 24 octobre 2006 au 23 novembre 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

péens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/ seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 24 octobre 2006 - 23 novembre 2006

- | | | |
|---|---------------|---|
| 1 | 2006/C967E/01 | Position commune en vue de l'adoption d'une directive sur les services dans le marché intérieur |
|---|---------------|---|

Décisions publiées du 24 octobre 2006 - 23 novembre 2006

- | | | |
|---|--------------|--|
| 2 | 1622/2006 | Action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 |
| 3 | 2006/752/CE | Sites pour le système d'information sur les visas pendant la phase de développement |
| 4 | 2006/751/CE | Classification des caractéristiques de réaction au feu des produits de construction |
| 5 | 1639/2006/CE | Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013) |
| 6 | 2006/774/CE | Autorisation pour certains Etats membres d'appliquer un taux réduit de TVA sur certains services à forte intensité de main-d'œuvre |
| 7 | 2006/789/CE | Procédures de consultation et d'information dans les domaines de l'assurance-crédit, des garanties et des crédits financiers |

Directives publiées du 24 octobre 2006 - 23 novembre 2006

- | | | |
|----|-------------|---|
| 8 | 2006/89/CE | Transport des marchandises dangereuses par route |
| 9 | 2006/90/CE | Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| 10 | 2006/111/CE | Transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques et transparence financière dans certaines entreprises |

Règlements publiés du 24 octobre 2006 - 23 novembre 2006

- | | | |
|----|-----------|--|
| 11 | 1549/2006 | Nomenclature tarifaire et statistique et tarif douanier commun |
| 12 | 1637/2006 | Dispositions transitoires pour l'application de réserves obligatoires pour la BCE à la suite de l'introduction de l'euro en Slovénie |
| 13 | 1638/2006 | Instrument européen de voisinage et de partenariat |

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____
 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12
 13

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
 Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
 Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
 7, rue Alcide de Gasperi
 Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu

WISEZ JUSTE AVEC 1,2,3, GO !



ORGANISÉ PAR :



NOS PARTENAIRES FINANCIERS :



Eurobéton SA | Husky SA | Interfiduciaire SA
Primesphere SA | SES Global SA | Siemens SA

Cargolux | Cératizit S.A. | CommunicArt
Fiduciaire Weber et Bontemps Sàrl | Goodyear S.A.
Heintz van Landewyck Sàrl | IDS Scheer S.A.
Office Ernest T. Freylinger S.A.

NOS PARTENAIRES PRESSE :



Format S.à r.l. | Entreprises Magazine

CRÉATEURS D'ENTREPRISE INNOVANTE

PARTICIPEZ AU PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLANS D'AFFAIRES :

Coaching gratuit
Partage de l'expérience de 280 entrepreneurs
60 000 € de prix aux meilleurs plans d'affaires
70 000 € de primes de lancement*

Renseignements et inscriptions

www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle

Contact:
123go@cc.lu

Business Initiative:
7, rue de Gasperi
L-2981 Luxembourg Kirchberg
Tél. (+352) 42 39 39-273
Fax (+352) 42 39 39-275

* Destinées aux meilleurs projets sélectionnés qui en feront la demande



Recouvrement transfrontalier des créances

Ordonnance européenne de saisie des avoirs bancaires



Les disparités actuelles des législations nationales en matière d'exécution constituent un sérieux obstacle au recouvrement transfrontalier des créances. Cherchant à remédier à cette situation, la Commission européenne a adopté le 24 octobre 2006 un livre vert examinant les façons d'améliorer l'exécution des créances pécuniaires en Europe. Celui-ci propose des solutions envisageables pour améliorer l'exécution des décisions judiciaires.

Les créanciers qui entendent faire exécuter dans un autre État membre une décision d'une juridiction civile se trouvent confrontés à différents régimes juridiques, à diverses exigences procédurales et à des barrières linguistiques entraînant des coûts supplémentaires et des retards. Ces problèmes constituent un obstacle au bon fonctionnement du marché intérieur et risquent de fausser la concurrence entre les entreprises actives dans les États membres. De plus, les paiements tardifs et les impayés menacent les intérêts des entreprises et des consommateurs.

«L'exécution efficace des décisions de justice est primordiale pour les citoyens

de l'Union», a déclaré M. Franco Frattini, Vice-président de la Commission et Commissaire responsable de la justice, de la liberté et de la sécurité. «La création d'un instrument européen de saisie des avoirs bancaires permettrait de supprimer les différences entre les systèmes juridiques et entre les exigences procédurales, et de surmonter les obstacles linguistiques. Les garanties du créancier seraient renforcées mais les droits du débiteur seraient également préservés. J'encourage donc les praticiens de la justice et les citoyens intéressés à apporter leur contribution à cette consultation publique.»

Dans la pratique, le créancier qui cherche à recouvrer une créance pécuniaire en Europe tentera le plus souvent d'y parvenir en recourant à une procédure qui bloque ou gèle les biens meubles du débiteur se trouvant entre les mains d'un tiers et qui empêche ce dernier de disposer de ces biens ou de les céder. De telles procédures existent dans la plupart des États membres. Appliquées efficacement, elles peuvent constituer une arme puissante contre les débiteurs récalcitrants

ou fraudeurs. Néanmoins, en vertu des instruments communautaires existants, il n'existe aucune saisie bancaire qui puisse être exécutée dans l'ensemble de l'Union européenne.

Dans le livre vert, la Commission européenne décrit les problèmes inhérents à la situation actuelle et propose des solutions envisageables pour améliorer l'exécution des décisions de justice.

La procédure européenne de saisie des avoirs bancaires aurait un effet conservatoire en bloquant les fonds du débiteur sur le compte bancaire sans entraîner leur transfert immédiat sur le compte d'un créancier. Elle prévoirait des conditions pour la délivrance de l'ordonnance de saisie de manière, entre autres, à assurer au débiteur un niveau de protection suffisant. Une ordonnance de saisie rendue dans un État membre serait reconnue et exécutoire dans toute l'Union européenne sans qu'aucune déclaration lui reconnaissant force exécutoire ne soit requise. Cette nouvelle procédure européenne autonome viendrait compléter les mesures de droit national.

Une alternative consisterait à obtenir l'amélioration de l'exécution souhaitée en harmonisant, par voie de directive, les législations nationales des États membres relatives à la saisie d'avoirs bancaires. La décision de présenter ou non une proposition législative dans ce domaine dépendra d'une analyse d'impact.

La Commission invite les parties intéressées à présenter leurs observations avant le 31 mars 2007. Elle envisage d'organiser une audition publique sur les thèmes traités par le livre vert. Toutes les parties lui ayant adressé des observations seront invitées à y participer.

(Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postale/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

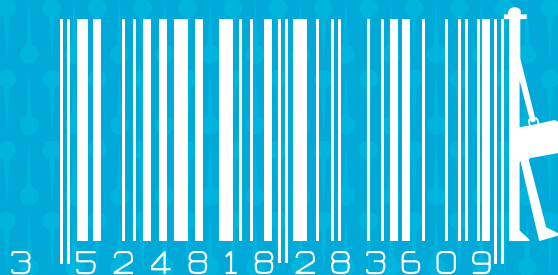
souhaite recevoir «le livre vert sur l'amélioration de l'exécution des décisions de justice au sein de l'Union européenne: la saisie des avoirs bancaires».

en français en allemand en anglais

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:
Mme Anne-Cécile SADOT/M. Niels DICKENS

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu



MORE THAN NUMBERS,
OUR BUSINESS IS BASED ON TRUST.

alterdomus.com



ALTER DOMUS
CORPORATE AND TRUST SERVICES

Europe

Education et formation tout au long de la vie: un nouveau programme pour bâtir la société de la connaissance



La Commission européenne a alloué pour la période du 7 janvier 2007 à la fin décembre 2013 une enveloppe de 6,970 milliards d'euros à la réalisation du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie récemment adopté par le Parlement européen, couvre toutes les possibilités d'apprentissage depuis le plus jeune âge jusqu'à celui de la retraite. Il couvre les périodes de 2007 à 2013 et succèdera aux programmes actuels Socrates, Leonardo da Vinci et eLearning. Il disposera d'un budget de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets et activités de promotion des échanges, de coopération et de mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE.

Ján Figel, le Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme, a déclaré: «L'éducation et la formation sont le ciment des sociétés face aux mutations économiques et démographiques. C'est pourquoi je me réjouis que le Parlement européen ait décidé d'emboîter le pas au Conseil en adoptant le

programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il s'agit là d'un résultat tangible et des plus concrets de la coopération stratégique établie entre les Etats membres et les institutions de l'UE dans le domaine de l'éducation et la formation. À n'importe quel stade de leur vie, les citoyens européens, qu'ils soient à l'école, à l'université ou en entreprise, pourront suivre tout type d'action stimulante d'apprentissage en participant aux projets cofinancés par ce programme. Je suis d'autant plus heureux que ce résultat intervient 20 ans après le lancement en 1987 d'Erasmus, le programme phare de l'enseignement supérieur, ce qui montre bien la continuité et l'efficacité de l'action communautaire dans le domaine de l'enseignement.»

Le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie constitue en fait une structure générale coiffant qua-

tre piliers ou sous-programmes. Pour chacun d'entre eux, des bourses et subventions seront accordées aux projets qui stimulent la mobilité transnationale des individus, favorisent les partenariats bilatéraux et multilatéraux ou améliorent la qualité des systèmes d'éducation et de formation, par exemple par des actions multilatérales encourageant l'innovation. Ces quatre piliers sont les suivants:

1. le programme Comenius (1,047 million d'euros) couvre les besoins des enseignants et des apprenants dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement scolaire, jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire, ainsi que les établissements et organisations dispensant ce type d'enseignement;
2. le programme Erasmus (3,114 millions d'euros) est axé sur les besoins des enseignants et des apprenants de l'enseignement supérieur formel, dont les stages des étudiants en entreprise organisés à l'échelle transnationale, ainsi que les établissements et organisations dispensant ou facilitant ce type d'enseignement ou de formation;
3. le programme Leonardo da Vinci (1,725 million d'euros) traite des besoins des enseignants et des apprenants du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, y compris des stages en entreprise des personnes autres que les étudiants, ainsi que des établissements et organisations dispensant ou facilitant ce type d'enseignement ou de formation;
4. le programme Grundtvig (358 millions d'euros) vise les besoins des enseignants et des apprenants du secteur de l'éducation des adultes sous toutes ses formes, ainsi que les établissements et organisations dispensant ou facilitant ce type d'enseignement.

La liaison entre ces quatre piliers sera assurée par un programme dit «transversal» (369 millions d'euros), au sein duquel seront poursuivis les quatre grands objectifs suivants:

- coopération stratégique et innovation dans le domaine de l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- promotion de l'enseignement des langues,

- élaboration, pour l'apprentissage tout au long de la vie, de contenus, de services, de pédagogies et de pratiques présentant un caractère innovant et reposant sur l'utilisation des TIC,
- diffusion et valorisation des résultats des actions cofinancées par le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie et par les programmes antérieurs connexes, et échange de bonnes pratiques.

Enfin, ces actions seront complétées par le nouveau programme Jean Monnet (170 millions d'euros), qui soutiendra des établissements et activités dans le domaine de l'intégration européenne.

Une enveloppe de 6,970 milliards d'euros a été allouée à la réalisation du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, pour la période de 7 ans allant du 7 janvier 2007 à la fin décembre 2013. ■

Place financière

HR One décerne à l'IFBL l'award «Best Training Services»

L'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg s'est vu remettre l'award «Best Training Services» lors du Gala HR One 2006 qui a eu lieu fin octobre. Seize awards ont été décernés lors de cette soirée ouverte par une intervention du Ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen. Les dossiers de candidature ont été examinés par un jury composé de professionnels des ressources humaines dont les votes ont compté pour moitié dans le scrutin final.

Pour orienter, accompagner et former les salariés du secteur financier luxembourgeois dans leur intégration

professionnelle et dans l'évolution de leur carrière, l'IFBL veille à encadrer avec une attention toute particulière les responsables des ressources humaines dans leur mission d'élaboration de plans de formation cohérents et structurés. Quant aux participants, ils sont encouragés à se prendre en main et ont le choix parmi un vaste éventail de formations modulaires, individualisées et pragmatiques.

Afin de garantir une qualité irréprochable de ses prestations, l'IFBL a mis en place des cercles de qualité et s'est entouré d'experts reconnus dans leur

domaine. Ainsi, les formations dispensées correspondent en tout point aux besoins réels du monde professionnel. En outre, conscient de l'évolution internationale du secteur, l'IFBL travaille à offrir à ses participants un accès à des qualifications reconnues à très large échelle. Partenaire reconnu du secteur bancaire luxembourgeois, l'IFBL se voit récompensé à travers cette distinction «Best Training Services», pour toute la qualité de ses formations et au-delà pour toute sa démarche afin de doter la Place Financière de Luxembourg d'une culture financière de grande qualité. ■

Pour plus d'informations:

Institut de Formation Bancaire, Luxembourg • 7 rue Alcide de Gasperi • L-1615 Luxembourg
tél.: +352 46 50 16-1 • www.ifbl.lu

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Financements européens

Les IRC et les EIC s'associent pour mieux servir les PME



A partir du 1^{er} janvier 2007 s'ouvrira un nouveau cycle de programmation des financements européens. La politique des fonds structurels, la promotion de la recherche ainsi que la valorisation de l'esprit d'entreprise seront dès lors redéfinies pour la période 2007-2013.

Dans le cadre du renforcement de l'économie de la Grande Région, le nouveau «Programme Cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)» présente

un grand intérêt. Ce dernier dispose d'un budget total de 3,6 milliards EUR avec un triple objectif: renforcer les innovations, promouvoir l'esprit d'entreprise et augmenter l'utilisation des énergies renouvelables.

Afin de tirer le plus de profit de ces nouvelles opportunités de financement, il est important, surtout au sein de la Grande Région, de coordonner les politiques économiques nationales et régionales, et de s'appuyer sur les réseaux transfrontaliers intervenant dans la promotion du développement économique.

C'est dans ce but que les Euro Info Centres (EIC) et les Centres Relais Innovation (IRC) ainsi que leurs structures-hôtes ont organisé le 27 septembre 2006 une table ronde en présence des Ministres de l'Economie de la Grande Région autour de la question: «Comment renforcer la compétitivité et l'esprit d'innovation de la Grande Région?»

Cette table ronde a été suivie par la signature de la Charte de coopération «b2europe» des 2 réseaux européens de soutien aux entreprises.

■ Une Charte de coopération au profit des PME

Avec «b2europe» – une initiative de la Commission européenne – la coopération des 2 réseaux européens pour la promotion des entreprises part sur de nouvelles bases. Désormais, ceux-ci

collaboreront encore plus étroitement et formeront un point de contact commun unique pour les entreprises de la Grande Région.

Dans la Grande Région, 9 Euro Info Centres et 8 Centres Relais Innovation sont actifs. Au Luxembourg, Luxinnovation est le point de contact pour l'IRC Luxembourg-Trèves-Sarre, alors que la Chambre des Métiers et le Département international de la Chambre de Commerce accueillent les 2 EIC luxembourgeois.

Les EIC travaillent en réseau pour créer des contacts et favoriser les coopérations transfrontalières entre les entreprises en proposant des informations sur le marché commun. Les IRC visent, quant à eux, à renforcer la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises. Il s'agit en particulier de définir les besoins technologiques des entreprises pour ainsi trouver des solutions appropriées et individuelles.

Les partenaires des 2 réseaux européens organisent déjà en commun des bourses de technologies et accompagnent les entreprises lors de leurs entretiens bilatéraux dans le but de signer des contrats de coopération. Les entreprises reçoivent également un support lors de visites d'entreprises sectorielles.

Avec ce partenariat «b2europe», les 9 Centres Relais Innovation ainsi que les 9 Euro Info Centre de la Grande Région unissent leurs forces pour les PME. ■

Pour plus d'informations:

IRC – Luxinnovation GIE • M. Arnaud DUBAN • Tél.: +352 43 62 63-1
Email: arnaud.duban@luxinnovation.lu

EIC – Chambre de Commerce / Département international
Mme Sabrina SAGRAMOLA • Tél. : +352 42 39 39-1
Email: sabrina.sagramola@cc.lu

Euro Info Centre Luxembourg – PME de la Chambre des Métiers
Mme Christiane BRAM • Tél.: +352 42 67 67-230
Email: eic@cdm.lu • <http://www.cdm.lu>

Innovation Management Techniques: Organisez-vous pour innover

L'innovation n'est pas forcément une révolution ou une remise en cause totale; c'est avant tout un état d'esprit. Innover, c'est introduire un changement ou une amélioration technologique ou organisationnelle.

Connues sous le nom de techniques de gestion de l'innovation (TGI) ou Innovation Management Techniques (IMT), les techniques d'organisation sont des outils de travail qui permettent à une entreprise d'optimiser sa capacité à innover.

En effet, il existe des méthodes et techniques telles que la carte cognitive, l'analyse de la valeur ou encore la veille, pour générer des idées nouvelles et bien les gérer: pour concevoir des produits et services innovants, pour bien vendre ces produits et services et pour préparer l'avenir de l'entreprise.

Que vous ayez besoin d'outils pour améliorer votre créativité, concevoir des produits ou procédés, d'outils de marketing ou encore de gestion des connaissances, le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche vous fournit de nombreuses pistes.

Depuis 2003, le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu) est une interface et une source d'informations

unique pour toutes les activités d'innovation et de recherche.

■ La rubrique «S'organiser pour innover»

Le Portail offre une rubrique pratique «s'organiser pour innover» qui vous aide à trouver les IMT qui conviennent à votre entreprise. Ces techniques peuvent être adaptées aux besoins de chacun, et tout organisme peut les utiliser, quelque soit sa taille ou son activité.

La boîte à outils «IMT-Toolbox» regroupe des fiches sur ces différentes méthodes d'innovation, allant des techniques de créativité comme le brainstorming à la gestion des connaissances (Knowledge Management) en passant par des éléments plus théoriques comme le marketing mix. Cette rubrique vous explique les enjeux et les avantages de la mise en place de ces techniques.

■ Cycle de formations

Par ailleurs, Luxinnovation prépare actuellement, en coopération avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, le lancement d'un cycle de formations à ce sujet pour le premier semestre 2007. Ce cycle visera à donner une formation de base aux techniques de gestion de projets d'innovation. ■




Consultez l'«IMT-Toolbox» en ligne
et téléchargez les fiches qui vous intéressent sur
<http://www.innovation.public.lu>
(rubrique «S'organiser pour innover»)

Pour toute information, contactez:

Mme Isabelle SCHLESSER – Luxinnovation GIE

Tél.: +352 43 62 63-1

Email: isabelle.schlessers@luxinnovation.lu



Bureau comptable
accepte encore des clients

Votre adresse commerciale
à Luxembourg-ville
Tarifs et loyer intéressants!

83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
Tél. 400 815 - 20 ou - 33
Fax 400 815 - 40
info@boa.lu · www.boa.lu

IBA Trophy

L'entreprise luxembourgeoise Fours Hein remporte à nouveau un prix international d'innovation



Peter Becker, Président des artisans boulangers allemands; Pierre Thein, membre de la direction Groupe Hein, Ferdinand Hein, Directeur Groupe Hein, Hermann Kleinemeier; directeur Backmedia Verlagsgesellschaft (de g. à d.)

Après avoir fait partie des lauréats du Prix de l'Innovation de la Fedil en 2002, du Südbacktrophy en 2005 et du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat en 2006, les Fours Hein remportent l'IBA Trophy lors du Salon international de la Boulangerie-Pâtisserie à Munich. Leader des salons internationaux, l'IBA est l'exposition la plus importante au monde pour les boulangers et les pâtisseries et a

accueilli cette année 1.000 exposants et 70.000 visiteurs professionnels en quête de nouveautés.

Malgré le nombre élevé des propositions soumises pour ce Prix, l'innovation des Fours Hein a su convaincre à la fois le jury et le public. En effet, l'entreprise a développé un nouveau système d'éclairage pour ces fours en remplaçant les 4-6 ampoules électriques habituelles par une seule ampoule halogène

en combinaison avec des faisceaux de fibres optiques.

Grâce à cette technique, l'éclairage intérieur du four est optimisé car, contrairement à l'éclairage rouge-jaunâtre classique, les fibres optiques donnent une lumière blanche qui ne change pas l'aspect des aliments. La couleur des aliments à l'intérieur du four équivaut à celle de l'extérieur. Par ailleurs, les 50 watt de l'ampoule halogène ne consomment que 12 volt alors que le système d'éclairage en nécessite 230.

De cette façon, les dépenses en énergie sont réduites. D'autre part, ce système d'éclairage innovant est facile à nettoyer, il est plus résistant à la chaleur et à l'humidité que le système classique et engendre donc aussi une réduction des coûts de réparation et de remplacement. A l'avenir, tous les fours Hein devraient être équipés en série avec ce nouveau système qui pourrait devenir le nouveau standard. Le Groupe Hein est l'un des acteurs principaux dans le domaine de la R&D luxembourgeoise qui a fait de l'innovation le moteur de sa stratégie d'entreprise.

A l'exemple des Fours Hein, chaque entreprise peut innover. Grâce aux bons conseils et aux bonnes aides de financement, chaque entreprise a la possibilité de devenir innovant. Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche aide les porteurs de projets à passer de l'idée à l'action.

Pour plus de détails, contactez les conseillers de Luxinnovation:

Luxinnovation GIE • Tél.: +352 43 62 63-1

Email: info@luxinnovation.lu • <http://www.luxinnovation.lu>

Pour plus de renseignements sur Fours Hein, veuillez consulter: <http://www.hein.lu>

Le stand collectif «Firwat net Fuerscher» a permis de sensibiliser des lycéens aux domaines de la R&D



Les 9 et 10 novembre dernier, Luxinnovation, en étroite collaboration avec le Fonds National de la Recherche, les Centres de Recherche Publics Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Musée national d'histoire naturelle, l'Université du Luxembourg ainsi que l'Association des Jeunes Scientifiques Luxembourg, a participé à la Foire de l'Étudiant sur le stand collectif «Firwat net Fuerscher? Fuerscher zu Lëtzebuerg»

Cette initiative avait pour but de sensibiliser les jeunes au monde de la R&D. Le stand a permis de montrer que le métier de chercheur, peu reconnu chez les jeunes, est une réelle alternative et que ce domaine offre des débouchés au Luxembourg, que ce soit dans le secteur public ou dans le milieu industriel.

Pour ce faire, le stand a accueilli, durant ces 2 jours, dans un espace d'échange agréable, des ingénieurs/chercheurs de tous secteurs d'activité.

Travaillant actuellement à l'Université du Luxembourg, dans les Centres de Recherche Publics, au Musée national d'histoire naturelle, ou dans des entreprises telles que Goodyear, DELPHI, SES ASTRA, BCE et e-Xstream engineering, ces chercheurs/ingénieurs ont parlé de façon simple et conviviale de leur profession, pour sensibiliser les jeunes à la recherche et leur donner envie de poursuivre des études scientifiques.

Après une interview réalisée en direct par une journaliste, les élèves de l'enseignement secondaire, mais aussi les futurs diplômés d'université ont pu poser leurs questions sur leur métier et leur formation.

Au vu du succès de cette collaboration, Luxinnovation envisage d'ores et déjà une nouvelle participation en 2007.



Pour plus de renseignements,
contactez:

Mme Caroline LELEU
Luxinnovation GIE

Tél.: +352 43 62 63-1

E-mail:

caroline.leleu@luxinnovation.lu

Union européenne

Accord sur le Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité



Le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen sont parvenus à un accord sur le Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (CIP) en octobre dernier. La décision établissant le CIP a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 9 novembre et entrera en vigueur le 29 novembre 2006.

Doté d'un budget de 3,6 milliards EUR pour la période 2007-2013, ce programme rassemble des activités jusqu'alors dispersées à travers divers programmes européens, et complétera le 7^e Programme-Cadre de Recherche et Développement.

Le CIP a pour but de:

- améliorer la compétitivité des entreprises, et notamment des PME;
- encourager l'innovation, y compris l'éco-innovation;
- accélérer la mise en place d'une société de l'information compétitive, innovante et accessible à tous;
- promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que les sources d'énergies nou-

velles et renouvelables dans tous les secteurs, y compris celui des transports.

Le CIP est composé de 3 piliers:

- le programme «Esprit d'entreprise et innovation» vise à promouvoir l'éco-innovation, à faciliter des financements pour les PME, à mieux intégrer les réseaux de support aux entreprises déjà existants et à soutenir des activités d'innovation;
- le programme de «soutien à la politique des TIC» contribuera à renforcer compétitivité, croissance et emploi en stimulant une plus grande et meilleure utilisation des TIC (Convergence des réseaux électroniques et des contenus multimédias, modernisation des services du secteur public);
- le programme «Energie Intelligente» encouragera l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et stimulera la diversification des carburants et l'efficacité énergétique dans les transports.

■ CIP et PME

Conformément à la stratégie de Lisbonne, une attention particulière sera accordée aux PME pour soutenir leur capacité à exploiter leur potentiel d'innovation et développer des produits de haute qualité.

Le CIP leur permettra, d'une part, d'accéder plus facilement aux financements adaptés à leurs besoins (instruments de capital risque et de titrisation des portefeuilles des crédits bancaires). D'autre part, les réseaux de soutien aux entreprises, Euro info centres (EIC) et Centres relais innovation (IRC) feront office de «guichet unique» afin d'informer et de conseiller efficacement les PME sur les activités et les politiques de l'Union européenne qui les concernent.

En tant que Point de contact national pour le 7^e PCRD ainsi que pour l'IRC, Luxinnovation est en mesure d'informer et d'accompagner tous les porteurs de projet désireux de bénéficier de ce nouveau Programme-Cadre. ■

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : M. Jean-Michel LUDWIG – Luxinnovation GIE

Tél.: +352 43 62 63-1 • E-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

ou consultez les pages consacrées aux activités de Luxinnovation en faveur des PME ainsi qu'à celles liées aux programmes européens sur <http://www.luxinnovation.lu>.

ETI Secure Force

Faciliter l'intégration des PME dans des projets R&D du 7^e PCRD



Depuis le 5^e PCRD, la Commission européenne finance des initiatives ETI (*Economic & Technological Intelligence*) visant à faciliter la participation des PME

au PCRD. Ce sont des réseaux thématiques dont les membres orientent les PME vers les mesures du PCRD les plus adaptées à leurs besoins et leur permettent d'identifier des par-

tenaires européens pour monter des projets.

■ **Secure Force:
une opportunité pour les PME**

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, participe au projet ETI Secure Force dont le but est d'accompagner les PME impliquées dans le domaine de la sécurité, principalement informatique, dans leurs démarches de participation au 7^e PCRD. Ce projet qui regroupe 23 participants (agences de l'innovation et cabinets de conseils) de 15 pays européens, a démarré en janvier 2006 pour une durée de 36 mois.

A ce stade, les partenaires de Secure Force ont mis en commun leur savoir-

faire et leurs méthodes de travail pour réaliser des guides d'audits qui serviront à obtenir des informations pertinentes sur les besoins en innovation des PME européennes. Ils ont également identifié les PME et les autres acteurs du secteur de la sécurité dans les NTIC en Europe, ayant un potentiel technologique et une volonté de participer à des projets transnationaux.

Cela leur a permis de dresser un mapping technologique des compétences de ce secteur.

■ **Formations et workshops pour les PME luxembourgeoises**

Actuellement Luxinnovation s'attache à rencontrer les PME luxembourgeoises pour les sensibiliser au futur

Programme-Cadre. Des formations et des workshops sont organisés pour faciliter leurs démarches de participation à des projets ainsi que pour les aider dans leur recherche de partenaires.

Le prochain workshop se tiendra le 5 décembre 2006 dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg et vise à préparer les acteurs du domaine des TIC à répondre aux premiers appels à propositions du 7^e PCRD qui seront lancés dès janvier 2007.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Luxinnovation pour obtenir davantage d'informations sur le 7^e PCRD et sur l'accompagnement offert dans le cadre du projet ETI Secure Force. ■

Pout tout renseignement, veuillez vous adresser à:

Mme Hélène MICHEL

Tél.: +352 43 62 63-1 • E-mail: helene.michel@luxinnovation.lu

EXCLUSIF à Luxembourg

La nouvelle chambre ibis

ibis
ACCOR
HOTELS
Aéroport

Reservez maintenant au 43.88.01

Route de Trèves • L-1632 Findel • Tél.: 00352-43 88 01 • Fax: 00352 43 88 02 • Mail: 110974@accor.com • www.ibishotel.com

Start-up

La spin-off Airfield concrétise vos projets de traçabilité



Après 3 ans de collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor, Arnaud BELLAIRE, l'un des lauréats luxembourgeois du concours de business plans 1, 2, 3, GO a fondé en 2006 la société Airfield, spécialisée en architecture RFID (Radio Frequency Identification) et en intégration informatique.

■ Qu'est-ce que la RFID?

La radio-identification, de l'anglais «Radio Frequency Identification» (usuellement abrégé RFID), est une méthode pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés «radio-étiquettes». La prise en compte des besoins de traçabilité, pour des raisons réglementaires ou de création de valeur, a un impact

direct sur les processus, sur l'organisation et sur le système d'information de l'entreprise. Cette technologie offre des possibilités d'identification et de traçabilité impossibles à réaliser avec un simple code-barres; elle est souvent source de retour sur investissement rapide.

■ Les services d'Airfield

Dans son approche, Airfield combine la compréhension fonctionnelle des besoins en traçabilité avec la forte compétence technologique d'un domaine complexe et en plein développement.

Airfield a pour vocation l'accompagnement et la mise en œuvre de projets de traçabilité. Ses experts pilotent le projet, de la conception à sa mise en place en intervenant ainsi auprès des entreprises pour les accompagner dans leur réflexion, dans la réalisation de leurs investissements et lors du déploiement de projets de traçabilité.

L'approche d'Airfield a pour objectif d'accélérer la réalisation des gains

liés à la mise en place de la RFID chez ses clients.

Depuis l'élaboration du business plan soumis jusqu'à la création de l'entreprise hébergée dans l'incubateur Technoport Schlassgoart, en passant par la collaboration avec un CRP, Airfield est un modèle de réussite pour tous les porteurs de projets innovants.

■ Créez votre entreprise innovante

Créer une entreprise innovante est un projet réalisable. Au Luxembourg, de nombreux moyens sont mis en œuvre pour aider les startups et les porteurs de projets innovants: concours, aides étatiques, incubateurs d'entreprises, etc.

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, informe et accompagne les créateurs d'entreprises innovantes tout au long de leur projet en les aidant dans leurs démarches.

Pour plus de renseignements sur la création d'entreprises innovantes, contactez:

Mme Isabelle SCHLESSER – Luxinnovation GIE

Tél.: +352 43 62 63-1 • E-mail: isabelle.schlesser@luxinnovation.lu

Recherche européenne

7^e PCRD: quelles opportunités pour les PME?



Le tissu économique et industriel européen est très majoritairement composé de PME, sources de croissance, d'emplois, et d'innovation.

La Commission européenne a ainsi vivement souhaité faciliter leur participation au 7^e Programme-Cadre de Recherche et Développement (PCRD),

principal outil de financement de la R&D à l'échelon européen.

Doté d'un budget de plus de 50 milliards EUR, le 7^e PCRD couvrira la période 2007-2013.

En proposant un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 75 % pour les activités de R&D réalisées par les

PME, la Commission européenne affiche clairement sa volonté de les voir participer massivement au 7^e PCRD. En outre, la plupart des programmes spécifiques composant le 7^e PCRD offre des mesures ciblées pour les PME.

**Programme «Coopération»:
4,8 milliards EUR pour les PME**

Le Conseil de l'Union européenne a souhaité que 4,8 milliards EUR du budget du programme «Coopération» soient consacrés aux PME. L'accent sera ainsi mis sur des sujets de recherche et des régimes de financement centrés sur les problématiques de ces acteurs dans les 10 thématiques du Programme-Cadre (Cf. Echo de l'industrie n° 6). Des actions de soutien cibleront également spécifiquement les PME dans chaque thématique. Les PME participantes pourront obtenir des cofinancements pour des projets de recherche

collaborative, bénéficier des résultats de recherche et collaborer avec les grands acteurs de la R&D européenne.

**Programme «Personnel»:
contribution à l'acquisition
d'équipements**

Le programme «Personnel» soutiendra principalement la mobilité et la formation des chercheurs. L'une des actions de ce programme présente cependant un intérêt pour les PME. L'activité «Partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités» favorisera en effet le partage des connaissances entre les secteurs public et privé par des partenariats intersectoriels à long terme. Afin d'encourager la participation des PME, la Communauté européenne contribuera financièrement à l'achat de petits équipements indispensables aux PME pour exécuter leurs tâches dans le cadre du partenariat.

**Programme «Capacités»:
recherche au profit des PME**

Le programme «Capacités» apportera un soutien financier à des PME qui délèguent leurs travaux de recherche à des exécutants de R&D dans le but de résoudre des problèmes technologiques ou de développer de nouveaux produits et services. Les PME participantes rémunèrent les exécutants et reçoivent en échange la propriété et les droits d'exploitation des résultats générés par le projet.

Luxinnovation, l'Agence nationale de promotion de l'innovation et de la recherche, a été nommée point de contact national pour le 7^e PCRD. N'hésitez pas à contacter ses conseillers pour recevoir informations et formations sur les modalités de participation au 7^e PCRD.

Pour plus de renseignements, contactez:

M. Jean-Michel LUDWIG

Tél.: +352 43 62 63-1 • E-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Le monde
de l'économie
en ligne.

www.cc.lu

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site cc.lu est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au cc.lu, ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg Tél.: +352 42 39 39 - 330 Fax: +352 43 83 26 chamcom@cc.lu www.cc.lu



Chaque jour, l'énergie pour se détendre et recharger ses batteries.

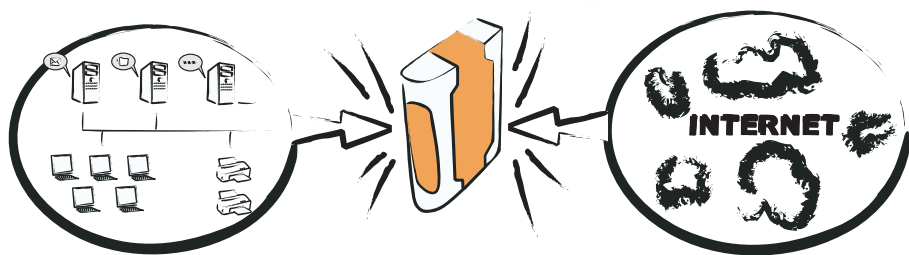
leo au service des clients de la Ville de Luxembourg
www.leoenergy.lu • T. 26 39 48 48

luxembourg energy office 

Informatique

secure-pme.lu: la sécurité informatique pour les PME et les indépendants

secure • pme



Une PME luxembourgeoise victime d'un piratage informatique spectaculaire! Il y a certes peu de chance de voir ce titre à la une des journaux de la presse internationale. Qui pourrait s'intéresser à une PME luxembourgeoise ayant une clientèle locale? Elle utilise Internet pour envoyer quelques emails ou pour consulter les sites web de ses fournisseurs. Et bien sûr, elle a mis en place un système de protection contre les virus et les pirates.

Une enquête du STATEC révèle cependant que 25 % des entreprises luxembourgeoises ont rencontré en 2004 des problèmes de sécurité informatique, bien que le Luxembourg occupe la 1^{ère} place en Europe en termes de proportion d'entreprises ayant installé des dispositifs de sécurité.

Les intrusions souvent surmédiatisées ne reflètent pas forcément les vrais

dangers courus quotidiennement par les entreprises. De nouvelles formes de piratage plus dangereuses que les anciennes sont créées tous les jours et sont souvent difficilement détectables. Les conséquences peuvent être pénibles voire catastrophiques.

■ Un projet luxembourgeois vient en aide aux PME

Pour aider les PME connectées à Internet à travailler en toute sérénité, la PME Conostix, propose secure-pme.

En réunissant les produits, les services et les bonnes pratiques, secure-pme permet de maintenir le niveau de protection de l'informatique à un niveau élevé. Le service secure-pme utilise le boîtier scpio dont le développement a été accompagné par Luxinnovation et cofinancé par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur dans

le cadre d'un projet «loi-cadre industrie».

Conçu spécialement pour les PME luxembourgeoises, scpio sécurise l'accès à l'Internet pour toutes les utilisations légales que l'entreprise veut en faire. Cet équipement est compatible avec les infrastructures les plus répandues d'accès Internet à large bande passante (connexions de type ADSL ou câble par exemple).

Ainsi, qu'il s'agisse de se protéger des virus, des intrusions et des accès pirates au réseau ou de permettre le télétravail en toute sécurité, Conostix veille en permanence à travers une connexion ininterrompue depuis son centre de sécurité à Esch-sur-Alzette.

Les données techniques de sécurité sont analysées et corrélées avec les multiples bases de dangers connus pour pouvoir réagir à tout comportement suspectieux.

Comme de nombreuses entreprises innovantes, Conostix a eu l'opportunité de bénéficier de différentes aides pour lui permettre de développer son potentiel innovant.

Qu'il s'agisse de l'hébergement en incubateur, du financement de projets de recherche par le gouvernement ou d'un conseil personnalisé, toute entreprise a la possibilité d'innover et d'être assistée dans les diverses démarches tout au long d'un projet de recherche. ■

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter:

CONOSTIX S.A. – M. Yves DE PRIL • Tél.: +352 26 10 30-61
E-mail: secure-pme@conostix.com • <http://www.secure-pme.lu>

Luxinnovation GIE – Mme Isabelle SCHLESSER • Tél.: +352 43 62 63-1
E-mail: isabelle.schlessler@luxinnovation.lu • <http://www.luxinnovation.lu>

Consultez également la fiche Conostix sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (<http://www.innovation.public.lu>) (rubrique «Répertoire des compétences technologiques»)

La FEDIL remet pour la 17^e fois le Prix de l'innovation industrielle

Le 21 novembre 2006 a eu lieu au siège de la FEDIL la cérémonie de la 17^e remise du Prix de l'innovation industrielle, en présence de nombreux invités, dont notamment Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, les membres du jury ainsi que les lauréats de la promotion 2006.

Pour la promotion 2006 du Prix de l'innovation industrielle, un jury a décidé d'attribuer quatre prix.

Le premier prix doté de 3.000.- euros a été décerné à l'équipe de chercheurs du Dynadis Engineering Group de la société IEE pour la réalisation du projet intitulé «Dynadis® – 3D MLI occupant sensor» (système d'information sur l'occupation du véhicule permettant la classification des passagers selon la taille et la distance du tableau de bord).

Un deuxième prix doté de 2.500.- euros a été attribué à Paul Kremer et Claude Risse de la société ROTAREX S.A. pour le projet «SIRIUS™ – Détendeur avec soufflet métallique, sans système de réchauffage, utilisé dans les véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé» (détendeur de gaz naturel pour l'industrie automobile, compact et sans système de réchauffage, constituant une innovation par rapport aux concepts actuels utilisés).

Par ailleurs, une mention spéciale pour la recherche industrielle et une mention spéciale pour services innovants aux entreprises, dotées à chaque fois de 1.500.- euros, ont été attribuées respectivement aux chercheurs du Delphi Customer Technology Centre Luxembourg à Bascharage, et à la société RT-Log (Projet «BPM-Lux, Réception et gestion de courrier et de colis»).

Dans son discours, précédant la remise de prix, le président de la FEDIL, Robert Dennewald a noté qu'il appartient à tous, autorités gouvernementales et organisations professionnelles, d'encourager et de soutenir, dans toute la



Le premier prix doté de 3.000.- euros a été décerné à l'équipe de chercheurs du Dynadis Engineering Group de la société IEE pour la réalisation du projet intitulé «Dynadis® - 3D MLI occupant sensor»

mesure du possible, les initiatives innovantes des entreprises, étant donné que la recherche et l'innovation sont devenues le moteur essentiel du progrès et de la dynamisation de l'économie.

Dans ce contexte, il s'est félicité de la volonté du gouvernement de souscrire pleinement à la stratégie de Lisbonne et d'augmenter l'investissement dans la société de la connaissance. En effet, selon les chiffres du projet de budget de l'Etat 2007, la part de la recherche publique dans le PIB passera l'année prochaine à 0,44 %. Ce qui correspond à une croissance de plus de 300 % par rapport à l'année 2000.

Se référant aux recommandations formulées dans le récent rapport de l'OCDE sur la recherche publique au Luxembourg, M. Dennewald a rappelé la nécessité de mettre en œuvre des mesures efficaces visant à assurer l'efficacité des activités de recherche, de concentrer l'effort de recherche sur un nombre limité de domaines clés et

d'associer le secteur privé par le concept de centres de compétences.

Par ailleurs, Robert Dennewald a souligné que la FEDIL a toujours revendiqué que les résultats de la recherche publique soient soumis à des évaluations sur base de critères de performance et qu'ils soient régulièrement soumis à des audits stratégiques. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte d'augmentations considérables des crédits publics destinés à la R&D.

Finalement, le président de la FEDIL a noté avec satisfaction que le conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg a décidé la création d'un pôle d'excellence en matériaux.

Un tel centre de compétences en matériaux constituera un véritable atout pour l'industrie luxembourgeoise et contribuera à attirer de nouvelles activités high-tech dans le domaine des matériaux au Luxembourg avec un effet positif sur l'économie luxembourgeoise. ■

Eurobéton Holding

La S.A. des Chaux de Contern investit dans une **technologie révolutionnaire**



Le conseil d'administration d'Eurobéton Holding S. A. vient de prendre la décision de principe de prendre à travers sa filiale, la S. A. des Chaux de Contern, une participation dans la société Epuramat Sàrl. Créée en juillet 2005 par David Din et Achim Kopmeier, Epuramat, société ayant bénéficié du soutien du parcours inter-

régional de Plans d'affaires 1, 2, 3, GO, a développé un procédé innovateur qui entend révolutionner la conception et la construction de stations d'épuration.

La nouvelle technologie développée par Epuramat permet de réduire de façon substantielle le coût d'une station d'épuration et d'augmenter la capacité de stations existantes. Le nouveau procédé offre en

outre de nombreux avantages par rapport aux technologies traditionnelles.

La S.A. des Chaux de Contern, fondée en 1923, réalise un chiffre annuel de 29 millions €. Ses produits en béton préfabriqué sont destinés au marché de la construction et des travaux publics. Depuis de nombreuses années Chaux de Contern est active comme entreprise générale dans la construction, la fourniture et l'entretien de stations d'épurations.

«Le marché de la construction de stations d'épurations est tombé dans les mains des grands groupes étrangers spécialisés dans ce domaine, notre société n'est plus compétitive dans les technologies classiques» a déclaré René Goy, Directeur Général de la S. A. des Chaux de Contern, «notre participation dans Epuramat nous permet d'accéder de nouveau à ce marché à travers une technologie nouvelle».

Norbert Becker, président du conseil d'administration d'Eurobéton Holding affirme que «le problème de l'assainissement et de l'épuration d'eau constitue un des défis écologiques les plus importants de notre monde pour les prochaines décennies, la stratégie de notre groupe consiste à développer notre présence dans ce secteur».

Robert Dennewald, président du conseil d'administration de Chaux de Contern, a ajouté: «nous accueillerons Epuramat sur notre site à Contern. Ils pourront profiter de nos infrastructures sur le plan technique et administratif. Notre participation dans Epuramat nous permet en plus de renforcer l'ancrage Luxembourgeois de notre groupe».


Ce projet cadre parfaitement avec notre stratégie d'innovation». Chaux de Contern fait partie du Groupe Eurobéton, qui est passé sous pavillon luxembourgeois le 31 janvier 2006 quand le consortium luxembourgeois, LBO Luxembourg, a racheté la majorité des parts au Groupe Ciments Luxembourgeois.

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of innovative companies



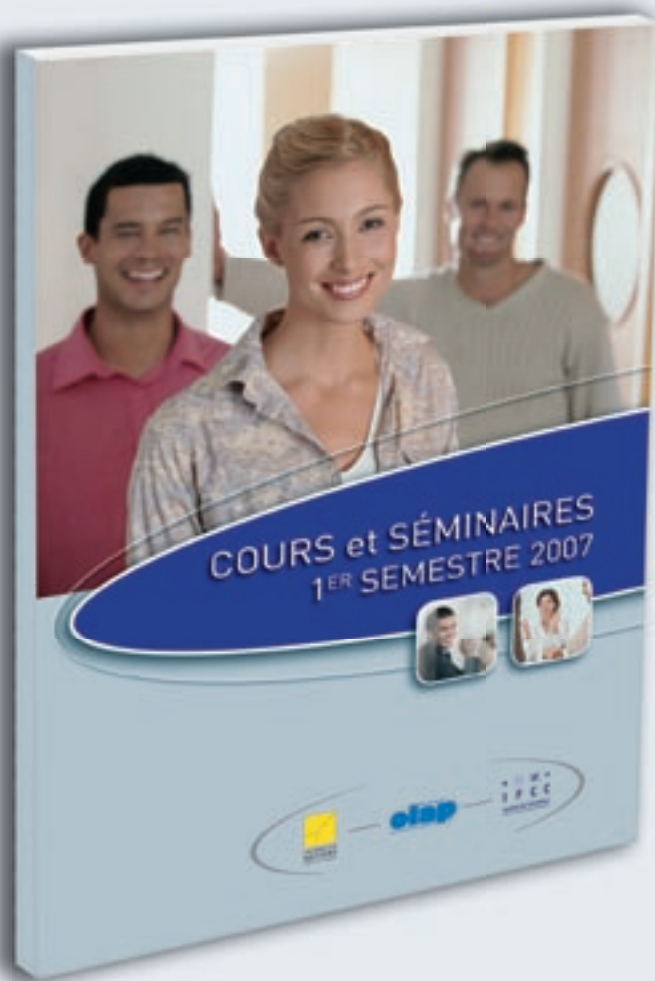
to get started www.technoport.lu

THE PREMIER HIGH-TECH
INCUBATOR

Cours et Séminaires 1^{er} semestre 2007



DEMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT !



Demandez votre exemplaire gratuit en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:

INSTITUT DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg • ☎ (+352) 423939-820

Société

Nom

Prénom

Adresse

E-mail





Bilan 2006 de l'économie de l'UE

Les pays de la zone euro doivent mieux s'adapter à l'union monétaire

L'expérience des huit dernières années montre que de nombreux pays de la zone euro ne se sont pas encore pleinement adaptés à la vie au sein de l'union monétaire avec une politique monétaire et monnaie communes. C'est ce que conclut une communication de la Commission sur «le renforcement de la zone euro: priorités politiques principales» adoptée à l'occasion du Bilan 2006 de l'économie de l'Union européenne.

Il faut donc améliorer la performance sur le plan économique et cimenter la cohésion de la zone euro afin de rendre plus clairs les avantages d'une monnaie unique aux yeux des citoyens de la zone euro. Les réformes structurelles doivent être accélérées et les finan-

ces publiques consolidées afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour affronter le prochain fléchissement de la conjoncture. Enfin, et surtout, il faut une meilleure gouvernance de la zone euro tant pour assurer une coordination plus étroite entre les bud-

gets nationaux et des réformes bénéfiques à tous, que pour donner à la zone euro une voix plus forte et plus claire dans le monde.

Au cours des huit années depuis sa création, l'euro s'est établi comme une monnaie forte et stable. Les économies

de la zone euro ont également bien réagi aux chocs habituels tels que l'augmentation brutale des prix pétroliers ou à la volatilité des marchés financiers. L'inflation est restée remarquablement faible et stable, ce qui a permis aux gouvernements ainsi qu'aux entreprises et aux ménages de la zone euro de profiter de conditions financières particulièrement favorables.

Toutefois, une performance médiocre constante en ce qui concerne la croissance et les divergences persistantes entre les chiffres de la croissance et de l'inflation font apparaître que l'ajustement interne dans la zone euro n'est pas optimal et que certains pays n'ont pas pleinement internalisé les implications de l'appartenance à une union monétaire.

■ Leçons à tirer des premières années de la zone euro

Bien que les divergences entre les chiffres de la croissance se soient quelque peu atténuées au cours des derniers trimestres, elles persistent et des différences demeurent dans les chiffres de la compétitivité et de l'inflation (voir graphique).

Ces déséquilibres peuvent s'expliquer par plusieurs éléments :

- Premièrement, dans plusieurs pays, ils reflètent l'adaptation, encore en cours, à la chute des taux d'intérêt et l'assouplissement des conditions de crédit pour les ménages qui ont commencé pendant la période qui a précédé l'introduction de l'euro, tandis que, dans le cas de l'Allemagne, l'unification a eu un impact durable sur sa compétitivité.
- Deuxièmement, certains pays ont également raté l'occasion qu'offrait la chute des taux d'intérêt et les économies qui en résultent sur le service des dettes nationales pour consolider leurs finances publiques et renforcer leurs mécanismes d'ajustement en vue d'améliorer leur compétitivité étant donné qu'ils ne disposent plus de l'instrument du taux de change.
- Troisièmement, dans certains cas, les prix et les salaires se sont également ajustés trop lentement, dans certains cas, aux changements inter-

venus dans les situations conjoncturelles nationales et les tendances en matière de compétitivité.

- Quatrièmement, les effets d'entraînement ont également joué : des booms immobiliers dans plusieurs économies ont affecté tant la demande de marchandises que le niveau des taux d'intérêt que connaissent d'autres membres de la zone euro.
- Enfin, le degré variable de convergence nominale et réelle dans les pays participants reflète les approches de ces différents pays.

■ La voie à suivre vers une zone euro plus forte Les implications sont claires.

Les pays membres de la zone euro doivent tous accélérer le rythme des réformes structurelles. Les récents programmes de réformes présentés par les gouvernements dans le cadre de la stratégie révisée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi montrent qu'ils sont conscients des réformes nécessaires. Mais c'est la mise en œuvre – une mise en œuvre rapide – qui est cruciale.

Les gouvernements devraient être plus ambitieux en ce qui concerne la consolidation de leurs finances publiques, surtout maintenant que la zone connaît une reprise, non seulement pour éviter de rencontrer des difficultés à la prochaine récession, mais aussi pour

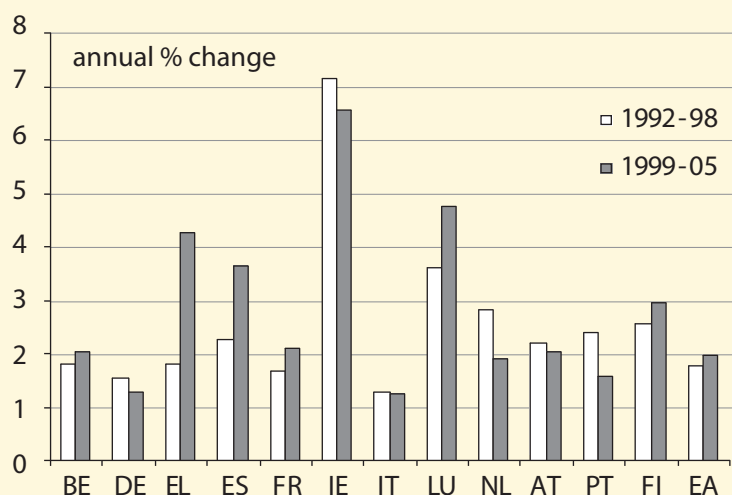
équilibrer les budgets avant de subir pleinement l'impact du vieillissement. Dans le même temps, il convient d'examiner la qualité des dépenses publiques de manière à renforcer et non pas éliminer les dépenses porteuses de croissance dans la R&D, l'innovation, l'enseignement et la formation tout au long de la vie.

Bien que des gros progrès aient été faits dans l'intégration des marchés financiers, il faudra pousser encore plus loin cette intégration afin d'atténuer l'impact des chocs économiques sur les revenus et les marchés nationaux des capitaux.

De même, l'ouverture accrue des marchés des services à la concurrence développera le potentiel de croissance de la zone et réduira le coût social des processus d'ajustement. L'adoption récente de la directive sur les services est une bonne nouvelle. Plus vite elle sera transposée dans le droit des États membres, plus vite l'Europe retirera les bénéfices sur le plan de la croissance et de l'emploi, comme cela s'est produit après la libéralisation dans les secteurs autrefois réglementés tels que le transport aérien et les télécommunications.

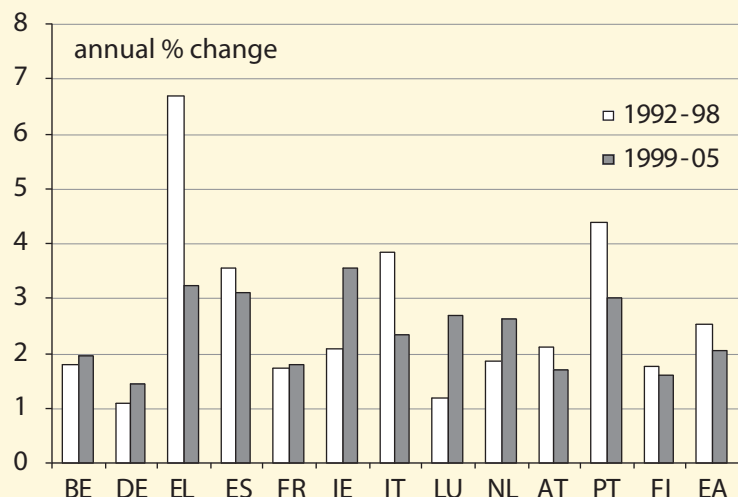
Les agents économiques et les syndicats, tout comme les gouvernements, doivent également mieux comprendre les implications de l'appartenance à une union économique et monétaire. Pour

Graphique 1.1: Taux de croissance du PIB réel, moyennes des périodes 1992-98 et 1999-2005



Source: Services de la Commission

**Graphique 1.11: Taux d'inflation
(Indice des prix à la consommation harmonisé),
moyennes des périodes 1992-98 et 1999-2005**



Source: Services de la Commission

qu'une économie reste compétitive, il importe de faire en sorte que l'évolution salaires-prix reflète les gains de productivité.

La gouvernance de la zone euro doit également être améliorée en affinant

les instruments de coordination tant au niveau de l'Union européenne qu'à l'échelon national afin de refléter l'interdépendance accrue entre les membres de la zone euro et d'éviter les effets d'entraînement.

Enfin, les responsables politiques doivent expliquer aux citoyens les avantages de l'euro ou, à tout le moins, réfléchir à deux fois avant de l'utiliser comme bouc émissaire pour les problèmes auxquels se trouve confrontée une économie.

Ils devraient garder à l'esprit les énormes avantages qu'il apporte sur le plan de la stabilité macro-économique, des conditions de financement avantageuses et de diminution des coûts tant pour les finances publiques que pour les entreprises et les consommateurs en général.

Il est également essentiel que les décideurs politiques tiennent pleinement compte des enseignements concernant le passage à l'euro qui leur viennent des membres actuels de la zone euro. Cela permettra aux pays qui se préparent à passer à l'euro de profiter pleinement des avantages qu'il y a à vivre avec une monnaie unique.

Tous ces efforts rendront la vie plus facile dans la zone euro avec une politique monétaire commune et de mieux préparer ses membres à faire face aux défis actuels d'une économie mondialisée.

La communication et le bilan 2006 de l'économie de l'Union européenne sont disponibles sur internet à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2006/the_eu_economy_review2006_en.htm.

Pour des informations supplémentaires: M. Ernst MOUTSCHEN
Tél.: 4301 32925 • E-mail: ernst.moutschen@ec.europa.eu

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.T.ECH SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Un cinquième des produits importés par le Luxembourg provient de la Grande Région

Les trois pays limitrophes sont de loin les principaux pays partenaires du Luxembourg. Ils couvrent près des trois quarts des importations et absorbent quelque 55 % des exportations. C'est ce qui ressort de la statistique du commerce extérieur.

Sur base des données «miroir» des quatre régions limitrophes (Lorraine, Rhénanie Palatinat, Sarre et Wallonie), le STATEC a pu mener une première analyse sur les échanges extérieurs de marchandises du Luxembourg dans la Grande Région. Ces données sont collectées par les instituts des pays limitrophes en charge de la statistique du commerce extérieur dans le cadre de laquelle ils distinguent les régions respectives.

Il en découle que les entreprises établies au Luxembourg achètent deux fois plus dans la Grande Région qu'elles n'y vendent. Globalement les exportations se sont chiffrées en 2005 à 1,22 milliard d'euro (soit 12 % des exportations totales), contre 2,7 milliards pour les acquisitions (ou encore 20 % des importations totales).

Par habitant les échanges avec les quatre régions voisines sont encore plus intenses que ceux avec les pays limitrophes. Le commerce avec la Wallonie prédomine largement par rapport aux autres régions.

La structure par produit des échanges des différentes régions avec le Luxembourg diverge en général de celle du commerce extérieur total des régions respectives. En raison de certaines spécialisations et/ou coopérations intra-groupes, certains grou-



Les entreprises établies au Luxembourg achètent deux fois plus dans la Grande Région qu'elles n'y vendent.

pes de produits atteignent des parts relatives élevées – de l'ordre des deux tiers pour les produits métalliques en Lorraine ou de la moitié pour les exportations de produits énergétiques en Wallonie.

Du point de vue des différentes régions, les échanges avec le Luxembourg sont relativement modestes et se situent en général autour de 2 %, à l'exception

des fournitures de la Wallonie qui atteignent les 4 % des expéditions totales de la Wallonie. La part relative du Luxembourg est toutefois bien supérieure à celle des pays respectifs. Ceci vient en quelque sorte confirmer le fait que la distance continue à jouer un facteur déterminant pour les échanges extérieurs de marchandises. ■

La publication (Bulletin 7-2006) est disponible au STATEC b. p. 304, L-2013 Luxembourg
Tél.: 478-4219 • Fax 46 42 89 • E-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu.

Pour en savoir plus:

STATEC, Division D «Relations économiques extérieures»

M. Guy SCHULLER • Tél.: 478-4271 • Fax: 46 42 89 • E-mail: guy.schuller@statec.etat.lu

Indicateurs rapides

Emploi salarié: + 4,0 % en moyenne au 1^{er} semestre 2006 contre 3,1 % au 1^{er} semestre 2005

Le STATEC vient de publier l'emploi salarié intérieur de la série L des indicateurs rapides. Les calculs sont basés sur le nombre de salariés affiliés à la Sécurité sociale.

Au 1^{er} semestre 2006, l'emploi salarié intérieur (incluant les frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg et excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les luxembourgeois travaillant à l'étranger) croît en moyenne de 4,0 % sur un an, passant de 287.773 à 299.265 personnes. Au 1^{er} semestre 2005, cette croissance atteignait 3,1 %.

Ces 11.492 emplois nets créés par rapport au 1^{er} semestre 2005, sont occupés à 35,5 % (4.080 personnes) par des résidents et à 64,5 % (7.412 personnes) par des frontaliers. La croissance de l'emploi s'établit à 2,4 % pour les premiers (contre 1,5 au 1^{er} semestre 2005) et à 6,4 % pour les frontaliers (contre 5,6 % au 1^{er} semestre 2005). Ce sont les frontaliers allemands qui continuent à enregistrer l'expansion la plus importante (+11 % contre +9,4 % au 1^{er} semestre 2005).

Les frontaliers belges connaissent une croissance de 4,8 % (+4,2 en 2005), tandis que celle des frontaliers français atteint 5,2 % (contre +4,8 % en 2005) sur la même période. L'analyse par sexe fait apparaître qu'au 1^{er} semestre, l'emploi salarié féminin connaît une progression annuelle de 4,5 % (contre 3,5 % en 2005) alors que l'emploi salarié masculin augmente de 3,7 % (contre 2,9 % en 2005). Cette croissance plus forte de l'emploi féminin se constate tant chez les résidents (3,3 %, contre 1,8 % pour les hommes) que chez les frontaliers (6,9 %, contre 6,1 % pour les hommes).

Taux d'accroissement moyen de l'emploi salarié intérieur

Sem. 1-2006/Sem. 1-2005

Emploi salarié total:	Ensemble	4,0 %
Femmes		4,5 %
Hommes		3,7 %
Résidents:	Ensemble	2,4 %
Femmes		3,3 %
Hommes		1,8 %
Frontaliers:	Ensemble	6,4 %
Femmes		6,9 %
Hommes		6,1 %

Fin juin 2006, la proportion des femmes dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 37,6 %. A cette même date, la proportion de frontaliers atteint 41,7 %.

Fin juin 2006, la structure de l'emploi salarié intérieur, qui compte à cette date 303.895 personnes dont 126.723 frontaliers, s'établit comme suit: ■

La structure de l'emploi salarié intérieur

Proportion de femmes:	37,6 %
Proportion de frontaliers:	41,7 %

Ventilation des frontaliers par pays de résidence:

Allemagne	9,5 %
Belgique	10,9 %
France	21,2 %

La publication (Indicateur rapide série L) est disponible au

STATEC • b.p 304 • L-2013 Luxembourg

Tél.: 478-4219 • Fax: 46 42 89

E-mail: info@statec.etat.lu

et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu.

Pour en savoir plus: STATEC, Unité B2 «Statistiques du marché du travail»

Mme Armande FRISING • Mme Liliane REICHMANN

Tél.: 478-4395 / 478-4264 • Fax: 26 19 06 41

E-mail: armande.frising@statec.etat.lu

E-mail: liliane.reichmann@statec.etat.lu

L'activité hôtelière reste soutenue en 2006

Arrivées et nuitées selon la catégorie d'hébergement (janvier à août)

	2005	2006*	2006/05 (en %)
Arrivées			
Hôtels, auberges, pensions	467 511	470 000	0,5
Campings	166 218	155 000	-6,7
Nuitées			
Hôtels, auberges, pensions	922 227	912 000	-1,1
Campings	934 975	893 000	-4,5

Source: STATEC * chiffres provisoires

Après deux excellentes années pour le tourisme hôtelier celui-ci a légèrement stagné, à haut niveau cependant, durant les huit premiers mois de 2006. Pour cette période le STATEC a en effet compté quelque 912 000 nuitées dans les hôtels, auberges et pensions, soit un léger recul de l'ordre de 1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Il faut toutefois noter qu'il s'agit de chiffres provisoires et que la dynamique du secteur hôte-

lier reste intacte comme le démontre la confiance des professionnels qui se traduira par l'ouverture prochaine de deux nouveaux complexes hôteliers dans la Ville de Luxembourg.

Pour cette dernière on observe d'ailleurs pour les huit premiers mois de l'année une progression des nuitées de près de 2 %.

Dans le domaine du camping on assiste à une troisième année de recul d'affilé. Les arrivées ont en effet régressé

de 6,7 % et les nuitées de 4,5 % pendant la période sous revue.

Au niveau régional les nuitées hôtelières sont restées en hausse dans les régions du Centre (+1 %) et de la Moselle (+4 %), alors que dans les autres régions, elles ont été en baisse de 5 % pour le Sud à 8 % pour les Ardennes et le Mëllerdall. Sur les campings il y a eu stagnation pour le Mëllerdall et recul de respectivement 7 % et 11 % de nuitées pour les Ardennes et la Moselle. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C6 «Statistiques R&D, économie nouvelle, environnement, tourisme»
M. Victor MOLLING • Tél.: 478-4258 • E-mail: victor.molling@statec.etat.lu

Journées du Livre de Walferdange

Le STATEC présente le Kaléidoscope 2006 de l'économie luxembourgeoise

En tant qu'éditeur important d'ouvrages statistiques, économiques et sociaux, le STATEC a participé pour la 3^e fois aux «Walfer Bicherdeeg» qui ont eu lieu les 18 et 19 novembre 2006 dans les halls du Centre Sportif Prince Henri à Walferdange.

Le STATEC publie une cinquantaine de publications par an. Le nombre d'ouvrages différents disponibles se chiffre à plus de 150. Afin de promouvoir son activité éditoriale, le STATEC

a présenté sa gamme de publications sur un stand de 8 mètres de longueur. Les visiteurs ont eu la possibilité de consulter les ouvrages sur place et de les acquérir à prix réduit. De nombreuses publications ont été diffusées gratuitement.

En primeur, le Kaléidoscope 2006 de l'économie luxembourgeoise, qui a été édité cette fois en collaboration avec les Editions St. Paul, a été présenté au public. Ce livre contient des articles de fond sur l'économie luxembourgeoise



et une vue d'ensemble sur les perspectives conjoncturelles.

Au 1.1.2006 le Luxembourg comptait 23 éditeurs de livres, 10 éditeurs de journaux et 43 éditeurs de revues et périodiques. Cette branche a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires hors TVA de quelque 150 millions d'EUR. Entre 2000 et 2004, le chiffre d'affaires a progressé de 30 %. 117 entreprises déclaraient avoir comme activité principale la vente de livres, journaux et revues.

Cette branche a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires hors TVA de 200 millions d'EUR. Entre 2000 et 2004, ce résultat a progressé de 20 %.

La statistique du commerce extérieur renseigne sur une évolution stable entre 2003 et 2005 avec une tendance ascendante en 2006.

Ainsi les importations de livres, brochures et similaires se chiffraient à 37 millions d'EUR par an, ce qui représente un poids de plus de 1.900 tonnes.

Pendant les premiers 8 mois de 2006 les importations se chiffraient à 23 millions d'EUR ou 1.400 tonnes. Les exportations avaient une valeur de 11,5 millions d'EUR en 2004 et 13 millions d'EUR en 2005 ce qui représente des volumes de resp. 770 et 830 tonnes.

Pendant les premiers 8 mois de 2006 les exportations se chiffraient à 8,1 millions d'EUR ou 500 tonnes.

Pour en savoir plus: STATEC, Unité A1 «Centralisation statistique et Diffusion»
M. Guy ZACHARIAS • Tél.: 478-4281 • E-mail: guy.zacharias@statec.etat.lu

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
mieux vous guider
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de service et de conseil individuel gratuit, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles à la disposition des entreprises nouvelles, expérimentées ou orientées vers l'importation et l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



iF ONLINE

REMOTE ACCESS SERVICES



THE SECURE WAY TO ACCESS YOUR PAYROLL AND ACCOUNTING DATA

iF ONLINE is a secure remote access that allows organisations to connect from their home site to our payroll or accounting software programs and to manage all or part of their own data as defined by agreement.

www.ifonline.lu

121, AVENUE DE LA FAÏENCERIE • L-1511 LUXEMBOURG
PHONE +352 - 47 68 47 - 4

IN PARTNERSHIP WITH
*inter*FIDUCIAIRE

Commission européenne

SEED sur Europa: Accès en ligne gratuit aux numéros d'accises



La Commission européenne fournit depuis peu aux entreprises un accès en ligne gratuit aux numéros d'accises attribués aux opérateurs autorisés à fabriquer, entreposer, transporter et/ou recevoir des produits soumis à accises en régime de suspension. Cet accès en ligne à «SEED sur Europa» (System of Exchange of Excise Data), (système d'échange des données relatives aux accises) permet de vérifier la validité du numéro d'accises des opérateurs, ainsi que les catégories de produits pour lesquels ils sont agréés. Cet accès améliore la sécurité juridique et la transparence pour les opérateurs qui souhaitent expédier des marchandises soumises à accises en régime de suspension. Le lancement de SEED sur Europa est un premier pas vers la mise en œuvre d'un environnement sans papier pour les procédures concernant les mouvements de produits soumis à accises, l'objectif étant de mener une politique efficace en matière d'accises électroniques.

Les droits d'accises sont des taxes indirectes sur la consommation ou l'utilisation de certains produits. A la différence de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ces taxes sont le plus souvent exprimées en montant monétaire par quantité de produit. La législation communautaire sur les droits d'accises s'applique aux boissons alcoolisées, aux produits du tabac et aux produits énergétiques (tels que le pétrole et l'essence).

Les mouvements commerciaux de produits soumis à accises entre les Etats

membres se font généralement en régime de suspension et les droits d'accises sont finalement payés à l'Etat membre dans lequel les marchandises sont commercialisées. Le transport des marchandises s'effectue avec un document d'accompagnement (le «DAA» ou document administratif d'accompagnement). Lorsque les marchandises arrivent à destination, le destinataire doit en accuser réception à l'expéditeur en lui renvoyant une copie du document papier. L'expéditeur et le destinataire des produits doivent être enregistrés dans la base de données SEED dans leur Etat membre, faute de quoi ils ne pourraient pas s'envoyer ou recevoir des marchandises soumises à accises en régime de suspension.

SEED sur Europa, disponible dans toutes les langues communautaires, permet aux entreprises d'opérer un contrôle en ligne de la validité du numéro d'enregistrement de leurs partenaires commerciaux d'autres Etats membres et des catégories de produits pour lesquels ce numéro est valable plutôt que de devoir demander aux administrations nationales d'effectuer le contrôle pour leur compte.

La Commission et les Etats membres ont prévu une informatisation complète des procédures relatives aux mouvements de marchandises soumises à accises en régime de suspension à compter de 2009, pour faire en sorte que leur accomplissement s'en trouve simplifié et accéléré. Cette opération s'inscrit dans le cadre du nouveau système informatisé de circulation et de contrôle des produits soumis à accises (EMCS), conçu en collaboration avec les entreprises. L'EMCS informatisera la validation, le contrôle et l'accomplissement des formalités applicables aux marchandises soumises à accises en régime de suspension dans l'UE.

La fiabilité absolue de la base de données SEED est la condition du bon fonctionnement de l'EMCS, système qui subordonne le mouvement des marchandises à un contrôle automatique,

dans le SEED, de la validité des numéros d'enregistrement des entreprises impliquées dans une opération en régime de suspension. A l'avenir, l'EMCS amènera les opérateurs et les administrations fiscales à modifier leur mode de travail. Il facilitera les opérations commerciales et offrira également aux autorités chargées des accises un instrument essentiel pour lutter efficacement contre la fraude.

L'EMCS est un projet ambitieux eu égard à sa complexité, au nombre des parties concernées et au calendrier fixé. En effet, dès qu'il sera pleinement opérationnel, le système devrait être utilisé par quelque 100.000 opérateurs économiques. La Commission reconnaît que le succès de ce projet requiert de grands efforts dans le domaine de la communication. C'est pourquoi elle fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement du projet à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/excise_duties/circulation_control/index_fr.htm.

L'accès en ligne gratuit à SEED sur Europa s'inscrit dans le cadre d'un service plus général dans le domaine fiscal et douanier, fourni par la Commission aux entreprises et aux citoyens. Avec en moyenne plus de six millions de consultations par mois, les services de douane et de fiscalité en ligne se révèlent quotidiennement très utiles pour répondre aux besoins pratiques des opérateurs économiques et des Etats membres. Quels sont les droits de douane et autres mesures applicables si je souhaite importer du mobilier d'Argentine? Comment connaître le solde des contingents tarifaires communautaires? Le numéro d'enregistrement à la TVA de mon fournisseur est-il toujours valable? Puis-je expédier à ce client des produits soumis à accises en régime de suspension? Si vous vous posez ce genre de question, vous trouverez la réponse en cliquant sur l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/databases/index_fr.htm. ■

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332.

■ Ministère des Finances

Projet de loi relative aux marchés d'instruments financiers. (3119BJO)

Projet de loi abrogeant

- la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies);
- l'arrêté grand-ducal modifié du 17 décembre 1938 concernant les sociétés holding, pris en exécution de l'article 1^{er}, 7 alinéas 1 et 2 de la loi du 27 décembre 1937;
- l'arrêté grand-ducal modifiée du 17 décembre 1938 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies) qui reçoivent des apports comprenant l'avoir d'une société étrangère s'élevant à 24.000.000 euros au moins;
- la loi modifiée du 12 juillet 1977 modifiant et complétant a) la loi du 31 juillet 1929 sur le régime des sociétés de participations financières (Holding companies) modifiée par l'article 21 de la loi du 29 décembre 1971 et b) l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies) qui reçoivent des apports comprenant l'avoir d'une société étrangère s'élevant à un milliard au moins, modifié par l'article 22 de la loi du 29 décembre 1971;
- le règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 fixant le minimum du capital social libéré dont doit disposer une société holding pour être admise au bénéfice des dispositions fiscales de l'article premier de la loi du 31 juillet 1929;
- la loi du 21 juin 2005 portant modification de l'article 1^{er} de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies) et fixant une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2010 pour le maintien temporaire de ces régimes. (3120MCH)

Projet de règlement grand-ducal relatif à la tenue d'une cote officielle pour instruments financiers et portant:

1. exécution de l'article 37 de la loi relative aux marchés d'instruments financiers;
2. transposition de la directive 2001/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 mai 2001 concernant l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle et l'information à publier sur ces valeurs;
3. modification du règlement grand-ducal du 31 octobre 1996 relatif à la désignation, à la surveillance, au fonctionnement, aux tarifs et aux différentes publications de l'organisme de centralisation des oppositions prévu par la loi du 3 septem-

bre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur;

4. abrogation

- du règlement grand-ducal du 31 mars 1996 concernant la concession et le cahier des charges de la Société de la Bourse de Luxembourg;
- du règlement grand-ducal du 23 décembre 1999 déterminant la nature des actifs financiers faisant l'objet de l'obligation de déclaration des transactions et les modalités de la transmission et de la conservation de ces déclarations;
- du règlement grand-ducal du 13 janvier 2002 déterminant les informations sur les transactions que les bourses sont tenues de fournir aux investisseurs en matière de transparence du marché. (3121BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant pour les années d'imposition 2007 et 2008 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (3130MCH)

Projet de loi relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF). (3132MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifié du 16 juin 1999 relatif à l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations à l'exportation en dehors de la Communauté, des livraisons intracommunautaires de biens et d'autres opérations. (3133MCH-LDA)

■ Ministère de l'Environnement

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application du système d'enregistrement prévu par l'article 11 de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets. (3122BJE)

■ Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle et portant modification

- a) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
- b) de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;
- c) de la loi du 1^{er} décembre 1992 portant 1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue;
- d) de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code de Travail. (3123TRO)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Convention collective de travail pour les employés privés des pharmacies ouvertes au public conclue entre le syndicat OGB-L, d'une part, et le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois a.s.b.l., d'autre part. (3124AFR)

Avenant IV à la convention collective de travail pour le bâtiment ayant trait aux congés collectifs d'été et d'hiver ainsi que la nouvelle convention collective de travail pour le bâtiment conclus entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil et le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, d'autre part. (3125AFR)

Projet de loi modifiant l'article L.222-9. du Code du Travail en vue d'adapter le salaire social minimum. (3131TCA)

Projet de règlement grand-ducal procédant à la consolidation du Code du Travail. (3134DAN)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Avant-projet de règlement grand-ducal portant fixation des modalités d'application et d'exécution des dispositions concernant la neutralisation de certaines taxes, accises et autres prélèvements

et augmentations de prix dans l'indice des prix à la consommation publié sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948 et modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation. (3126TCA)

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal concernant les exigences de traçabilité, la notification des réactions et incidents indésirables graves, ainsi que certaines exigences techniques relatives à la codification, à la transformation, à la conservation, au stockage et à la distribution des tissus et de cellules d'origine humaine. (3128MCH)

■ Ministère de la Justice

Projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise. (3129BJE)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal déterminant le montant et les modalités d'exécution des taxes prévues à l'article 30, paragraphe (4) de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension. (3135BJO)

Projet de loi portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2005. (3136TCA)

Kluwer est le partenaire de tous les professionnels qui souhaitent bénéficier de la dernière actualité sur leur secteur. Lux@account est la première banque de données en ligne pour le Luxembourg reprenant

- Les commentaires en droit comptable, droit fiscal, droit des sociétés et droit du travail.
- Toute la jurisprudence en droit comptable, droit du travail, droit fiscal et droit des sociétés
- La législation coordonnée
- Les chiffres utiles en droit des sociétés, droit social, droit fiscal et autres informations pratiques (index) ainsi que les liens des sources aux commentaires.

De plus, Lux@account vous permettra d'avoir accès à notre base de données belge www.monKEY.be, notre base de données française : www.lamylinereflex.fr et notre base de données allemande www.Bilanzierungplus.de.

Le contenu de lux@account est rédigé par des spécialistes luxembourgeois pour des spécialistes luxembourgeois ; il est enrichi d'exemples et d'écritures comptables.

4 mises à jour par an.

Consultez ce cd-rom en ligne via www.kluwerconnexion.be

Marquez des points dans votre profession et souscrivez dès maintenant via www.kluwer.lu ou téléphonez nous au 80048 034.

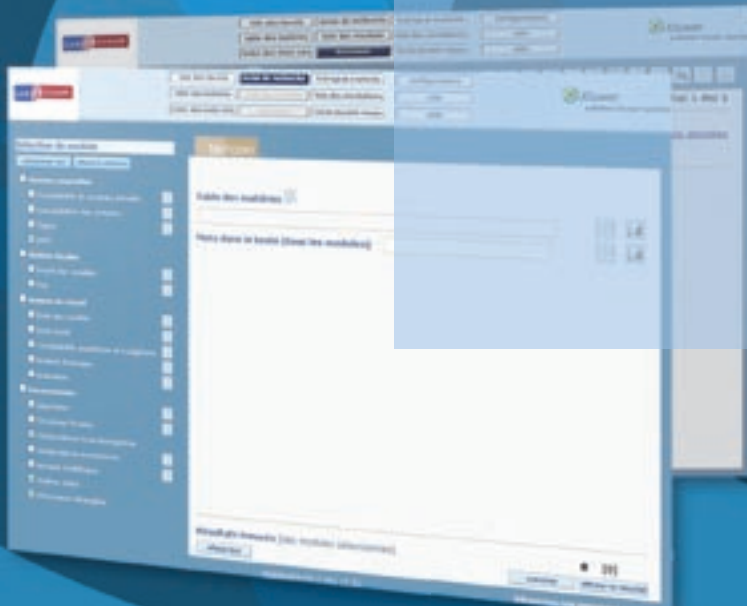
Avec Kluwer, vous enchaînez les coups gagnants !

4 manières différentes de commander:

Commandez online	www.kluwer.lu
Appelez gratuitement	800 48 034
Faxez gratuitement	800 48 027
Envoyez un e-mail	contact@kluwer.lu

De l'info gagnante
à tous les coups,
c'est bien joué !

 Kluwer
a Wolters Kluwer business



Entreprise certifiée de façon indépendante pour la traçabilité des produits issus de forêts bien gérées, satisfaisant aux règles du FSC.

IC EST CERTIFIÉE FSC.
PARCE QUE LES FORÊTS, ÇA COMPTE.



Kluwer

Lux@ccount: un accès unique vers l'information pour les professionnels de la finance

Kluwer, une division de Wolters Kluwer et un leader en matière d'édition et de services d'information pour les avocats, les fiscalistes et les auditeurs, vient de lancer une nouvelle version plus complète de Lux@ccount.

La nouvelle version inclut six nouveaux modules supplémentaires et constitue pour les professionnels luxembourgeois de la finance un accès unique vers plus d'information en matière de la jurisprudence luxembourgeoise en droit du travail et en droit fiscal, les chiffres utiles, l'IFRS et l'information des pays limitrophes. Les fiscalistes, les auditeurs, les experts-comptables et les autres professionnels de la finance ne doivent désormais plus chercher les informations dont ils ont besoin dans d'innombrables publications en ligne et sur papier.

De plus, ils peuvent consulter des informations similaires dans une base de données française, allemande et belge. Avec Lux@ccount, Kluwer

répond à la demande toujours croissante pour des solutions intégrées et des services spécifiques à ce marché, préparés par et pour les professionnels établis au Luxembourg.

Lancé en 2004 Lux@ccount inclut des commentaires sur quatre thèmes:

- Missions comptables: comptabilité, comptes annuels, consolidation;
- Missions fiscales: impôt des sociétés et TVA;
- Missions de conseil: droit du travail, comptabilité analytique, analyse financière, évaluation des entreprises;
- Documentation: législation luxembourgeoise, circulaires fiscales, jurisprudence de la Cour de Justice européenne, lexique multilingue.

Une étude de marché et les réactions des clients et prospects ont montré qu'il y a une demande croissante pour des informations spécifiques au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle a également montré que les fiscalistes, les auditeurs, les experts-com-

tables et les autres professionnels de la finance préfèrent utiliser l'Internet pour leurs recherches de données professionnelles.

En plus, la législation devenant de plus en plus complexe, les professionnels ont besoin d'information plus pointue.

Aujourd'hui, le Lux@ccount est enrichi de six modules spécifiques:

- Module «Jurisprudence luxembourgeoise» (spécifiquement le droit du travail et le droit fiscal)
- Module «IFRS» (International Financial Reporting Standards)
- Module «Chiffres utiles»
- Information étrangère (sources et commentaires): Belgique (www.monKEY.be), France (www.LamylineReflex.fr) et Allemagne: (www.Bilanzierungplus.de)

Pour de plus amples renseignements: www.kluwer.lu.

Fiscalité

Nouvelles dispositions fiscales

■ Exonération des indemnités de départ et de licenciement – projet de loi

Le projet de loi n° 5611 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement, déposé le 18 septembre 2006 à la Chambre des Députés, apporte notamment des modifications aux numéros 9 et 10 de l'article 115 de la loi modifiée concernant l'impôt sur le revenu.

Les modifications (pages 20 et 21 du projet) ont comme objectif de

contrecarrer tout abus de droit visant à simuler des situations donnant droit à l'exonération fiscale des indemnités de départ et des indemnités bénévoles de licenciement allouées aux salariés.

■ Demande en établissement d'une fiche de retenue d'impôt 2007 pour salariés non résidents

Les demandes 2007 sous rubrique sont en cours d'expédition à l'adresse des salariés non résidents exerçant un emploi salarié au Luxembourg au courant de l'année 2006. Les salariés sont

priés de les remplir et de les retourner dans les plus brefs délais, avant le 1^{er} janvier 2007, au bureau d'imposition RTS Non-Résidents.

A défaut de fiche de retenue d'impôt, l'employeur est obligé de déterminer la retenue d'impôt sur le salaire d'après les dispositions tarifaires les plus onéreuses, c'est-à-dire sur la base de la classe d'impôt 1 et du taux d'imposition de 33 %.

(communiqué par l'Administration des contributions directes) ■

6500 m² modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

Droit du travail

Ouverture dominicale le 24 décembre 2006

Il est rappelé que les ouvertures dominicales doivent se conformer aux conditions de deux lois distinctes:

- la loi sur les heures de fermeture, qui prévoit que les magasins peuvent en principe ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13.00 heures, alors qu'une ouverture des magasins après 13.00 heures exige une autorisation du Ministre;
- la loi concernant le repos hebdomadaire des salariés, qui stipule que la durée de travail le dimanche ne peut excéder 4 heures; le Ministre peut toutefois autoriser le prolongement de la durée de travail dominical jusqu'à 8 heures au maximum pour 6 dimanches par an.

Suite à une demande de la clc, le Ministre des Classes Moyennes et du

Tourisme a donné son accord d'ouvrir les magasins jusqu'à 18.00 heures le dimanche 24 décembre 2006. Le Ministre du Travail et de l'Emploi autorise les commerçants et artisans d'occuper leur personnel pendant une durée de 8 heures le 24 décembre.

Il découle de l'autorisation du Ministre du Travail que le commerçant ou l'artisan qui souhaite profiter de cette possibilité d'ouverture du 24 décembre 2006 doit, en toute circonstance, veiller à ce que le total de 6 dimanches pendant lesquels la durée de travail des salariés a dépassé ou dépasse 4 heures en 2006, soit respecté.

Ainsi, dans les communes où les commerçants et artisans qui peuvent déjà se prévaloir d'une autorisation pour occuper leur personnel pendant plus de 4 heures pendant 6 dimanches

de l'année 2006, sans que le 24 décembre 2006 n'en fasse partie, le professionnel qui profite du 24 décembre, doit garder son magasin fermé pendant un des 6 dimanches qui ont été accordés auparavant.

En d'autres termes, et pour éviter tout malentendu, la limite des 6 dimanches ne s'applique pas si la durée de travail du personnel ne dépasse pas ou n'a pas dépassé les 4 heures (par exemple si l'ouverture est ou était limitée de 14.00 à 18.00 heures), qu'il s'agisse du 24 décembre ou d'un des autres 6 dimanches accordés auparavant pour 2006.

(Communiqué par la clc) ■

Paramètres sociaux

Inspection générale de la Sécurité Sociale

PARAMETRES SOCIAUX

(valables au 1^{er} décembre 2006)

Nombre indice applicable: 668,46
Unité: €

1 MINIMA ET MAXIMA COTISABLES

Salaire social minimum mensuel			1.541,00
Minimum cotisable actifs (tous les régimes)	salaire horaire		
18 ans et plus non qualifié	100 %	8,9075	1.541,00
17 à 18 ans	80 %	7,1260	1.232,80
15 à 17 ans	75 %	6,6806	1.155,75
18 ans et plus qualifié	120 %	10,6890	1.849,20
Minimum cotisable pensionnés (assurance maladie)	130 %		2.003,30
Maximum cotisable (tous les régimes)			7.705,00

2 ASSURANCE PENSION

Pension minimum personnelle	1.387,12
Pension minimum de conjoint survivant	1.387,12
Pension minimum d'orphelin	376,96
Pension personnelle maximum	6.421,85
Seuil inférieur anti-cumul pension + revenu	1.849,49
Seuil inférieur anti-cumul conjoint survivant	2.311,86
Revenu professionnel immunisé	1.027,50
Allocation de fin d'année (1/12) (carrière de 40 ans)	49,38

Forfait d'éducation (art. 3)	(par enfant/par mois)	86,54
Forfait d'éducation (art. IX, 7°)	(par enfant/par mois)	88,70
3 PRESTATIONS FAMILIALES		
a) Allocations familiales		
- montant pour 1 enfant		185,60
- montant pour 2 enfants		440,72
- montant pour 3 enfants		802,74
- montant pour 4 enfants		1.164,56
- montant pour 5 enfants		1.526,38
Majorations d'âge		
- par enfant âgé de 6 - 11 ans		16,17
- par enfant âgé de 12 ans et plus		48,52
Allocation spéciale supplémentaire		185,60
b) Allocation d'éducation		
- montant plein	100 %	485,01
- montant réduit	50 %	242,50
Revenu professionnel pris en compte en cas d'activité des deux parents		
- 1 enfant à charge		4.427,79
- 2 enfants à charge		5.903,72
- plus de 2 enfants à charge		7.379,65
c) Allocation de rentrée scolaire (montant par enfant)		
- 1 enfant	de 6 - 11 ans	113,15
- groupe de 2 enfants		194,02
- groupe de 3 enfants et plus		274,82
- 1 enfant	12 ans et plus	161,67
- groupe de 2 enfants		242,47
- groupe de 3 enfants et plus		323,34
d) Allocation de naissance (3 tranches)		
- montant par tranche		580,03
e) Allocation de maternité (maximum 16 semaines)		
- montant par semaine		1.296,95
f) Congé parental – indemnité forfaitaire mensuelle		
- congé à plein temps		1.778,31
- congé à temps partiel		889,15
4 REVENU MINIMUM GARANTI (RMG) ET AUTRES PRESTATIONS MIXTES		
(versés sous conditions de ressources)		
Montant par mois		
- 1 ^{ère} personne adulte		1.097,68
- communauté domestique de deux personnes adultes		1.646,56
- personne adulte supplémentaire		314,05
- enfant		99,87
- majoration pour impotence		596,53
Revenu pour personnes handicapées		1.097,68
Allocation pour personnes gravement handicapées		596,53
Allocation de soins		596,53
5 ASSURANCE DEPENDANCE		
Valeur monétaire pour les établissements d'aides et de soins	par heure	39,93
Valeur monétaire pour les réseaux d'aides et de soins	par heure	51,27
Montant maximal des prestations en espèces	par semaine	269,17
Produits nécessaires aux aides et soins	par mois	49,73
Abattement assiette cotisable -25 % ssm. non qualifié de 18 ans		385,25

Source: IGSS

Apprentissage

Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles minima applicable à partir du 1^{er} décembre 2006 (indice 668,46)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

pour	Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{ère} année	439,78 €	522,07 €	
2 ^e année	559,97 €	649,21 €	
3 ^e année	814,65 €	922,74 €	922,74 €

Une «prime d'encouragement» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis des professions de vendeur, de magasinier, de décorateur, de dessinateur en bâtiment, d'agent de voyages et d'employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage;
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage;
- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1^{er} octobre au 30 septembre. Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant.

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Gestionnaire qualifié(e) en logistique

1 ^{ère} année	520,20 €
2 ^e année	683,03 €
3 ^e année	892,86 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Auxiliaires de vie

2 ^e année	649,21 €
3 ^e année	923,01 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprenti(e)s de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente

1 ^{ère} année	395,86 €
2 ^e année	439,78 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Assistant en pharmacie

3 ^e année	923,08 €
----------------------	----------

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

pour	CATP Cuisiner	CATP Serveur de Restaurant	CATP en Cuisine/Service
1 ^{ère} année	639,78 €	589,72 €	530,76 €
2 ^e année	804,69 €	759,77 €	589,72 €
3 ^e année	919,47 €		

Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves

théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 1.236,38 € par mois.

- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage,

les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^e année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques. ■

Indemnités d'apprentissage (brut/mois)

pour	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 ^{ère} année	495,40 €	265,85 €	286,10 €
2 ^e année	650,55 €	341,78 €	850,28 €
3 ^e année	850,35 €	444,33 €	

Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement

Simplification administrative: Fiche d'impact et procédure d'analyse des flux

Dans le cadre de la nouvelle approche pour une meilleure réglementation (décision gouvernementale du 25 août 2006), le CNSAE (Comité National pour la Simplification administrative) informe nos lecteurs de la mise en place d'une fiche d'évaluation d'impact pour tous les textes législatifs et réglementaires en gestation touchant les entreprises et ce dès le stade de l'élaboration du texte. Cette mesure vise une réduction des charges administratives et une simplification administrative au sens large et ceci dans un souci d'amélioration de l'environnement référant des entreprises.

Les administrations/ministères doivent remplir la fiche d'évaluation d'impact pour tous les textes législatifs et réglementaires en gestation touchant les entreprises et ce dès le stade de l'élaboration du texte. La fiche d'évaluation d'impact porte sur les aspects suivants: l'objectif de la réglementation proposée, le destinataire direct du projet, l'impact sur les entreprises, les critères d'exemp-

tion et les procédures administratives, l'impact sur les individus, l'impact sur l'administration, les critères d'analyse «mieux légiférer», divers.

Chaque fois que le texte réglementaire a des répercussions sur les entreprises, la fiche d'évaluation d'impact est évaluée par le secrétariat du CNSAE. Dans le cadre de l'évaluation ex-ante, seront analysées de façon brève et concise les conséquences et charges pour les entreprises résultant de nouvelles règles. Le secrétariat du CNSAE émettra un avis et, le cas échéant, des recommandations sur le texte en question au regard des charges administratives y incluses. Il analysera la fiche d'impact et le projet de loi (ou de règlement grand-ducal) notamment dans une optique de «meilleure réglementation» en faisant usage des critères «Mieux légiférer» appliqués tels la lisibilité, la compréhension, la codification, la consolidation, la refonte, les définitions claires, le degré de détail, les exemptions, les fréquences, l'harmonisation (européenne



Retrouvez toute l'information sur les mesures de simplification administrative sur www.simplification.lu

et internationale), les procédures online (e-Government) et les méthodes visant la mise en conformité aux technologies informatiques et aux exigences en matière de e-government. Plus particulièrement pour ce qui est des textes d'origine communautaire, il permettra de voir lors de la transposition si le principe «toute la directive et rien que la directive» a été retenue ou non. ■

Pour plus d'informations: Comité National pour la Simplification administrative (CNSAE)

M. Marc HOSTERT – Président exécutif du CNSAE
Tél.: 478-4725 • E-mail: Marc.Hostert@cmt.etat.lu

Mme Annick Hartung – Secrétaire du CNSAE
Tél.: 478-4723 • E-mail: Annick.Hartung@cmt.etat.lu

M. Dany Duarte – Secrétariat
Tél.: 478-4731 • E-mail: Dany.Duarte@cmt.etat.lu



Accords tripartites

Le statut du salarié unique: Propositions de l'UEL

■ 1. Les prémisses et finalités de l'introduction du statut salarié unique

1.1. Les prémisses

Selon les conclusions écrites des travaux du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006, le régime unique pour salariés du secteur privé doit résulter de la convergence entre le statut actuel des ouvriers et celui valant pour les employés privés. Le texte précise encore que la réalisation du statut unique ne doit pas conduire à des char-

ges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble et que les problèmes spécifiques aux secteurs en résultant doivent également trouver une réponse dans le cadre des négociations afférentes.

- *La neutralité financière*

Les organisations patronales ont pu se rallier à l'objectif tripartite alors que la réalisation du statut doit selon les engagements pris par les parties en cause respecter tant une stricte neutra-

lité en termes de coût pour les entreprises que répondre aux considérations sectorielles spécifiques. Aux yeux des employeurs, l'aboutissement du projet entrepris dépend nécessairement du strict respect de ces prémisses qui répondent tant aux soucis de compétitivité des entreprises que de leur pérennité.

L'UEL tient à préciser encore une fois que la neutralité en terme de coût n'est pas synonyme d'une répartition plus ou moins équivalente entre secteurs économiques du surcoût résultant

• Comité de coordination tripartite

L'introduction du statut salarié unique – dont la réalisation relève des conclusions du comité de coordination tripartite tendant à redresser la compétitivité de l'économie nationale – est soumise à des conditions de stricte neutralité financière et poursuit des objectifs précis, en l'occurrence la diminution sensible du taux d'absentéisme et la réduction des charges administratives tant au niveau des entreprises que des structures de la sécurité sociale.

Si l'introduction du statut unique ne constitue donc pas une finalité en soi, il importe de doter l'économie d'un cadre réglementaire adéquat permettant d'atteindre les objectifs fixés. Aussi l'UEL propose-t-elle dans ce contexte un certain nombre de réformes qu'elle estime indispensables pour la réalisation de ces prémisses et finalités.

Ainsi pour réaliser la neutralité financière de la continuation du paiement de salaire en cas de maladie pour le personnel ouvriers pendant la durée de cette période, il est indispensable aux yeux des organisations patronales de retenir définitivement dans le chef des entreprises le différentiel du taux de cotisation à charge des salariés entre le taux actuel et le taux unique futur et, en conséquence, de réduire d'autant le niveau du salaire brut.

La diminution du taux d'absentéisme qui constitue l'objectif principal de la présente réforme ainsi que la neutralisation du coût supplémentaire pour les entreprises à dominante employés privés passe nécessairement par l'introduction d'une participation salariale à l'indemnité pécuniaire de maladie et par un certain nombre de modifications au niveau du droit social tendant en particulier à éliminer l'absentéisme abusif.

Afin de parer aux aléas que représente pour les PME et PMI le risque d'absentéisme simultané et de longue durée de plusieurs membres du personnel, l'organisation d'une mutuelle prenant en charge ce risque s'impose.

La suppression des distinctions statutaires entre catégories socioprofessionnelles nécessite en outre des adaptations ponctuelles du droit du travail concernant plus particulièrement les rapports collectifs de travail et le régime des heures supplémentaires.

Il s'ensuit que le régime unique à créer constituera un statut sui generis aux composantes décrites dans la présente note, document qui n'a par ailleurs pas l'ambition de traduire d'une façon exhaustive les soucis liés à certaines spécificités sectorielles.

Enfin, le calendrier de la mise en place des différents éléments de réforme doit tenir compte du fait que les mesures constituent un paquet indivisible qui doivent trouver application simultanément à partir d'une même date.

tant de l'harmonisation préconisée. Aussi réfute-t-elle l'approche tendant à englober d'autres branches de la sécurité sociale à telles fins dans le cadre de la recherche d'un équilibre financier plus global.

Il convient d'attirer l'attention dès à présent de toutes les parties prenantes aux futures négociations collectives que le principe de la neutralité financière doit trouver intégralement application lors des renouvellements des conventions collectives.

• *L'application du nouveau régime à tous les travailleurs*

L'UEL regrette vivement que les statuts des fonctionnaires et des salariés du secteur public ne soient pas inclus dans la réforme projetée afin d'aboutir à un véritable statut unique de salarié. Elle estime que l'institution d'un tel statut doit constituer un objectif à atteindre dans le cadre de la convergence préconisée alors que celui-ci constitue un préalable à un décloisonnement de la fonction publique en intensifiant le

flux entre personnes relevant des statuts public et privé aboutissant ainsi à une meilleure répartition entre Luxembourgeois et étrangers dans les secteurs public et privé.

1.2. Les finalités: la réduction de l'absentéisme et des coûts administratifs

Les organisations patronales voudraient rappeler que le statut unique à créer, par le biais de la généralisation d'une continuation plus ou moins prolongée du paiement du salaire par l'employeur en cas de maladie, aura des répercussions non négligeables sur les entreprises, notamment les PME et PMI. En effet, à côté de la nouvelle charge directe que constituera la continuation du salaire – charge qui devra aller en diminuant par l'introduction de moyens légaux adéquats permettant une meilleure gestion de l'absentéisme dans les entreprises – elles seront confrontées au risque d'importantes fluctuations de l'absentéisme entraînant des coûts à caractère tant aléatoire qu'imprévisible.

L'UEL constate avec regret à cet endroit l'absence de données chiffrées précises permettant de porter une appréciation exacte sur l'impact financier lié à la réforme préconisée. Les organisations patronales saluent dans ce contexte la mise à disposition prochaine de données chiffrées concernant l'absentéisme aux niveaux interprofessionnel et sectoriel dans la mesure où celles-ci constituent un préalable à la fixation de tout objectif quantitatif de réduction aux niveaux en question.

Les milieux patronaux voudront au moyen de la présente faire, dans le respect des prémisses reprises ci-dessus, des propositions s'inscrivant tant dans la recherche nécessaire de la réduction de l'absentéisme en combattant l'absentéisme abusif qui constitue une condition à la réalisation du projet que dans une logique de modernisation de l'organisation de la sécurité sociale. En effet, tant une réduction du coût administratif par le biais d'une fusion des différentes caisses de maladie que l'abaissement sensible du niveau de l'absentéisme doi-

vent constituer des objectifs à atteindre dans le cadre de la convergence précisée.

Les propositions qui suivent s'inscrivent dans la logique des prémisses et finalités mentionnées ci-dessus et relèvent tant du droit de la sécurité sociale et concernent plus particulièrement la continuation du paiement du salaire par l'employeur, dénommée généralement «Lohnfortzahlung» (2) que du droit du travail et visent en particulier à adapter les dispositions relevant des rapports individuels et collectifs de travail (3).

■ 2. La convergence des régimes en ce qui concerne le droit de la sécurité sociale

Partant de la prémisse que les organisations patronales acceptent le principe de la LFZ pour les ouvriers, il est évident que les conséquences pécuniaires de la LFZ se traduisent par une nouvelle répartition de la charge du financement de celle-ci. Les entreprises – dans la mesure où elles se substituent aux caisses de maladie comme débitrices de l'indemnité pécuniaire de maladie – en assument l'intégralité des frais pendant la durée de la LFZ, alors que le coût n'est plus supporté paritairement comme c'est le cas dans le système actuel.

2.1. La continuation du paiement des salaires par l'employeur (LFZ) sous la prémisse de la neutralité des coûts

• *La durée de la LFZ et son impact financier*

De la durée de cette période de prise en charge intégrale dépend largement l'ampleur du coût.

Toutes les entreprises, tous secteurs confondus et indépendamment de la composition de leurs effectifs, connaîtront un surcoût de taille, dont l'impact financier ne peut à l'heure actuelle être chiffré avec précision. Aussi l'UEL insiste-t-elle que les données chiffrées que le Ministère se propose d'établir soient communiquées avant tout autre progrès en cause et qu'elles tiennent compte des spécificités sectorielles. Il n'en reste pas moins que l'ordre de grandeur de l'impact financier est de taille, contrecarrant à législation constante la prémisse de la neutralité des coûts.

La durée de la LFZ doit être fixée en fonction de ces données chiffrées, ce

d'autant plus que l'harmonisation des deux régimes doit se faire par un mouvement de convergence. La durée de la LFZ peut donc être fixée librement mais ne peut atteindre la durée de celle valant actuellement pour les employés privés.

Notons dans ce contexte qu'une hypothèse de LFZ de 4 ou de 6 semaines a été envisagée par une étude réalisée à la suite des discussions tripartites de novembre 2003 qui avaient pour objectif de remédier au déficit structurel de la gestion des prestations en espèces des ouvriers de l'assurance maladie.

Rappelons-en brièvement les conclusions dans l'hypothèse d'une LFZ de 6 semaines: Les charges supplémentaires pour les entreprises sur la base des chiffres de l'an 2002 s'élèvent à quelque 50 mio EUR, déduction faite des gains de cotisation dus à l'abaissement consécutif à l'introduction de la LFZ du taux de cotisation des ouvriers. Ce chiffre tient également compte d'une augmentation des cotisations pour les employés privés due à l'allongement de la période de prise en charge par l'assurance maladie et d'un abaissement du coût de la LFZ pour cette catégorie socioprofessionnelle.

Nous signalons par ailleurs qu'une étude menée dans le secteur artisanal simulant les effets du modèle envisagé (LFZ de 6 semaines) a conclu à une surcharge financière annuelle de l'ordre de 16 000.- EUR par entreprise. Il faut noter que l'étude a porté sur des entreprises à forte intensité ouvrière et que l'échantillon des entreprises participantes (env. 400) incluait des entreprises artisanales de toutes tailles et de tous secteurs (alimentation, mode, santé hygiène, construction, parachèvement, équipement technique, automobile, métier du métal, imprimerie etc.).

• *La compensation définitive du surcoût dû à la LFZ pour le personnel ouvriers*

Ni une baisse de l'absentéisme, ni une diminution du niveau de l'indemnité pécuniaire de maladie ne suffisent à elles seules à la prémisse de la neutralité financière de l'introduction de la LFZ pour ouvriers au niveau tant interprofessionnel que sectoriel.

La recherche de la neutralité financière passe partant par l'adoption d'une approche différente en ce qui concerne le financement du coût de l'absentéisme.

Cette approche doit tenir compte du fait que les ouvriers verront leur salaire net augmenté, phénomène qui ne peut être justifié.

Il s'ensuit que la différence en termes de cotisations résultant entre l'application du taux de cotisation actuel et celle du taux unique d'équilibre futur doit rester en tout cas acquise définitivement dans le chef des entreprises en guise de compensation du surcoût résultant de l'introduction de la LFZ pour les ouvriers.

Dans le but de tenir indemnes les entreprises du surcoût, le Ministre de la Sécurité sociale a proposé dans une note datant du 13 avril 2006 de faire contribuer les ouvriers à raison du même niveau de cotisation que celui valant dans le système actuel en permettant à l'entreprise de retenir la différence des cotisations, dont question ci-avant, pour épouser les surcoûts résultant de l'introduction de la LFZ. Cette approche est pertinente. Toutefois, la proposition d'abroger par paliers temporels successifs ce mécanisme correcteur revient en définitive à charger progressivement les entreprises du surcoût intégral. En effet, l'idée que les négociations salariales futures, voire les augmentations individuelles serviraient de mécanisme correcteur pour restaurer à terme le système de cotisation paritaire n'est plus cohérente avec le discours mené en ce qui concerne la politique de modération salariale, telle que préconisée par le comité tripartite en question. Nous tenons à relever par ailleurs l'impossibilité dans la pratique d'instituer une période transitoire d'adaptation progressive au regard de la nécessité en découlant de maintenir la différenciation entre anciens statuts non seulement pour l'effectif ouvrier en place, mais également pour les nouvelles embauches etc.

Il résulte de ce qui précède que le seul moyen efficace, répondant du moins arithmétiquement au critère de neutralité financière, constitue une renonciation définitive de la part des ouvriers au profit des entreprises du gain leur incombant d'ailleurs de façon indue au regard du niveau élevé de l'absentéisme. En d'autres mots, le salaire brut des ouvriers devra être réduit à hauteur du différentiel entre le taux actuel et le taux unique de la cotisation salariale, laissant inchangé par ailleurs le niveau du salaire net. Il importe donc que le

législateur crée une base habilitante permettant de réduire à due concurrence les salaires bruts des ouvriers parallèlement à l'institution d'une LFZ dans le cadre de l'introduction du statut salarié unique.

Il est évident que cette façon de procéder devrait être entourée de tout un paquet de mesures relevant du droit du travail et du CAS tendant à réduire le niveau de l'absentéisme que nous aborderons ci-après sub points 2.2 et 3.1.

- *La neutralisation du coût de la LFZ pour les entreprises au titre du personnel employés privés*

La solution à mettre en place pour remédier au surcoût résultant d'un taux de cotisation unique qui s'élèvera au minimum au double du niveau valant actuellement pour les employés privés, ne pourra être calquée sur celle valant pour les ouvriers. Il s'ensuit que la neutralité ne peut se dégager que de la réduction du niveau de l'absentéisme, de son coût résultant en particulier de la redéfinition du niveau de l'indemnité pécuniaire de maladie et de la réduction de la durée actuelle de la LFZ pour les employés privés.

- *L'harmonisation de la durée de la LFZ par étapes*

Les mesures préconisées dans le but de neutraliser le coût de la LFZ doivent être accompagnées par une mise en place par étapes d'une LFZ harmonisée. Il serait en effet judicieux d'introduire dans une première étape une LFZ de 2 ou 3 semaines pour le personnel ouvriers et d'en étudier l'impact pour les différentes parties prenantes au regard de l'évolution du niveau de l'absentéisme.

Cette approche présenterait par ailleurs l'avantage de pouvoir évaluer le coût de la LFZ au fur et à mesure de l'évolution du comportement des salariés et de pouvoir ainsi ajuster plus aisément les surcoûts en résultant dans le chef des entreprises notamment dans le but de leur neutralisation.

L'adoption d'un concept tablant sur l'introduction progressive du statut nouveau serait d'ailleurs également plus réaliste au regard de la quantité des textes législatifs à adapter et à mettre en œuvre. La réalisation du statut unique serait ainsi acquise au moment où les durées de la LFZ valant pour les

employés privés et les ouvriers auraient convergé vers une durée unique restant à déterminer. Cette façon de procéder n'empêcherait toutefois pas le Gouvernement de présenter en fin d'année 2006 un calendrier précis des différentes étapes à réaliser en vue de l'harmonisation définitive des deux régimes en un nouveau statut salarié unique.

Finalement, il est impératif que tous les instruments et moyens qui sont à prévoir pour garantir la neutralité financière de la LFZ et pour réduire l'absentéisme doivent être en place le jour de la réalisation de la première étape menant à la convergence des deux statuts existant actuellement.

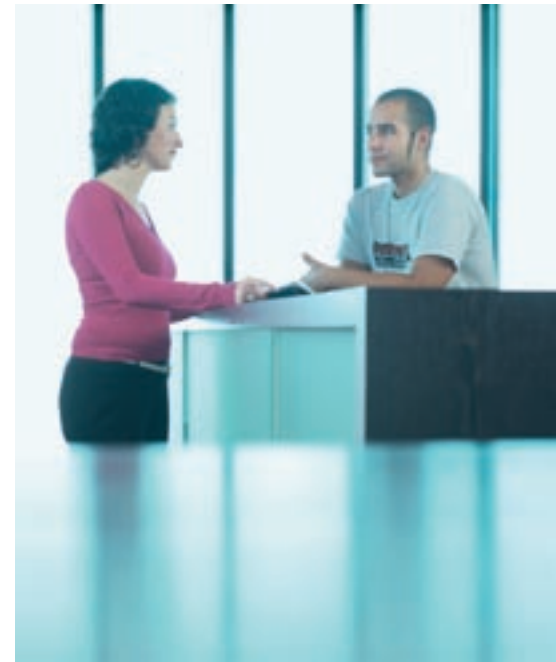
- *La participation de l'Etat aux prestations en espèces de l'assurance maladie*

L'introduction du régime unique ne peut avoir comme conséquence une diminution en montants absolus de la participation de l'Etat qui s'élève actuellement à 10 % des prestations mentionnées sous rubrique. Si le taux de cette participation devait rester inchangé, il est bien entendu que les gains en cotisations en résultant dans le chef de l'Etat devraient servir à aider à neutraliser le coût de la LFZ dans le chef des entreprises. Ceci d'autant plus que le gouvernement a déclaré ne pas vouloir diminuer le niveau de son intervention financière dans le cadre des prestations en espèces de l'assurance maladie.

- *La mutualisation des aléas liés à la LFZ*

Il échet de signaler que si la neutralité est ainsi acquise aux niveaux intersectoriel et sectoriel, il n'en reste pas moins que les aléas que constitue pour les PME et PMI le risque d'absentéisme simultané de plusieurs membres du personnel perdurent.

Aussi convient-il d'instituer une mutuelle entre entreprises désireuses d'y adhérer pour l'intégralité de leur personnel capable de faire face à la survenance du risque encouru. Il est évident que cette mutuelle comporte un coût dont il ne peut être fait abstraction dans ce contexte. Il se pose dès lors la question de savoir s'il ne convient pas de faire adhérer toutes les entreprises se situant en-dessous d'un seuil en termes d'effectifs à définir, sous réserve toutefois de ne pas contrecarrer des solutions



alternatives mises en place par les entreprises individuellement.

2.2. La réduction de l'absentéisme

L'UEL voudrait encore une fois insister dans ce contexte sur le fait que l'introduction du régime unique aura pour conséquence d'exposer les entreprises au risque que constitue l'absentéisme de courte durée. Ces absences sont responsables pour la très grande majorité de l'ensemble de l'absentéisme (de l'ordre de 90 % des absences inférieures à 6 semaines et de 97 % des absences inférieures à 13 semaines). L'idée inhérente à cette réforme est donc la diminution de l'absentéisme par le biais de la responsabilisation des entreprises dans la gestion de ce phénomène. Cet objectif ne peut toutefois être atteint que si les entreprises se voient attribuées en contrepartie les moyens adéquats. En effet, en dehors des actions de sensibilisation et de motivation que peuvent se donner les entreprises, leurs moyens de contrôle et de sanction doivent être impérativement améliorés de façon à éliminer l'absentéisme abusif et de réduire d'une façon générale le niveau de l'absentéisme, les seules actions préconisées ci-dessus sub point 2.1 n'entraînant pas une telle fin.

Dans le but de pouvoir apprécier l'efficacité des mesures développées par la suite, il importe aux yeux des organisations patronales de disposer de données chiffrées aux niveaux sectoriel et interprofessionnel. Il serait utile dans ce

contexte de fixer des objectifs à atteindre en terme de réduction de l'absentéisme aux niveaux appropriés.

- *La redéfinition de l'assiette de calcul de l'indemnité de maladie*

Le calcul de l'indemnité pécuniaire s'appréciera désormais en fonction du salaire de base; ne sont donc pris en compte pour le calcul de l'indemnité pécuniaire ni le travail supplémentaire, ni tous les autres suppléments de rémunération.

- *La participation des salariés à l'indemnité pécuniaire de maladie*

Les chiffres dont nous disposons à l'heure actuelle et sous réserve des enseignements à tirer de l'étude chiffrée que le Ministre compétent se propose de réaliser, le double but de la neutralité financière et de la diminution de l'absentéisme ne pourra être atteint au niveau de l'économie nationale et des différents secteurs économiques qu'en instituant à la fois une participation des salariés à l'indemnité pécuniaire de maladie et en laissant définitivement acquis dans le chef des entreprises le différentiel résiduel – tenant compte de la participation préconisée – du taux de cotisation des ouvriers.

- *Le contrôle des certificats de maladie et le contrôle des malades*

L'administration du contrôle médical de la sécurité sociale continuera à assumer ses fonctions d'organe de contrôle médical des certificats de maladie de longue durée, c.-à-d. des certificats qui se situent en dehors de la période de la LFZ et qui sont opposables à l'assurance maladie. Pour ce qui est du contrôle des certificats de courte durée, se situant à l'intérieur de la durée de la LFZ, il est renvoyé aux développements figurant sub point 3.1 se rapportant aux modifications des aspects du droit du travail.

En ce qui concerne le contrôle administratif des malades, les entreprises doivent être habilitées à mettre en place et à gérer un contrôle efficace des malades. Il est renvoyé à cet endroit aux développements sub point 3.1.

■ 3. La convergence des régimes en ce qui concerne le droit du travail

L'UEL vient de faire état sub point 2.2 des mesures dont doivent pouvoir se

prévaloir désormais les entreprises afin de leur permettre d'assumer la responsabilité leur incombant dans la gestion de la réduction de l'absentéisme. Les dispositions qui suivent relèvent du droit du travail et doivent s'ajouter à celles-ci pour endiguer le niveau de l'absentéisme (3.1).

Au-delà de ces mesures, il devient impératif de trouver des solutions viables pour les entreprises et les personnes concernées tant en ce qui concerne la mise en place de la législation devant endiguer l'absentéisme de longue durée que la problématique des travailleurs handicapés et reclassés, faute de quoi tous les efforts entrepris ces dernières années dans le but d'enrayer le coût dû à l'absentéisme de longue durée et toutes les solutions trouvées risquent de devenir caducs. L'objectif poursuivi est d'autant plus précieux qu'il permet de limiter le surcoût pour les entreprises à dominante employés privés résultant du relèvement du taux de cotisation unique par rapport au taux actuel dû à une morbidité plus grande des ouvriers et accompagnant de manière mécanique l'introduction d'une LFZ (3.2).

3.1. Les aspects de droit du travail liés à l'endiguement de l'absentéisme

Il est évident que l'accord de faire converger les statuts du secteur privé dans le respect des conditions rappelées plus haut de la part des organisations d'employeurs est conditionné à la volonté sans équivoque de toutes les parties prenantes d'attaquer sérieusement le problème de la gestion de l'absentéisme.

Il est bien connu qu'il existe de fortes disparités dans l'absentéisme des différentes catégories socioprofessionnelles et que ce risque est souvent fonction de conditions de travail non imputables à l'entreprise (intempéries p.ex.). Il est tout aussi notoire que les différentes «cultures» vis-à-vis de l'absentéisme en général dans nos pays voisins entraînent un comportement différent des salariés. Finalement, les entreprises sont largement tributaires du comportement des médecins-prescripteurs et ne sauront accepter l'idée de ne pas enfin aborder également ce problème.

Le système à mettre en place doit être accompagné impérativement par

les mesures suivantes afin de réduire le niveau de l'absentéisme et d'en atténuer l'impact financier négatif pour les entreprises et la sécurité sociale.

- *Le contrôle médical et administratif des salariés*

Le contrôle des certificats de maladie de courte durée doit être maintenu, voire intensifié. L'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale doit étendre son domaine d'activités également aux absences se situant dans la période de la LFZ. Dans tous les cas, son appréciation doit primer l'avis du médecin traitant, principe qui doit être reconnu également en matière de droit du travail.

Dans l'hypothèse où les compétences de la susdite administration ne soient pas étendues aux absences se situant à l'intérieur de la période de la LFZ, l'UEL demande qu'un système de contrôle efficace du bien-fondé des certificats de maladie par des médecins neutres appartenant à une instance ou un réseau à définir soit institué et qu'une hiérarchie au profit de l'avis de cet ensemble de médecins assermentés par rapport à ceux des médecins traitants soit inscrit dans le droit positif.

Il importe également de mettre en place un système de contrôle administratif efficace des malades au niveau des entreprises.

Il est évident que les abus constatés notamment au moyen des mécanismes préconisés ci-avant doivent faire l'objet sans équivoque des différentes sanctions mises en place par les entreprises, y compris en dernière instance le licenciement. Les modifications à apporter au droit du travail dans le cadre de cette harmonisation doivent corroborer cette logique pour en assurer toute la sécurité juridique requise.

- *La modification de la loi sur le contrat de travail*

Pour arriver à une réduction significative de l'absentéisme, il importe outre l'institution d'une procédure expéditive de validation des certificats de maladie émanant des médecins traitants, de modifier la loi sur le contrat de travail pour y préciser davantage les obligations des salariés en cas d'incapacité de travail et pour y introduire une procédure de licenciement moins aléatoire notam-

ment en cas d'absentéisme habituel ou chronique.

L'article 35 de la loi du 24 mai 1989 est partant à modifier comme suit:

- (1) Le salarié incapable de travailler pour cause de maladie ou d'accident est obligé, le jour même de l'empêchement dans la première heure de travail prévue au plus tard, d'en avvertir personnellement ou par personne interposée, l'employeur ou le représentant de celui-ci. Cet avertissement peut être effectué oralement ou par écrit.
- (2) Le troisième jour de son absence au plus tard, le salarié est obligé de soumettre à l'employeur un certificat médical attestant son incapacité de travail et sa durée prévisible. Toutefois, l'employeur peut exiger la production d'un certificat médical dès le premier jour de l'incapacité de travail. Les paragraphes (1) et (2) s'appliquent également à la prolongation du certificat médical.
- (3) L'employeur averti conformément au paragraphe (1) ou en possession du certificat médical visé au paragraphe (2) n'est pas autorisé, même pour motif grave, à notifier au salarié la résiliation de son contrat de travail, ou le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable visé à l'article 19 pour une période de 26 semaines au plus à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail. Toutefois, l'employeur a le droit de vérifier le bien-fondé du certificat médical et d'envoyer le salarié auprès d'un médecin agréé à ce titre. Le salarié ne peut, même durant la maladie et sans motif valable, refuser de se présenter auprès de ce médecin. Eu égard aux circonstances de la cause, ce refus peut en lui-même justifier un licenciement. L'employeur doit laisser au salarié un délai raisonnable pour se présenter auprès de ce médecin.

Les dispositions des alinéas (1) et (3) qui précèdent cessent d'être applicables à l'égard de l'employeur:

- 1) si la présentation du certificat médical n'est pas effectuée avant l'expiration du troisième jour d'absence du salarié;
- 2) si l'employeur dispose conformément à l'alinéa 2 du paragraphe 3 de preuves nécessaires pour mettre en échec le certificat médical du salarié.

De même, les articles 22 et 28 de la susdite loi sont à modifier comme suit:

Article 22

- (2) L'employeur est tenu d'énoncer les motifs du licenciement par lettre recommandée... Lorsque le licenciement est fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service, la lettre doit énoncer les mesures de restructuration et de rationalisation ayant motivé le congédiement.

Article 28

- (3) L'employeur a le droit en cours d'instance d'apporter des précisions complémentaires par rapport aux motifs énoncés.

Ce faisant, la protection contre le licenciement abusif du travailleur reste intacte; par contre, la procédure devient moins aléatoire pour les entreprises qui ne maîtrisent pas ce type de formalisme. Il échet en effet de constater que bon nombre de licenciements qui sont fondés sur des motifs réels et sérieux sont déclarés abusifs par les juridictions en raison du non-respect de formalismes de la part des entreprises et de l'impossibilité pour elles de faire valoir en cours d'instance des précisions complémentaires par rapport aux motifs évoqués dans la lettre de licenciement. Les modifications préconisées n'auront donc pas pour conséquence de démanteler la protection contre le licenciement, mais affranchiront les entrepre-

ses des aléas inhérents aux procédures de licenciement.

• *Le recours au contrat à durée déterminée*

Au-delà, un recours plus aisé à des contrats à durée déterminée en cas de maladie serait indiqué en augmentant le nombre des renouvellements inscrit à l'article 9 de la loi sur le contrat de travail. Il en est de même du nombre de renouvellements des contrats de mission dans le cadre du travail intérimaire qui doit être adapté par analogie.

• *La neutralisation des périodes d'incapacité de travail dans la genèse du droit au congé de récréation*

Les périodes d'incapacité de travail pour maladie ou accident ne généreront désormais plus de droits prorata temporis au congé légal de récréation. Le congé annuel non encore pris au début des périodes d'incapacité de travail est reporté dans les délais légaux.

3.2. Les aspects de droit du travail autres que ceux liés à l'endiguement de l'absentéisme

L'introduction d'un régime unique pour salariés comporte des effets non négligeables au regard des aspects de droit du travail. Une harmonisation dans le sens d'un calquage du régime ouvrier sur le régime des employés privés impliquerait des conséquences favorables implicites de taille dans le chef



des ouvriers qui se traduisent par des coûts supplémentaires pour les entreprises de même envergure et affaiblirait ainsi la compétitivité de celles-ci.

Nous analyserons ci-après ces conséquences tout en sursoyant d'y inclure à ce stade des institutions de moindre envergure tels le trimestre de faveur, avantage inscrit au seul statut de l'employé privé etc. sans pour autant en vouloir faire abstraction dans la neutralisation du coût.

- *Les conventions collectives de travail*

Les implications de l'abolition des catégories socioprofessionnelles sur les négociations collectives tout comme celles sur les rapports collectifs de travail et l'organisation du dialogue social en entreprise diffèrent selon l'effectif, sa composition et le secteur duquel relève l'entreprise. Le principe de l'unicité de la convention ferait que de nombreux secteurs qui avaient signé une convention collective pour leurs seuls ouvriers seraient amenés, à défaut d'ouverture y relative par le législateur, à étendre la portée de la convention à l'ensemble de leur personnel. Or, l'inclusion des employés privés est dénuée de sens dans la mesure où ceux-ci ne sont souvent pas en nombre et chargés de tâches très différentes. Cet état des choses n'est pas de nature à leur infliger un traitement uniforme et collectif.

En pareille hypothèse, le dialogue social en serait fortement hypothéqué dans la mesure où les négociations futures dans les entreprises et les secteurs couverts par des accords collectifs risqueraient de ne plus aboutir.

Il importe dès lors que le législateur permette aux entreprises de définir des profils professionnels pour remplacer les catégories socioprofessionnelles relevant ou non du champ d'application des conventions collectives.

Les organisations patronales voudraient mettre en garde devant les revendications égalitaires dont pourraient s'inspirer d'aucuns dans le cadre des négociations collectives. Les différences dans les conditions de travail et de rémunération sont fondées sur des critères objectifs qui pour cette raison n'ont pas prêté à des contestations. Il est évident que l'introduction du sta-

tut unique ne pourra pas avoir comme conséquence une révision de ces différences alors que la nature du travail, les compétences et qualifications requises à l'exercice d'une fonction, etc. et qui sont à la base de ces différences ne sont pas touchées par la modification législative préconisée. Aussi les entreprises n'accepteront-elles pas des revendications de ce type qui ne respecteraient pas la neutralité financière dans ces négociations qui relèvent par ailleurs du domaine de l'autonomie tarifaire.

- *Les heures supplémentaires et les indemnités de licenciement*

Il est évident que l'harmonisation ne peut se faire en généralisant le régime des employés privés. Une convergence des deux régimes pose problème au titre des indemnités de licenciement et de la rétribution des heures supplémentaires. Au contraire, la généralisation du taux de majoration de 25 % pour les heures supplémentaires prestées par les ouvriers s'impose. Cette mesure s'impose d'autant plus que l'allongement des périodes de référence comme remède devant ramener le surcoût résultant de l'application d'une majoration de 50%, tel que préconisé par d'aucuns, ne constitue qu'un leurre en présence de la transposition dans la pratique de la législation actuelle en matière d'organisation du temps de travail.

- *Les régimes complémentaires de pension*

L'impact sur les régimes complémentaires de pension est évident. Aussi les entreprises doivent-elles être autorisées à reformuler leurs plans et règlements de pension pour en exclure ceux qui ne sont pas éligibles à l'heure actuelle en raison de leur statut socioprofessionnel, alors que le revenu de remplacement découlant du régime légal de retraite est très généreux et dépasse les 100 % pour le personnel ouvriers.

■ 4. Conclusion

La convergence des statuts des employés privés et des ouvriers requiert une approche nuancée englobant à la fois les aspects du droit du travail et de la législation de la sécurité sociale. Les solutions à mettre en place au niveau

des deux branches du droit social ne peuvent être uniformes. Si la neutralité financière en matière de LFZ est d'autant plus difficilement réalisable que le régime unique est davantage imprégné du régime employé privé, les impératifs de compétitivité requièrent carrément un calquage du régime unique sur celui des ouvriers pour ce qui est du droit du travail.

Le calendrier de la mise en place des différents éléments de réforme doit tenir compte du fait que les mesures constituent un paquet indivisible qui doivent trouver application simultanément à partir d'une même date. En effet, pris isolément, ces éléments de réforme ne concourent pas à la finalité recherchée. Il s'agit en l'occurrence des grands axes suivants:

- La rétention à titre définitif dans le chef des entreprises du différentiel du taux de cotisation ouvrier: celle-ci est indispensable pour neutraliser le coût de la LFZ pour les entreprises à dominante ouvrière.
- L'introduction d'une participation salariale à l'indemnité pécuniaire de maladie et d'un certain nombre de modifications au niveau du droit social: elle vise la diminution du taux d'absentéisme, voire la neutralisation du coût supplémentaire dû à l'introduction d'un taux unique pour les entreprises à dominante employés privés.
- L'organisation d'une communauté de risque sous forme de mutualité: elle doit assumer le risque que constitue la LFZ surtout pour les PMI et PME.
- Les adaptations ponctuelles du droit du travail: celles-ci s'imposent pour éviter des effets indésirables à la suite de la suppression des distinctions entre statuts socioprofessionnels.

Il s'ensuit que le régime unique à créer constituera un statut sui generis aux composantes décrites dans la présente note qui n'a par ailleurs pas l'ambition de traduire d'une façon exhaustive les soucis liés à certaines spécificités sectorielles.

(Communiqué par l'UEL) ■



Le leasing made by ING Lease:

efficace, rapide, fiable

ING 

LEASE

Accord interprofessionnel

Fin du DVD zone 1 au Luxembourg

Dans un esprit de respect des droits d'auteurs, les acteurs du secteur de la distribution de DVD viennent de signer un accord interprofessionnel relatif à la cessation de distribution de DVD autres que zone 2 au Luxembourg.

Par cet accord, les acteurs luxembourgeois de la distribution, de la vente et de la location de DVD s'engagent envers les ayants-droits à renoncer définitivement à la commercialisation des

DVD autres que zone 2 à partir du 1^{er} mai 2007.

La mise en place d'une période transitoire, malgré l'existence d'un cadre législatif permettant la répression immédiate du commerce de DVD autres que zone 2 au Luxembourg, a été convenue pour deux raisons principales:

- permettre au commerce d'écouler son stock existant en DVD autres que zone 2 et ainsi éviter des pertes trop importantes;

- permettre aux clients de s'habituer au nouveau régime, sans qu'ils ne ressentent le respect des droits d'auteurs comme une entrave à leur libre choix.

En effet, la sensibilisation des consommateurs en termes de respect des droits d'auteurs devient d'autant plus importante, que les ayants-droits ont annoncé vouloir étendre leur champ d'action à la mise à disposition d'œuvres cinématographiques sur internet. ■

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter Monsieur Janin HENIQUI
Tél.: (+352) 43 94 44-717 • E-mail: janin.heniqui@clc.lu.

Leben à la Carte

Horesca und Sozialektor
vor neuer Zusammenarbeit

Hoteliere und Restaurateure wissen oft nicht wie sie behinderte Kunden richtig empfangen sollen.

Nach dem überwältigenden Echo von „Hôtel autonomie“, einem neuartigen Kooperationsprojekt, das der Verband Luxemburger Hoteliers, Restaurateure und Cafetiers (HORESCA) vergangenen Herbst zusammen mit dem Réseau HELP auf den Weg gebracht hat, gehen die Protagonisten der Gastlichkeit nun einen Schritt weiter. Vielmehr sollen diesen Schritt viel mehr Alte, Geh-, Seh- oder Hörbehinderte wagen als bisher und die ihnen oftmals fremde Welt der Beherbergungs- und Bewirtungsbetriebe betreten, aus denen sie sich oftmals ausgeschlossen fühlen.

Eine Schwelle müssen dabei nicht nur die potenziellen Gäste überwinden, sondern auch die Hoteliers und Restaurateure, denen es meistens nicht am guten Willen mangelt, um diesen Teil der Kundschaft angemessen zu bewirten, wohl aber an Einblicken in deren Handicaps und genauerer Kenntnis darüber, wie man beiderseits am besten damit umgeht. Diesem Manko soll nun abgeholfen werden: Im Rahmen der Expo-

gast organisierten Horesca, Help, Hellef Doheem, Blannenvereinung, Info-handicap und ein gutes Dutzend anderer Organisationen einen Informationstag unter dem Motto „Vivez à la carte!“

Am Messesamstag, den 20. November, standen sämtliche Partner am Stand der Horesca (VIP-Sektor im Erdgeschoss) für Fragen zur Verfügung. Darüber

hinaus fand um 16:00 Uhr eine Demonstration statt, die eindrucksvoll vor Augen führte, wie Geh- oder Sehbehinderte oder Menschen mit anderen Handicaps gut oder aber aus purem Unwissen schlecht empfangen werden können. Von der Begrüßung beim Empfang über das Platznehmen bei Tisch bis hin zur Menüpräsentation auf Karte oder Teller reichte

der Bogen dessen, was dabei gezeigt wurde – von echten Menschen mit echten Handicaps und von echten Kellnern, die auch als geschultes „Servicepersonal“ oftmals einfach nicht wissen, welchen Service sie diesem immer größeren Teil ihrer Kundschaft anbieten können oder sollen.

(Mitgeteilt von der Horesca) ■

Groupement des Syndics Professionnels

Déversements accidentels de mazout

L'Administration de l'Environnement vient d'organiser, en étroite collaboration avec le GSPL (Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg), une Table ronde qui a permis de réunir différents acteurs concernés par la problématique des déversements accidentels de mazout. L'Administration de l'Environnement enregistre en moyenne un accident de ce type par mois. Quand on sait que dans certains cas des déversements se sont produits tout simplement par inadvertance, par exemple, parce que la quantité de mazout commandée est supérieure à la capacité du

réservoir, l'on comprend combien ils sont évitables.

Suite à l'échange d'informations et d'idées qui a eu lieu à l'occasion de la Table ronde, il a été convenu de lancer prochainement différentes initiatives visant à sensibiliser les particuliers et à éviter de nouveaux accidents.

Il est en effet important que les milliers de réservoirs à mazout souterrains et aériens en fonction au Luxembourg soient entretenus et remplis de façon appropriée pour éviter des accidents dont les conséquences sont toujours lourdes, tant du point de vue de l'environnement que du point de vue

financier. A titre d'exemple: les frais d'assainissement suite à un déversement accidentel de mazout s'élèvent à 15.000 € minimum.

La dernière campagne de sensibilisation datant de la fin des années 1980, l'Administration de l'Environnement compte organiser une sensibilisation ciblée à l'attention des particuliers qui se chauffent au mazout. Pour ce faire, elle pourra compter sur la collaboration de différents acteurs en contact direct avec les particuliers, à savoir les installateurs, les livreurs de mazout et les syndics de copropriétés.

(communiqué par le GSPL) ■

Business Manager of the Year Award

Remise du «Dexia BIL Woman Business Manager of the Year Award»

Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia BIL) a remis le prix «Woman Business Manager of the Year» à Mme Simone Braas (Alles vum Sei) et Mme Rosy Wagner-Brauckmann (Bureautique). A travers cette initiative, Dexia BIL contribue activement aux efforts pour promouvoir le rôle de la femme dans l'économie luxembourgeoise.

Lors d'une réception, M. Frank Wagener, Président du Comité de direction de Dexia BIL, en présence de M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a remis un chèque de 5.000 euros aux deux lauréates de l'édition 2006. Dans les deux cas, l'argent sera investi dans le recrutement et le matériel de l'entreprise.



M. Frank Wagener, Président du Comité de direction de Dexia BIL, et M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, ont remis le prix aux deux lauréates Mme Simone Braas (Alles vum Sei) et Mme Rosy Wagner-Brauckmann (Bureautique)

Photo: William Goehry

Mme Simone Braas a créé «Alles vum Sei». A des remarques telles que: «Une femme seule ne pourra pas réaliser et surtout pas rentabiliser cette affaire», elle a répondu par la volonté et l'enthousiasme, qui l'ont amenée à acheter en août 2005, avec l'aide de Dexia BIL, une camionnette dans laquelle elle a monté son épicerie sur roues qui est aujourd'hui une réussite.

Mme Rosy Wagner-Brauckmann est directrice de l'entreprise Bureautique. En 1994, à l'âge de 54 ans, elle décide de créer sa propre entreprise afin de mettre à profit son expérience dans le domaine de la bureautique. Des princi-

pes de gestion et de management simples mais fermes ont fait son succès: faire uniquement des dépenses utiles, respecter les délais de dépôt et de paiements, rester en permanence en contact avec le client et le marché, et essayer de combiner loisirs et relations publiques.

Les critères de sélection étaient l'originalité du parcours des participantes, la réussite bilantaire de chacune des entreprises, la création d'emplois ainsi que l'investissement personnel journalier.

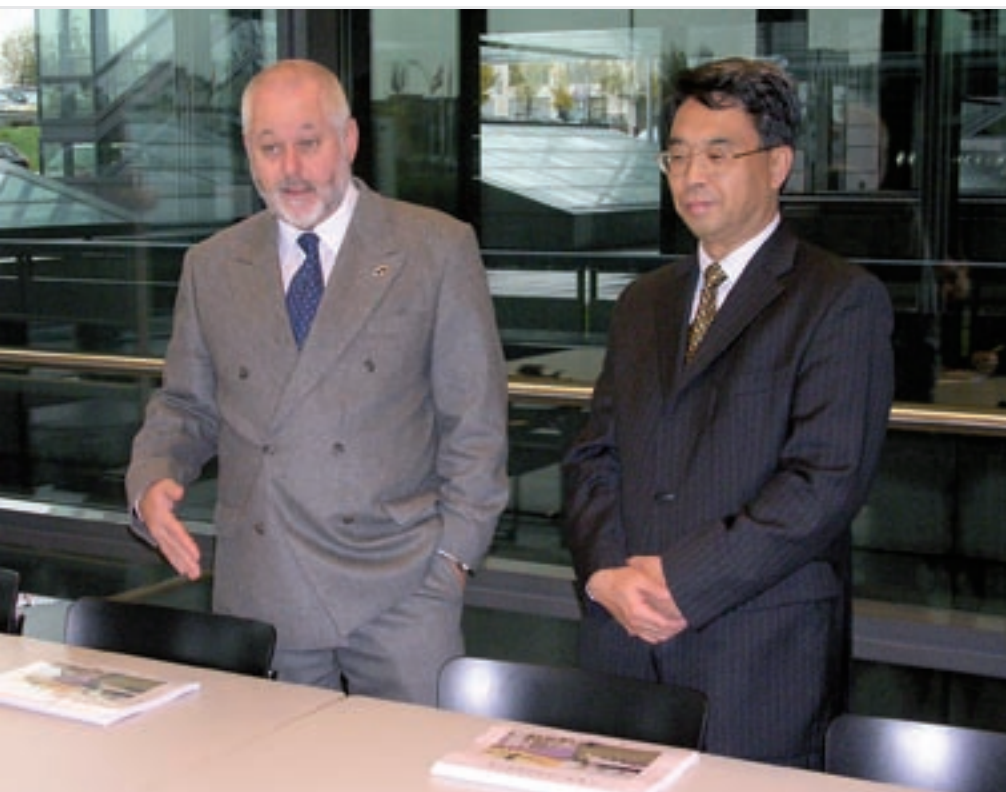
De 2006 à 2008, Dexia BIL récompensera une femme créatrice d'une entreprise existant depuis plus de 3 ans. Chaque année, le prix sera attribué à

une entreprise d'un secteur différent. Le prix doté de 10.000 euros par an devra être investi dans les formations, le conseil, le recrutement ou le matériel de l'entreprise récompensée.

Le «Woman Business Manager of the Year Award» est une initiative de Dexia BIL, en collaboration avec la Fédération des femmes cheffes d'entreprises du Luxembourg et le Ministère de l'Égalité des chances, et avec le soutien de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce, du Ministère de l'Economie et du Ministère des Classes moyennes. ■

Buchveröffentlichung

AMCHAM veröffentlicht chinesische Version von "Why Luxembourg?"



Paul-Michael Schonenberg (AMCHAM Chairman) and Ambassador Sun Rongmin

Das Handelsvolumen zwischen den Vereinigten Staaten bzw. Europa und der Volksrepublik China ist seit den späten 70er Jahren um ein vielfaches gewachsen; so stieg

der Handel zwischen den USA und China von USD 2,45 Milliarden im Jahr 1979 auf USD 169,63 Milliarden im Jahr 2004 und vervielfältigte sich damit um den Faktor 69. Eine ver-

gleichbare Entwicklung nahmen die Wirtschaftsbeziehungen zwischen der EU und der Volksrepublik: Seit Mitte der 70er Jahre hat sich das Handelsvolumen um den Faktor 73 auf eine Größenordnung von USD 177,28 Milliarden erhöht. Diese Zahlen sprechen eine deutliche Sprache!

Vor diesem Hintergrund haben die amerikanische Handelskammer in Luxemburg (AMCHAM) und die Botschaft der Volksrepublik China Arbeitsbeziehungen geknüpft; da beide daran interessiert sind, die wirtschaftlichen Gegebenheiten des Standorts Luxemburg ihren Gesprächspartnern zu veranschaulichen, lag eine weitere Kooperation nahe.

Die von AMCHAM und PricewaterhouseCoopers in englischer Sprache erarbeitete Studie ‚Why Luxembourg?‘ erläutert die Stärken des Großherzogtums und zeigt, warum Luxemburg ein ideales Tor zum europäischen Wirtschaftsraum ist. In Zusammenarbeit mit der chinesischen Botschaft wurde nun diese Publikation ins Chinesische übersetzt und bereits bei der vor kurzem stattgefundenen Staatsvisite von Großherzog Henri und einer hochkarätigen Wirtschaftsdelegation in China eingesetzt. „Wenn man gesehen hat, wie schnell die Exemplare von ‚Why Luxem-

bourg?’ in Shanghai und Peking vergriffen waren, so konnte man den Beliebtheitsgrad der Studie daraus unschwer ableiten“, so Chinas Botschafter in Luxemburg, Sun Rongmin.

Paul-Michael Schonenberg, Chairman der amerikanischen Handelskammer, erläuterte, warum sich AMCHAM aktiv für den Standort Luxemburg einsetzt: „Das Großherzogtum bietet den hier ansässigen Ausländern hervorragende Lebens- und Arbeitsbedingungen. Wir möchten durch unsere Tätigkeit die weitere wirtschaftliche Entwicklung Luxemburgs unterstützen und damit ein wenig von dem Wohlwollen, das uns entgegengebracht wird, an dieses Land zurückgeben.“

Desweiteren sind wir eine Organisation von Geschäftsleuten und wissen daher, welche Fakten Geschäftsleute interessieren und wie diese Informationen aufbereitet sein sollten...“

Es liegt im Interesse aller, die weltweiten Wirtschaftsbeziehungen zu fördern und damit die Grundlage für ein breitgestreuten Wohlstand zu schaffen; vor diesem Hintergrund verstehen auch die AMCHAM sowie die chinesische Botschaft ihre Initiative, die Beziehungen zwischen der Volksrepublik China und dem Großherzogtum zu unterstützen.

Botschafter Sun bekräftigte dies und fügte hinzu: „Bis jetzt wurden die Investitionen hauptsächlich einseitig von USA bzw. Europa aus in

der Volksrepublik getätigt. Langsam beginnt aber auch in China das Interesse an Auslandsinvestitionen zu wachsen; allerdings sind gerade in Hinsicht auf Europa überwiegend Fakten bzgl. Deutschland oder Frankreich bekannt, aber so gut wie nichts über Luxemburg.“

Die vorliegende Studie bietet unserer Ansicht nach eine ausgezeichnete Möglichkeit die Vorteile, die das Großherzogtum Firmen bietet, zu präsentieren.“

Beide Versionen der Studie stehen interessierten Parteien auf der AMCHAM Website www.amcham.lu für ein kostenfreies Herunterladen zur Verfügung.

Accord interprofessionnel

Déclaration d'obligation générale de la Convention relative au régime juridique du Télétravail

A l'occasion de la publication du Règlement grand-ducal du 13 octobre 2006, les organisations patronales saluent le soutien politique porté à l'obligation générale de la convention interprofessionnelle relative au régime juridique du télétravail. Cet accord interprofessionnel a été signé en date du 21 février 2006 d'un côté par l'UEL, mandatée à cet effet par ses membres, et de l'autre côté par les deux syndicats OGB-L et LCGB. Il constitue l'aboutissement de négociations menées par les partenaires sociaux à la suite de l'accord-cadre sur le télétravail signé le 16 juillet 2002 par les partenaires sociaux européens.

Pour l'ensemble des entreprises luxembourgeoises, l'accord interpro-

fessionnel est donc applicable sur une durée de trois ans depuis le 6 novembre 2006, date de la publication au Mémorial¹. La version intégrale de la Convention relative au régime juridique du télétravail signée le 21 février 2006 et le communiqué de presse issu le 10 mars 2006 et publié au Merkur n° 2-2006 sont téléchargeables du site www.uel.lu sous la rubrique «Communiqués».

Problèmes non résolus

A ce stade, le régime du télétravail manque d'attractivité pour les frontaliers et leurs employeurs. En effet, l'affiliation du télétravailleur accomplissant en tout ou en partie ses tâches professionnelles à partir de son domicile doit se faire en pareille hypothèse selon les

dispositions du règlement de coordination communautaire 1408/71 dans le pays de résidence du travailleur. Il va sans dire que l'attrait du télétravail pour cette catégorie de travailleurs se trouve anéanti dans la mesure où l'affiliation à la sécurité sociale de nos pays voisins entraîne une diminution du revenu net dans le chef du salarié et une augmentation des coûts salariaux pour l'entreprise. Des problèmes analogues se posent pour ce qui est du traitement fiscal des salaires des frontaliers.

Aussi les partenaires sociaux s'en sont-ils remis aux autorités publiques pour élucider ces problèmes.

(Communiqué par l'UEL) ■

¹ Mémorial A- N° 189, page 3309 et ss.

EN BREF

Chocolaterie Génaveh
Triomphe au Salon du Chocolat à Paris



La Chocolaterie Artisanale Génaveh, établie à Strassen, s'est vue distinguer le Prix Spécial d'Honneur à l'occasion du Salon du Chocolat à Paris. Avec plus de 350.000 visiteurs et gourmands cette année et 400 stands du monde entier, la manifestation a connu un vif succès auprès

du public qui apprécie les nouveautés et les grands crus de chocolat. Parmi les 150 meilleurs chocolatiers internationaux sélectionnés par un jury hautement qualifié, la Chocolaterie Génaveh a gagné cette prestigieuse distinction d'Honneur pour la beauté de son stand et la qualité, la fraîcheur et la présentation de ses pralines. Cette récompense salue le travail artisanal et la reconnaissance de la profession pour le savoir-faire de Geula Naveh, artiste et orfèvre dans le domaine du chocolat.

Transfair Minka asbl & Rugmark
Un partenariat nouveau et solide



Rugmark, le label garantissant des tapis produits sans le travail illégal d'enfants, et Transfair, le label du commerce équitable, sont dès à présent réunis sous un même toit à Luxembourg. Ensemble, ils entendent soutenir un commerce répondant à la demande des consommateurs désireux de disposer de produits de qualité supérieure,

mais à des prix abordables et justes pour les producteurs. Dans les plantations de café, de thé et de fruits certifiés Transfair on veille aussi à offrir des conditions de travail respectant la dignité humaine et à exclure toute exploitation d'enfants. Les tapis importés au Luxembourg en collaboration avec la Boutique Tiers Monde d'Ettelbruck sont produits en Inde, à Darjeeling, au Centre d'entraide des réfugiés tibétains. Plus d'informations sur www.transfair.lu.

Centre commercial Knauf
Hunkemöller ouvre une nouvelle filiale



Fin novembre, Hunkemöller a ouvert ses portes dans le Centre Commercial Knauf. Un nouveau magasin dont la vocation est de surprendre, chouchouter et faire plaisir aux femmes. Mme J. Plouvier, gérante de la filiale, et ses collaboratrices accueillent les clients avec enthousiasme pour leur présenter la nouvelle boutique Hunkemöller et bien entendu la collection très variée. Outre l'assortiment de base bien connu, Hunkemöller propose toutes les quatre semaines une nouvelle collection composée de lingerie de luxe et de vêtements de détente, de nuit et de

bain tendance. A l'approche des fêtes, la nouvelle collection est d'ores et déjà disponible dans les boutiques.

Euroscript

Nouveaux bureaux en Roumanie

Euroscript et Certitude, une société établie en Roumanie, ont annoncé que Certitude deviendra membre du groupe euroscript. Avec ses bureaux à Bucarest et Sibiu, la nouvelle organisation, baptisée «Euroscript-Certitude S.R.L.», sera dirigée par Carlos de Sousa et Irina Didoiu. Euroscript-Certitude S.R.L. fournira des services linguistiques et de publication aux marchés locaux. Les nouveaux bureaux renforceront considérablement la présence d'euroscript et de son réseau en Europe de l'Est. Alors que l'Union européenne s'apprête à accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que membres le 1^{er} janvier 2007, euroscript est bien positionné pour fournir de

Supermarché

City-Delhaize fête 12 premiers mois couronnés de succès



typiquement luxembourgeois, comme Luxlait et Luxviande. 70 % de l'assortiment se compose de produits frais, qui sont en partie préparés sur place dans le rayon self-traiteur. La convenance pour le client se traduit par un large assortiment de plats préparés et par un large choix en sandwiches, salades, pizzas, boissons fraîches, légumes découpés et lavés, jus de fruits fraîchement pressés, ...

La formule du City Delhaize convient parfaitement aux clients qui veulent faire leurs courses rapidement: l'offre est claire et le passage à la caisse rapide. Le magasin a en outre de larges horaires d'ouverture: du lundi au samedi de 7h00 à 20h00 et le dimanche de 7h00 à 13h00.

Vu le succès du City Delhaize Gare, le concept continuera à être étendu au Luxembourg.

Plusieurs ouvertures de magasins à l'enseigne City Delhaize sont prévues pour les années à venir. ■

Il y a exactement un an, Delhaize ouvrait son premier City Delhaize au Grand-Duché de Luxembourg. L'année a été très bonne pour ce magasin, et le concept des City Delhaize semble plaire au public luxembourgeois. Chaque semaine, 15.000 clients visitent le magasin. Le City Gare est le premier City Delhaize sur le territoire luxembourgeois.

Delhaize y met l'accent sur la qualité, la fraîcheur et la convenance pour les clients, des atouts qui plaisent clairement au client luxembourgeois. En outre, le City Gare est situé dans un quartier animé, à forte densité de population, par lequel les gens passent aussi pour se rendre à la gare centrale. A l'occasion du premier anniversaire du magasin, des actions spéciales sont prévues et les clients peuvent déguster des produits dans le magasin.

City Delhaize est une formule de magasins de proximité, où les clients peuvent faire leurs courses rapidement, dans un environnement agréable, et où ils ont le choix parmi un assortiment de produits de convenance frais et de qualité. La superficie du City Delhaize situé place de la Gare atteint quasiment les 500 m². Le magasin propose un large assortiment de 6.000 produits, principalement composé de produits alimentaires. Environ 200 sont des produits



ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE
DES CONSEILS COMPTABLES
ET FISCAUX

Les membres de l'ALCOMFI
au service des petites
et moyennes entreprises
et des professions libérales.

Visitez notre nouveau site
www.ALCOMFI.lu

ALCOMFI ASBL • BP 477
L-2014 Luxembourg

L'Ambassadeur du Japon en visite chez Goodyear



L'ambassadeur entouré des responsables Goodyear et des collaborateurs de nationalité japonaise. 1^{ère} rangée de g. à d.: Hermann Lange (Directeur des Finances), Joe Zekoski, S.E. Kazuhito Tatebe, John Jentgen et Silvia Sitzen (Directeur Ressources Humaines)

S.E. l'Ambassadeur du Japon à Luxembourg, Monsieur Kazuhito Tatebe, a récemment visité le complexe Goodyear à Colmar-Berg. Joe Zekoski, nouveau directeur général du Centre de Recherche de Goodyear Luxembourg, ainsi que John Jentgen, directeur de production du Complexe de Goodyear Luxembourg, ont accueilli Monsieur Tatebe au Goodyear Technical Centre * Luxembourg (GTC*L). A cette occasion, une réception réunissant les collaborateurs japonais de Goodyear a été organisée. Auparavant, Messieurs Jentgen et Zekoski ont présenté les activités des différents sites de Goodyear à Colmar-Berg qui comprennent les usines de fabrication de pneumatiques poids lourds, de moules de vulcanisation, de toile synthétique, de câbles, ainsi que le Centre de Recherche, qui est le plus grand du groupe en dehors des Etats-Unis. L'ambassadeur

s'est montré vivement impressionné par l'ampleur et la complexité des installations du Centre de Recherche. Au programme figurait une visite de l'usine de fabrication des pneus camion, ainsi que des différents laboratoires du nouveau Centre d'Essais adjacent au circuit Goodyear.

Goodyear à Colmar-Berg occupe actuellement plus de 3.500 personnes. L'effectif total du complexe Goodyear est composé de plus de 40 nationalités différentes. En 1999, Goodyear avait annoncé l'achèvement de la large alliance mondiale qu'elle avait nouée avec la société japonaise Sumitomo Rubber Industries Ltd. (SRI). En détenant alors le contrôle des activités pneumatiques de la marque Dunlop en Amérique du Nord et en Europe, Goodyear devenait le N° 1 mondial des producteurs de pneumatiques et récupérait la place qu'elle avait occupée pendant plus de soixante-dix ans. ■

EN BREF

façon continue des services complets de documentation à une clientèle en expansion.

Luxembourg HR Awards 2006

Deloitte élue «Best HR Consulting Firm 2006»

La cinquième édition des «Luxembourg HR Awards 2006» a récemment eu lieu à l'Hémicycle européen au Kirchberg en présence de François Biltgen. Cet événement, organisé par HR One/Farvest, récompense chaque année les meilleurs managers et entreprises dans le domaine des Ressources Humaines. C'est dans ce cadre que le prix de la «Best HR Consulting Firm» a été attribué à Deloitte. L'activité de Human Capital de Deloitte est dirigée par Gilbert Renel, Partner. Deloitte est un cabinet de conseil dans le domaine du conseil stratégique, opérationnel, réglementaire et technologique. Dans le domaine du Humain Capital, Deloitte est le numéro 1 mondial grâce à la complémentarité et la diversité de son offre et à la complétude des services offerts dans une soixantaine de pays. Au Luxembourg, avec plus de 700 collaborateurs, Deloitte est l'un des premiers prestataires de services professionnels de la place.

Fortis Banque Luxembourg

L'agence Differdange

fête son 85^e anniversaire

Fortis Banque Luxembourg vient de fêter le 85^e anniversaire de son agence Differdange. Présente dans cette ville depuis 1921, l'agence située au 26, avenue de la Liberté figure parmi les premières que la banque avait implantées dans le pays. Les activités de l'agence Differdange n'ont cessé de croître sous la direction de ses différents chefs d'agence. L'espace bancaire de l'agence Differdange se présente maintenant sur deux étages et un sous-sol. Le rez-de-chaussée abrite une agence moderne disposant de deux guichets pour le traitement des opérations bancaires courantes ainsi que d'un guichet conseil. Un parloir séparé est spécialement aménagé pour accueillir et conseiller le client à l'abri de toute indiscretion. Le premier étage accueille deux parloirs supplémentaires, au sous-sol se trouve la salle des coffres-forts. Le chef de l'agence Differdange, M. Luigi Di Franco, et son équipe composée de 8 personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



Q8 Martelange

Modernisation de la station-service

Une nouvelle station-service Q8 est née sur la très célèbre N4 à Martelange. Les travaux que Kuwait Petroleum a lancés il y a quelques mois ont abouti à un renouvellement complet de la station-service de l'enseigne. Q8 souhaitait transformer sa station de Martelange afin d'en augmenter la surface et d'offrir des pistes séparées pour les voitures et camions et ainsi un meilleur service à ses clients. Etant donné la situation particulièrement exigeante du terrain, la démolition de l'ancienne station et les fondations de la nouvelle ont nécessité une attention toute particulière et tout le savoir-faire de l'entrepreneur et des ingénieurs de Q8. Passant de 996 m² à 1.756 m², la surface du point de vente est presque doublée. La capacité des réservoirs de la station-service a pratiquement triplé. La station est en outre équipée d'un nouveau «Shop» de 75 m², offrant ainsi une gamme plus grande de produits.

concept

**Office
Full
Service**

Planification
et vente
de meubles
de bureau

www.concept.lu

Tel. 26 95 74 44

INTERIOR DESIGN

Language training

Improve your business communication in English with **TalkBusiness**



Peter Faure of TalkBusiness giving a business English course at the IFCC, Luxembourg Chamber of Commerce

In today's international business environment being able to communicate well in English is increasingly important. Whether it's to deal with contacts in foreign markets or the many different nationalities within Luxembourg, English is often the common language. As well as personal communication, marketing materials such as websites and brochures ideally need to be available in English too.

TalkBusiness S. à r. l. specializes in teaching business English and in creating or adapting marketing materials in English. The company founder, Peter Faure, a British national living in Luxembourg, says: "In my teaching of business English I found that many of my clients would ask me if I could have a look at the English version of their website, check a press release or a sales proposal. As I had been working in mar-

keting for many years in Luxembourg and previously in the UK, I decided to combine these two activities and offer a one-stop business English teaching and marketing service."

Bringing together general business experience, marketing expertise and native English speaking, TalkBusiness teaches English as it is really spoken in the business world and writes or adapts marketing texts making them not just accurate but also fluent, persuasive and in the appropriate style for the client. It provides business English teaching for groups or individuals at the clients' offices and at the IFCC, the training division of Luxembourg Chamber of Commerce. Courses range in level from elementary to advanced, and in content from general business English – talking on the phone, writing emails, participating in meetings etc. – to tailored courses for law firms, banks and clients in other sectors.

The marketing service includes marketing consultancy as well as text creation, adaptation or checking. Materials and media include brochures, press releases, PR articles, sales presentations, advertising campaigns and websites. Translations from French and Spanish into English are also done.

For additional information see: www.talkbusiness.lu. ■

Lineheart City

Ouverture du premier espace «Apple» à Luxembourg

Depuis quelques années, la plupart des grandes villes en Europe et dans le monde ont leur magasin «Apple». Depuis quelques semaines, le premier espace Apple sous l'enseigne Lineheart City s'est implanté

au n° 84 de la Grand-Rue à Luxembourg-Ville. L'initiateur de l'idée est l'équipe de la société «Lineheart» de Leudelange, bien connue depuis plus de 15 ans pour la distribution des produits Apple aux entreprises du monde

graphique, de l'éducation, des PME et des particuliers.

Devenu «Apple Premium Reseller», la société «Lineheart» a aménagé ce nouvel espace totalement dans l'esprit de la philosophie Apple. Dans un environne-

ment complètement blanc et lumineux, les produits sont mis en évidence, soulignant la qualité, la simplicité, l'innovation et le design de la gamme Apple. Le client y trouvera la gamme complète des produits Apple, tous en démonstration pour pouvoir prendre une décision en toute tranquillité et en connaissance de cause. A côté des produits Apple le client trouvera également des accessoires et logiciels d'autres marques renommées. Le service après-vente est assuré par l'équipe des techniciens agréés à Leudelange. Lineheart City est ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 18h00 non-stop. Pour plus d'informations: www.lineheartcity.lu. ■



Prix d'excellence

Les lauréats de la 3^e édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité récompensés

Après plusieurs mois d'évaluation par des spécialistes, les noms des lauréats de la 3^e édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité ont été dévoilés au public à l'occasion de la prestigieuse Soirée de Gala, qui clôture traditionnellement la Semaine de la Qualité.

Les festivités se sont déroulées le 22 novembre au Casino 2000 à Mondorf-les-Bains. Cet événement était organisé par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, avec le soutien du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance.

Au total, cinq candidats ont été récompensés:

- Prix Luxembourgeois de la Qualité: Cabinet du Dr Becker et Associés (cabinet d'orthodontie).
- Mention «sur la voie de l'Excellence»: Catégorie PME filiale: MORGANITE Luxembourg S.A. (usage, traitement et commercialisation de pièces en carbone et graphite). Catégorie Petit Organisme d'Utilité Publique: Service de chimiothérapie ambulatoire de l'Hôpital du Kichberg. Centre thérapeutique pour toxicomanes Syrdallschlass du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique.



Le Cabinet d'orthodontie du Dr Becker et Associés a remporté la 3^e édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité

- Mention «encouragement du jury»: Codiprolox S.A. (Production d'anneaux de levage articulés).

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité récompense les entreprises exemplaires qui ont mis en place une organisation efficace, orientée sur la satisfaction du

client et le développement durable de l'entreprise dans son environnement.

Ce Prix est un puissant outil marketing pour les lauréats. Après trois ans d'existence, la remise des Prix a suscité un grand intérêt auprès du public, plus de 150 personnes y ont assisté, mais aussi auprès de la presse qui diffuse largement

l'information. Au final, tous les candidats du Prix Luxembourgeois de la Qualité sont gagnants, car ils reçoivent tous

une évaluation de leur organisation. Des spécialistes identifient leurs forces et leurs opportunités d'amélioration dans le but

de les guider dans leurs démarches d'amélioration de leurs performances. Pour plus d'informations: www.mlq.lu. ■

Industrie

IMATEC fête son 10^e anniversaire



Pour clôturer en beauté l'année de son 10^e anniversaire, IMATEC a récemment convié ses partenaires, clients et fournisseurs pour une réception rehaussée par la présence de M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur.

L'année 2006 a été marquée par la journée luxembourgeoise des portes ouvertes durant laquelle le grand public mais également les professionnels sont venus nombreux visiter l'entreprise.

IMATEC s'est également distinguée en recevant le prix «B to Fair Business

Award» de la foire de Hanovre, récompensant six sociétés européennes pour le nombre et la qualité des contacts à l'échelle internationale.

Enfin, IMATEC a fêté son 10^e anniversaire en mettant l'accent sur ses nouveaux produits phares, le Softdrop et l'optimiseur de volume ainsi que les machines GD PACK B stand alone, Pouch Maker Machine et PP kit (Naked Wrap Kit) pour le secteur packaging.

La société IMATEC – Innovative Machine Technology s.à.r.l. – a été fondée le 1^{er} octobre 1996 dans le cadre de

la politique de diversification du groupe Heintz van Landewyk (HvL).

Entité autonome, issue du service «Engineering» de HvL, dont elle a hérité du know-how, elle applique et développe celui-ci dans les domaines de l'automatisation, de la construction de machines, du convoyage, de la recherche & développement électronique, de l'informatique pour les industries, de l'électricité générale et industrielle et de la sécurité machines. En tant qu'ensemblier industriel, IMATEC gère et réalise des installations automatisées et robotisées, notamment dans les domaines du conditionnement, du packaging et de la logistique, domaines dans lesquelles IMATEC a gagné une reconnaissance mondiale.

Depuis 1999, IMATEC a élargi son offre de services grâce au groupe technologique formé avec la société DSK de Leudelage. DSK s'est spécialisée dans les domaines de la gestion du temps et du contrôle d'accès ainsi que de la détection incendie, l'alarme intrusion et la vidéo-conférence afin de pouvoir offrir des solutions globales en matière de sécurité et gestion de bâtiments (domotique).

Depuis 1999, IMATEC est également présente en Hongrie. IMATEC Hongrie offre ainsi un outil compétitif et une base de départ pour l'extension de son marché aux pays de l'Est. Pour plus d'information www.imatec.lu. ■

Marché immobilier

DTZ Luxembourg dresse un bilan positif de l'année 2006

L'année 2006 s'achève lentement et le bilan en matière d'immobilier professionnel est plus que positif, annonce DTZ Luxembourg, l'un des principaux acteurs en immobilier professionnel au Luxembourg. Beau-

coup d'entreprises du secteur financier ont, cette année, entamé des recherches d'espaces. L'une des causes principales de cette demande est la croissance du secteur OPC mais on peut remarquer également l'arrivée et/ou la relocalisa-

tion de certaines entreprises du domaine IT et e-commerce.

Le nombre d'investisseurs internationaux à s'intéresser au Luxembourg et aux différents objets immobiliers a également augmenté. DTZ Luxembourg a

pu ainsi observer le dynamisme de fonds allemands, mais aussi anglais, irlandais et américains, s'intéressant de manière de plus en plus importante au marché luxembourgeois. Si lors des dernières années, 200 à 300 millions € furent investis en moyenne annuelle, un chiffre autour du milliard d'EUR est estimé pour cette année. Luxembourg reste ainsi un marché particulièrement dynamique pour les différents acteurs immobiliers.

Afin de répondre au mieux à cette activité, DTZ Luxembourg a renforcé son équipe au cours de l'année 2006, accueillant ainsi de nouveaux collaborateurs dans ses différents départements. L'équipe d'économistes, d'ingénieurs et d'architectes de DTZ Luxembourg propose des services de location et vente, de conseil à l'investissement, de project management et de gérance d'immeubles. ■



Banques

L'agence Mersch de Fortis Banque Luxembourg fête ses 75 ans

Fortis Banque Luxembourg vient de fêter le 75^e anniversaire de son agence Mersch. Implantée dans cette ville depuis 1931, la banque y accueille depuis 2001 ses clients dans des locaux entièrement rénovés et répondant aux derniers standards de confort et de sécurité au numéro 1, route d'Arlon.

L'agence Mersch ouvrit ses portes en octobre 1931 et figurait ainsi parmi les 16 agences que la Banque Générale du Luxembourg (BGL) comptait à l'époque. Au début, l'agence était installée dans un immeuble appartenant à la famille du chef d'agence, M. Pierre Schwachtgen, à l'emplacement actuel d'ING. En 1938, elle fut transférée dans un immeuble appartenant à Ed. Kraus, ancien bourgmestre de la commune de Mersch, à l'endroit où se situe aujourd'hui la boucherie Chez Lino.

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'agence de Mersch fut fermée, et ce n'est qu'en mai 1951 qu'elle rouvrit ses portes dans l'immeuble de l'ancien gérant Pierre Schwachtgen, immeuble qui avait entretemps changé de propriétaire et appartenait désormais à Nic Conrardy, ancien maître-coiffeur à Mersch.

Peu de temps après, l'immeuble fut revendu, cette fois-ci à une société



immobilière de la BGL, à savoir Cofhylux S.A. En 1973, la banque acheta un immeuble à l'emplacement actuel et chargea l'architecte Henri Jegen d'Echternach de la construction d'une nouvelle agence, qui ouvrit ses portes au public en date du 28 février 1977.

L'agence Mersch se présente sur deux étages. Le rez-de-chaussée abrite deux guichets pour les opérations bancaires courantes ainsi que deux parloirs séparés aménagés pour accueillir et conseiller le client à l'abri de toute indiscretion. Au premier étage se trouvent les bureaux du chef d'agence et de son adjoint ainsi que le bureau du conseiller. Le premier étage abrite également la salle des coffres forts comprenant 226 compartiments de différentes tailles. Le chef de l'agence Mersch, M. Nico Muller, et son équipe composée de 6 personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. ■

PARTENAIRES SOCIAUX SA

**LE SPECIALISTE DU SALAIRE
AU GRAND-DUCHE
PLUS DE 290 CLIENTS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

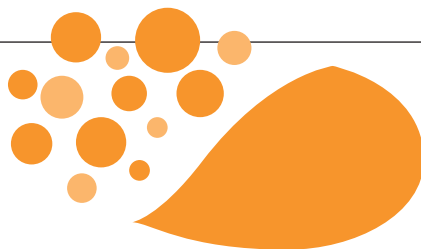
**UNE SOLUTION POUR LE PRESENT
ET LE FUTUR**

Tél: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

e-mail: info@partenaires.lu





Nouveau!

BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?
Envie de devenir intermédiaire
dans cette bourse?
Pour de plus amples renseignements,
l'Espace Entreprises reste
à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
E-mail: bourse@cc.lu
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».



Intégrité

Indépendance

Culture européenne

Ambition internationale

Continuité

Loyauté

Responsabilité

Engagement

Diversité

Continuité

Partage

Compétence

Sens du service



***Aujourd'hui, nous
fêtons nos dix ans
à Luxembourg,...***

Merci!

Grâce à vous, nous pouvons être fiers de notre positionnement original dans le monde de l'audit et du service aux entreprises.

Nos relations avec nos clients s'inscrivent dans la durée et sont basées sur la confiance réciproque et l'offre de services sur mesure.

*10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg
Tel.: (352) 29 94 941 - Fax: (352) 29 92 20
Contacts: Yves Mertz, Patrick Rochas, Philippe Slendzak,
E-mail: info.mgl@mazars.lu URL: www.mazars.com*

Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org. Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».



Horeca

Nord

Réf C617: Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

Réf C619: Vends Brasserie Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

Réf C621: Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

Réf C814: Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

Réf C874: Vends Restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu à bois, Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel.

Centre

Réf C620: Vends restaurant auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

Réf C622: Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

Réf C751: Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf C796: Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

Réf C884: Vends Hôtel, 13 Chambres, Brasserie, Discothèque, Buanderie. Bâtisse et équipements techniques en bon état.

Sud

Réf C623: Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

Réf C837: Vends Restaurant-Bar-Lounge avec Pizzas au feu de bois, carte à tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, Restaurant avec grand potentiel.

Commerce de détail

Centre

Réf C588: Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf C615: Vends commerce (parts+ stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

Réf C616: Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf C754: Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

Réf C791: Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

Réf C816: Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

Est

Réf C408: Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

Réf C685: Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Sud

Réf C752: Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise vêtements dégriffés.

Réf C878: Vends supermarché de plus de 600m², excellente location avec parking et facilité d'accès.

Réf C885: Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, Commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

Services

Ouest

Réf C604: Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

Sud

Réf C684: Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf C719: Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
E-mail: bourse@cc.lu
Tél. : 42 39 39 338

Personnes de contact:
Patricia DIAS / François NENON



*Le financement de mon entreprise
c'est grâce à eu*



Pour maintenir mon entreprise performante et compétitive, je dois lui en donner les moyens : investissements en outils bureautiques performants, renouvellement régulier de l'équipement technologique et du parc roulant. Les financer sans engager mes fonds propres, ni immobiliser mes lignes de crédit, c'est facile avec les formules de leasing que me propose Dexia BIL Lease, mon partenaire de confiance.



Quality Pack

le meilleur choix pour mes colis

Parce que vos colis sont aussi importants pour nous que pour vous, notre priorité est de les **livrer rapidement et en bon état**. Vous reposer sur notre savoir-faire vous garantit la **fiabilité** et la **qualité** d'un réseau sûr et performant.
Intéressé(e)? Appelez le 8002 3210.

Quality Pack

Expédiez en toute sécurité.

